

Réalisé par les Etudiant.e.s du
Master 2
Ville, Environnement et Sociétés
Promotion 2022/2023

Les “communs” : un levier potentiel pour la transition sociale et écologique des villes ?

Préparé sous l'encadrement de :
Maurice Wintz
Guillaume Christen
Béatrice Pipart
Pierre Zimmermann

REMERCIEMENTS

Nous tenons d'abord à remercier l'ensemble des personnes qui nous ont permis de réaliser ce rapport, qui nous ont consacré du temps pour les entretiens et permis d'enregistrer leurs voix dans le cadre de cette étude.

Nous remercions tout particulièrement les enseignants et agent.e.s de la Ville, Maurice Wintz, Béatrice Pipart, Pierre Zimmermann, ainsi que Guillaume Christen, pour leur encadrement, leurs conseils, et leur soutien tout au long de ce semestre.

AVANT PROPOS

Le Master 2 Ville, Environnement et Sociétés de l'Université de Strasbourg a été missionné par l'Eurométropole durant l'année scolaire 2022-2023 afin de réaliser une enquête sociologique sur les espaces communs autour de deux terrains bien distincts : les Cours Saint Louis dans le quartier de Robertsau achetées par la Ville et qui font l'objet d'un projet plus large de démocratie participative, ainsi que le coeur d'îlot (CDI) situé dans le quartier Vauban, qui, à travers son caractère privatif présente un potentiel d'habitat collectif.

Ce travail d'enquête sur ces deux études de cas issus de contextes très différents nous a permis de construire et nourrir nos réflexions autour des communs dans la ville : leurs rôles, leur potentielle mobilisation dans la perspective d'une ville plus durable et résiliente, les obstacles rencontrés au cours de leur mise en place et leur (ré)appropriation (réelle ou souhaitée) par les citoyen.ne.s. Il a fait l'objet d'un travail approfondi de recherches bibliographiques, de construction d'hypothèses, de réalisation d'entretiens avec des acteurs multiples pour déboucher sur la rédaction de ce rapport et d'une restitution au cours d'une soutenance.

SOMMAIRE

Table des matières

REMERCIEMENTS	2
AVANT PROPOS	3
SOMMAIRE	4
INTRODUCTION GENERALE.....	6
INTRODUCTION.....	9
2) Contexte historique	12
3) Contexte socio démographique	16
CONSTRUCTION DE L'ENQUETE	21
1) La phase exploratoire	21
2) La justification des choix méthodologiques.....	22
2) Les apports bibliographiques	24
4) La problématique et les hypothèses	27
Partie I. Les cours Saint-Louis : des communs en construction.....	29
1 . Une ressource appropriée qui a fait l'objet d'une lutte locale par un groupe social organisé.....	29
2 . Focus sur les acteur.trice.s interrogé.e.s	31
3. Une rivalité autour de la création d'une communauté locale dans le cadre d'un projet urbain de quartier ?	34
4. Une « page blanche » délimitée/bornée par des règles institutionnalisées par la Ville	36
Partie II. La participation citoyenne comme outil de la Ville pour fédérer les citoyen.ne.s autour d'un projet commun.	38
1. Atelier de quartier, « page blanche », tiers facilitateur, des outils efficaces pour rassembler les habitant.e.s du quartier ?	38
2. Le consensus au regard d'une multiplication des acteurs en présence.....	41
3. Le risque d'une appropriation sélective du projet des Cours Saint-Louis: des profils marqués par l'engagement.....	44
Partie III : L'émergence du sens commun : la mise en perspective des représentations actuelles des acteurs vis-à-vis de la centralité du projet, de l'échelle du consensus et de la gestion de l'espace futur.....	48
1. Des divergences par rapport aux représentations de la centralité et du périmètre d'action : ou la nécessité de définir l'échelle du territoire partagé.....	49

2. Des divergences dans les manières de rendre le projet légitime face à « l'impératif » du consensus et la contrainte temporelle	55
3. La gestion-occupation de l'espace et ses usages futurs face aux craintes de nuisances	62
b) Face aux craintes de nuisance : la promotion des « contraintes généreuses »	64
CONCLUSION	66
RECOMMANDATIONS :	69
POUR ALLER PLUS LOIN	70
Deuxième partie : 2ème étude de cas : Le coeur d'îlot au sein de Vauban EST	72
INTRODUCTION.....	73
I- Contexte et historique du site de l'étude	75
I-1- le contexte : choix du terrain	75
I-2- Historique du site.....	77
PARTIE I : Les espaces communs privés	79
I- Une littérature peu explorée par la sociologie des communs	79
II- Hypothèses.....	83
PARTIE II : La construction de l'enquête	85
I- Le cadre méthodologique.....	85
PARTIE III : Résultats et analyses.....	95
I- Un habiter collectif au sein du cdi	95
CONCLUSIONS	107
RECOMMANDATIONS.....	109
CONCLUSION GÉNÉRALE	110
BIBLIOGRAPHIE PARTIE 1 :	111
BIBLIOGRAPHIE PARTIE 2 :	114
ANNEXE :	117

INTRODUCTION GENERALE

Chaque année, les territoires et en particulier les villes, font face à des risques climatiques, environnementaux, sociaux et technologiques de plus en plus importants et globalisés. Ce constat pousse les collectivités territoriales à réfléchir à une nouvelle forme d'organisation et de gestion urbaine afin de transformer ces espaces en territoires durables, résilients qui assurent à ses habitant.e.s une certaine qualité de vie. La prise de conscience institutionnelle des enjeux environnementaux n'est pas nouvelle puisqu'elle débute dans les années 1970 et marquent aussi le début de la prise en compte d'une menace plus globale qui pèse sur l'ensemble de la planète. De nombreux.ses chercheurs.ses alertent sur les risques de cette croissance infinie et sur la menace qu'elle représente pour l'environnement. Nous vivons dans une société mondiale du « risque » où nous produisons, par notre développement, nos propres risques et menaces (Beck, 2001). La ville est devenue peu à peu le modèle de développement dominant sur la planète puisqu'aujourd'hui 56% de la population mondiale vit en ville et le nombre de citoyens devraient doubler d'ici 2050¹. Or, le modèle urbain implique une mobilisation, une transformation, une consommation et un rejet important de flux de matières et d'énergie. C'est pourquoi l'extension du modèle urbain entraîne de nouvelles questions quant à la gestion des ressources naturelles et quant à leur répartition de manière égale sur la planète entre les territoires.

A partir du moment où la société prend conscience qu'elle doit gérer collectivement des ressources naturelles limitées, la notion de « communs » prend du sens et s'inscrit par la suite dans un mouvement plus global de recherche d'alternatives au modèle capitaliste de croissance infinie, de propriété privée et de centralisation du pouvoir aux mains des technocrates. Les communs ouvrent le champ des possibles en termes d'organisation sociale, économique et politique, mais aussi de gestion des ressources naturelles et des biens communs sociaux, et de modes de gouvernance des villes et du territoire. La prise en compte de nouveaux « communs sociaux » apparaît comme l'une des solutions pour « proposer des réponses, envisagées comme plus « justes » et « durables », à l'accentuation actuelle des inégalités sociales » (Kebir, Nahrath, Wallet, 2018, p. 12).

¹ “Développement urbain” sur le site de la Banque mondiale : <https://www.banquemondiale.org/fr/topic/urbandevelopment/overview>

La définition des « communs » est plurielle et multiple, elle désigne aussi bien des objets matériels et quantifiables (ressources naturelles, mobilier urbain...), immatériels et indénombrables (Internet), que des collectifs (associations, coopératives...) ou encore des dispositifs de gouvernance (auto-organisation, gestion publique...). Le concept de « communs » et de « biens communs » sont de plus en plus mobilisés dans le contexte de crise sociale, écologique et économique que nous traversons. En effet, mobiliser les communs permet de « ré-interroger en profondeur le système d'organisation sociale et territoriale fondé sur le capitalisme industriel et financier globalisé contemporain » (Kebir, Nahrath, Wallet, 2018, p. 9), mais aussi de penser des alternatives à ce système en terme de manière de faire, de penser et d'agir, et enfin de « reconnaître et objectiver tout un ensemble de mobilisations collectives ou citoyennes qui participent à la sauvegarde de ressources territoriales et urbaines, ainsi qu'à la production de services (marchands ou non marchands) et de valeurs partagés » (*ibid*, p. 11).

Le concept des communs peut donc être mobilisé dans les travaux de sciences sociales pour comprendre les nouveaux enjeux que les villes peuvent rencontrer. Nous essayerons, tout au long de ce dossier, de mettre en lumière certains aspects de cette notion au travers d'exemples concrets de l'Eurométropole de Strasbourg. Nous nous interrogerons sur la manière dont ces espaces "non perçus" et "non identifiés" peuvent constituer des leviers potentiels pour la transition écologique et sociale, des lieux d'apprentissage du pouvoir d'agir collectif mais aussi contribuer à la création de nouvelles formes de gouvernance qui prennent davantage en compte le citoyen et les enjeux environnementaux.

A travers l'exemple des cours Saint-Louis situées dans le quartier de la Robertsau à Strasbourg, nous essayerons de comprendre dans quelle mesure la Ville tente d'impulser sur cet espace une dynamique de participation citoyenne autour des communs, mais aussi comment l'instauration de cette nouvelle dynamique est reçue et (ré)appropriée par les habitant.e.s et riverain.e.s concerné.e.s.

En ce qui concerne le CDI, situé dans le quartier VAUBAN à Strasbourg, nous essayerons de comprendre la manière dont les espaces au sein de ce CDI sont exploités et ce autour de cette notion des communs. Nous essayerons également de comprendre dans quelle mesure ces espaces communs peuvent être aménagés tout en interrogeant les pratiques et usages autour de ces espaces. Pour finir, nous essayerons de déterminer la mesure dans laquelle la ville pourrait intervenir dans ce CDI.

**Première partie : 1ère étude de cas : les Cours du
Foyer Saint-Louis**

INTRODUCTION

La première étude de cas traitée dans le cadre de cette enquête missionnée par l'Eurométropole porte sur l'espace des Cours du Foyer Saint-Louis. L'objectif principal de cette commande est d'analyser la dynamique de participation citoyenne que tente d'impulser la Ville sur ces terrains et la manière dont celle-ci est perçue par les acteur.trice.s du quartier de la Robertsau. Si la Ville montre une volonté de créer une dynamique participative sur cet espace, c'est en partie parce qu'il a fait l'objet d'une lutte depuis 2012 pour empêcher la fermeture du Foyer et la construction d'un projet immobilier sur l'espace du Foyer et des Cours. Notre étude a pour but de mettre en évidence les jeux d'acteur.trice.s dans le quartier de la Robertsau, les visions différentes de ce futur projet, et la manière dont les habitant.e.s et acteur.trice.s du quartier s'emparent (ou non) de l'opportunité de « faire ensemble » dans le cadre d'un processus innovant de gouvernance qui engage la Ville mais aussi les habitant.e.s. Avant de revenir plus en détail sur la manière dont nous avons construit notre raisonnement et notre enquête, il nous semblait important d'explicitier le contexte à la fois géographique, historique et socio-démographique afin de permettre une meilleure compréhension des enjeux présents sur le territoire. En effet, l'espace des Cours Saint-Louis n'est pas un terrain neutre et son histoire ainsi que celle du quartier nous permettront d'enrichir notre analyse.

1) Contexte géographique

Dans un premier temps, nous allons revenir sur la situation géographique des Cours au sein du quartier de la Robertsau. Les Cours sont situées à côté du Foyer Saint-Louis, au Sud du quartier de la Robertsau, dans le « bourg-centre » à proximité de la place centrale du Corps de Garde et de nombreux commerces de la rue Boecklin (figure 1). Le quartier des Cours et du Foyer est dynamique, avec beaucoup de passage en raison d'une concentration importante de commerces. Les espaces verts sont également très présents : les rues sont arborées et on peut y trouver quelques petits squares et parcs (figure 2). Lors d'une enquête de perception du quartier de la Robertsau menée par la Ville dans le cadre de la démarche Parc Naturel Urbain², la qualité des espaces verts, la proximité avec la nature et le calme apparaissaient comme les principaux atouts du quartier. De plus, le caractère « villageois » de la Robertsau est apparu de manière

² Document de la Ville de Strasbourg, « Le Livre Blanc du Parc naturel urbain de Strasbourg, Extension Robertsau - Conseil des XV, Cahier 5 - Synthèse de l'enquête de perception / bilan des réseaux sociaux »

Le Foyer Saint-Louis, détenu par la Paroisse Saint-Louis, a été construit en 1910 pour y accueillir toutes les activités paroissiales : catéchisme, mariages, fêtes de la paroisse, mais aussi d'autres activités socio-culturelles et associatives comme des réunions ou des spectacles de théâtre. En effet, le Foyer dispose d'une grande salle de spectacle pouvant accueillir jusqu'à 400 places et des locaux dans son sous-sol. Les Cours mitoyennes au Foyer, étaient un espace de convivialité qui pouvait lui aussi accueillir des activités diverses et variées pour la paroisse et le quartier ainsi qu'un espace de stockage pour le matériel des scouts grâce aux garages construits dans les années 1960. Aujourd'hui les Cours sont scindées en deux espaces : la grande Cour avec ses garages réservés au stockage de matériel, notamment des scouts, et la petite Cour que la Ville tente d'occuper avec la mise en place de palettes colorées ainsi que de banderoles d'informations sur les prochains événements de la Robertsau (figure 3 et 4). La petite Cour appelée « L'Espace 66 » est un lieu temporaire et peu exploité pour le moment mais qui sera sans doute amené à être déplacé ou transformé prochainement. Les Cours ainsi que le Foyer Saint-Louis ont fait l'objet d'une lutte citoyenne depuis 2012 pour empêcher la fermeture du Foyer et la construction d'un projet immobilier sur l'espace des Cours.

Figure 3 : Plan des Cours

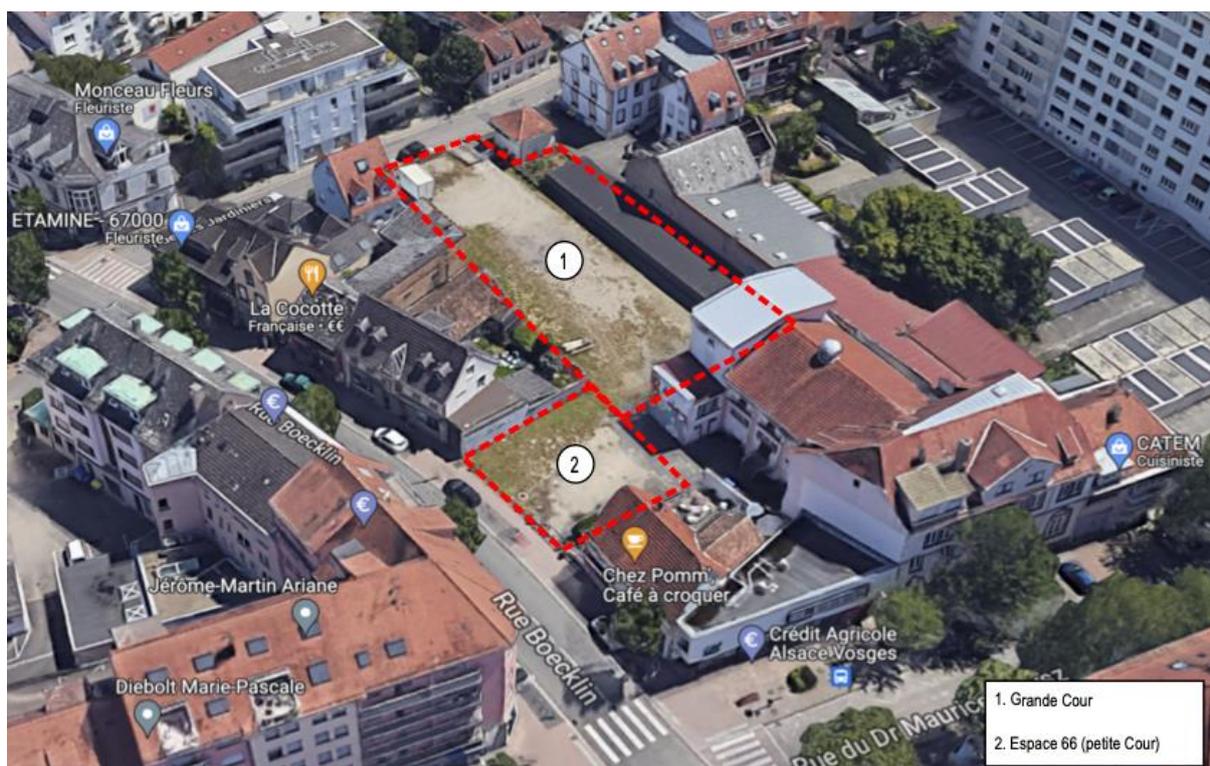


Figure 4 : Photo personnelle de la petite Cour appelée « L'Espace 66 »



2) Contexte historique

Avant de préciser le contexte socio-démographique dans lequel nous avons travaillé, il nous semblait important de revenir sur l'objet de cette lutte, ses enjeux ainsi que ses répercussions sur la gestion de ce lieu.

La lutte a commencé le 26 novembre 2012 lorsque la Ville de Strasbourg a modifié le POS 35 pour changer en terrain constructible le jardin de la Paroisse Saint-Louis dans le quartier de la Robertsau. Les membres de l'association de « Patrimoine et Modernité » ont créé un « collectif de sauvegarde du jardin Saint-Louis » le 13 novembre 2012 et ont convoqué la presse avant de déposer une pétition recueillant 1365 signatures à la Mairie. Ce même collectif précise que le conseil de quartier n'avait pas été consulté et que l'enquête publique s'est déroulée pendant l'été pour passer au Conseil Municipal rapidement³.

En 2013, les sources journalistiques de Rue89 Strasbourg indiquaient que Philippe Leonelli, responsable du collectif de sauvegarde du jardin du curé disait que : « Le déni de la

³ Article de Jacob E. publiée des Rue 89 Strasbourg, le 24 novembre 2012 « *Jardin / Foyer St Louis : l'affaire déchaine les passions* » <https://www.rue89strasbourg.com/jardin-st-louis-laffaire-25240>

démocratie participative est à son comble »⁴. Jacques Gratecos, le président de l'ADIR (l'Association Des Intérêts de la Robertsau) se disait être contre la décision de la Ville. Une liste de questions a été créée pour que les riverain.e.s puissent trouver des réponses telles que : « Pourquoi construire un nouveau foyer ? Pourquoi sur ce terrain ? Que va devenir l'actuel foyer Saint-Louis du 3 rue du Docteur-Freysz ? Pour financer la construction d'un nouveau foyer, il faudra très certainement vendre ce dernier. Mais qu'est-ce qui va être construit à la place ? »⁵

Cela a révélé les inquiétudes des riverain.e.s pour le Foyer Saint-Louis. Ils.elles se sont approprié.e.s cet espace comme un lieu essentiel à la vie du quartier. Ce lieu accueillait, depuis 100 ans, les réunions de quartiers, les mariages, les anniversaires, les scouts et autres événements politiques, familiaux ou de voisinages. Le 13 mai 2013, l'ADIR dépose un recours contentieux pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de Strasbourg. Néanmoins il faut préciser que le Foyer Saint-Louis était devenu une sorte de « non-lieu » pour les riverain.e.s car depuis quelques années, les propriétaires du terrain, le Conseil de Fabrique (Responsable des affaires « physiques » de la paroisse catholique, dont l'ancienne présidente était Marie-Thérèse Huck) avaient fait fermer l'espace pour cause de non-respect des normes de sécurité. De plus, les dépenses pour l'entretien du Foyer étaient trop importantes pour le budget de la Paroisse.

En 2014, Le Conseil de Fabrique souhaite vendre au promoteur immobilier ICADE une partie du Foyer Saint-Louis⁶. Le projet prévoyait la construction de 40 logements dans la grande Cour. L'opération prévoyait de détruire une partie du Foyer. Cette vente était souhaitée pour financer la construction d'un nouveau Foyer à côté de l'Église Saint-Louis. L'association « Patrimoine et Modernité » a également fait une demande de protection auprès des monuments historiques.

En 2015 est écrite une tribune fondamentale pour l'établissement concret d'une lutte pour préserver le Foyer Saint-Louis et ses Cours. Le collectif « Un Cœur pour la Robertsau » est formé dans l'urgence pour protéger ce bien commun reconnu par les Robertsauvien.ne.s.

⁴ Article Jeanniard, L. publiée dans Rue 89 Strasbourg le 23 juillet 2013, « *Jardin du curé de la Robertsau : constructible mais toujours vide* » <https://www.rue89strasbourg.com/jardin-du-cure-de-la-robertsau-constructible-mais-toujours-vide-43076>

⁵ Interrogations rassemblées par Emmanuel Jacob dans l'article Jeanniard, L. publiée dans Rue 89 Strasbourg le 23 juillet 2013, « *Jardin du curé de la Robertsau : constructible mais toujours vide* » <https://www.rue89strasbourg.com/jardin-du-cure-de-la-robertsau-constructible-mais-toujours-vide-43076>

⁶ Article de Jacob E. publié dans Rue89 Strasbourg le 26 juin 2014, « *La fin du foyer Saint-Louis est programmée* »

Cela est illustré dans le paragraphe 2 de la Tribune : « Ce lieu est chargé de l'histoire sociale, culturelle et religieuse de la Robertsau. Les échos de plus d'un siècle d'animation bruissent dans ses murs. Combien de rencontres scoutées, de spectacles divers, de Gärtner Owe, combien d'assemblées générales de toutes natures, combien de fêtes diverses y ont eu lieu ! » (Tribune du collectif « Un Cœur pour la Robertsau » publiée dans Rue89 Strasbourg le 23 janvier 2015). Cette tribune officialise la création d'un collectif associatif composé de 11 signataires issu.e.s de tous bords politiques, de l'ADIR plus à gauche et de l'ASSER qui est plus de droite mais aussi de l'association « Patrimoine et Modernité ». Le collectif « Un Cœur pour la Robertsau » avait invité, le jeudi 10 septembre 2015, les riverain.e.s à une réunion publique au centre socio-culturel de l'Escale à Strasbourg (78, rue du Dr. François), 150 personnes étaient présentes.

En 2016, le conseil municipal de Strasbourg est appelé à donner un avis favorable sur la vente de trois parcelles (rue Maurice Freysz pour le Foyer, ses Cours et le jardin du curé du 14 rue Jeanne d'Arc) par l'Église catholique au promoteur ICADE. La somme s'élevait à 2 700 000 euros⁷ pour y construire 37 logements répartis sur trois bâtiments. Le collectif « Un Cœur pour la Robertsau » et leurs sympathisant.e.s contestent cette décision et décrivent cela comme un acte manqué dans l'opportunité de créer une « centralité » pour le quartier de la Robertsau. En janvier 2016, Jacques Gratecos, Président de l'ADIR et Luc Wehrung, Président de l'ASSER, ont transmis à la presse une tribune commune. Le collectif « Un Cœur pour la Robertsau », le 18 juin 2016⁸, invite les riverain.e.s à manifester contre cette nouvelle offre de projet urbain devant le Foyer Saint-Louis. La manifestation comptait plus de 150 personnes devant le foyer. De plus, le collectif a proposé de diffuser une pétition et propose ses services pour transmettre une lettre au Pape et une lettre au Maire de Strasbourg. C'est à ce moment que l'ASSER décide de se mettre en retrait de la lutte.

En 2017, la lutte continue et le collectif dépose un nouveau recours devant le Tribunal Administratif⁹ pour contester le permis de construire de la « Maison des Scouts » dont la construction serait financée par l'argent de la vente. En août de cette même année, la revue

⁷ Article de France, P. publiée dans Rue89 Strasbourg, le 28 mars 2016, . « *Au conseil municipal, le sort du Foyer Saint-Louis sera âprement débattu* » <https://www.rue89strasbourg.com/conseil-municipal-foyer-saint-louis-103255>

⁸ Article de France P. publié dans « Rue 89 » le 17 juin 2016 « *Samedi, manifestation contre la destruction du Foyer Saint-Louis* », Rue89 Strasbourg, « <https://www.rue89strasbourg.com/samedi-manifestation-contre-destruction-foyer-saint-louis-108886> »

⁹ Article publié dans Rue89 Strasbourg le 31 mai 2017 « *Foyer Saint-Louis : le collectif demande un classement comme monument historique.* » <https://www.rue89strasbourg.com/foyer-saint-louis-drac-classement-121046>

journalistique Rue89 Strasbourg informait que le promoteur ICADE retirait son offre et la Ville se disait prête à la discussion pour de nouvelles idées de projets urbains. Les quatre recours et les ralentissements ont probablement découragé l'ICADE. Durant l'année 2019 la Ville a acheté le terrain du 66 Rue Boecklin qui est la petite Cour du Foyer Saint-Louis.

Le 3 avril 2020¹⁰, Monsieur le maire Roland Ries avait autorisé un permis de construire avec un nouveau promoteur immobilier « Avant-Garde Promotion », pour urbaniser la Cour du Foyer Saint-Louis. L'ADIR contre-attaque en déposant un recours à la mairie avec le soutien du collectif « Un Cœur pour la Robertsau ». Le permis de construire a été annulé le 12 août 2020.

Durant l'année 2021, la Ville accompagnée du collectif ouvert « Horizome » (présent depuis 2009 à Strasbourg, ses actions mêlent arts, aménagements participatifs et recherches dans un objectif d'augmentation du pouvoir d'agir des citoyen.ne.s) ont aménagé des palettes recyclées au 66 rue Boecklin dans le cadre du PNU.

En 2022, la nouvelle municipalité a repris le dossier pour empêcher la construction de deux Cours au cœur du quartier. La Ville a contacté le Conseil de Fabrique pour acquérir la grande Cour située l'arrière du foyer qui fait 11 ares. Grâce à cette vente le Conseil de Fabrique est en capacité de poursuivre la rénovation du foyer, en partie du moins : « *sa rénovation et son maintien avaient été engagés à la fin du mandat précédent.* »¹¹ Il pourra ouvrir à nouveau pour accueillir des fêtes ou des réunions publiques. Le lieu-dit du « jardin du curé », situé à côté du presbytère ne sera pas urbanisé non plus. La Ville a proposé un bail emphytéotique de 50 ans¹². La paroisse prévoit « *un aménagement d'un espace vert et paysager, protégé et sanctuarisé comme îlot vert* »¹³. Le promoteur « Avant-Garde Promotion » pourra réaliser une opération plus loin rue Mélanie dans la Robertsau. En octobre 2022 est signée la vente définitive des terrains des Cours du Foyer et du « jardin du curé » clôturant ainsi la lutte pour leurs préservations¹⁴.

¹⁰ Article du « Blog de la Robertsau » publié le 5 septembre 2020, « *Grâce à la vigilance de l'ADIR, le permis de la cour du foyer St Louis est annulé* », <https://www.robertsau.eu/grace-a-la-vigilance-de-ladir-le-permis-de-la-cour-du-foyer-st-louis-est-annule>

¹¹ Article de Gérard, J. Publié dans Rue 89 Strasbourg le 15 mai 2022, « *Au conseil municipal, retour sur le carnaval, le futur de l'Odyssée et coup de frein à des projets immobiliers* », <https://www.rue89strasbourg.com/conseil-municipal-commentaire-carnaval-odysee-immobilier-229794>

¹² Un « bail emphytéotique » permet à la collectivité de louer un terrain sur lequel, l'emphytéote doit améliorer, entretenir et réparer les constructions existantes ou construites pendant le bail (qui dure au minimum 18 ans et ne peut être supérieur à 99 ans) [art. L. 451-1 à L. 451-12 du Code rural et de la pêche maritime]

¹³ Article de Gérard, J. Publié dans Rue 89 Strasbourg le 15 mai 2022, « *Au conseil municipal, retour sur le carnaval, le futur de l'Odyssée et coup de frein à des projets immobiliers* », <https://www.rue89strasbourg.com/conseil-municipal-commentaire-carnaval-odysee-immobilier-229794>

¹⁴ Article du Blog de la Robertsau publié en ligne le 8 décembre 2022 « *Foyer Saint-louis : l'ADIR, le collectif Un cœur pour la Robertsau et Patrimoine et Modernité souhaitent vous dire merci* » <https://www.robertsau.eu/foyer-saint-louis-ladir-le-collectif-un-coeur-pour-la-robertsau-et-patrimoine-et-modernite-souhaitent-vous-dire-merci/>

En conclusion, les Cours du Foyer et le jardin de l'église ne sont pas bétonnés, le foyer Saint-Louis continue sa rénovation, une mairie de quartier est sauvée et le 119 rue Boecklin (maison des associations) aussi. Le 28 novembre 2022, la société « Avant-Garde Promotion » retire officiellement son permis de construire des Cours du Foyer Saint-Louis¹⁵ Aujourd'hui, la Cour du Foyer Saint-Louis est une « page blanche » ouverte pour devenir un laboratoire de la participation citoyenne en plein cœur de la Robertsau.

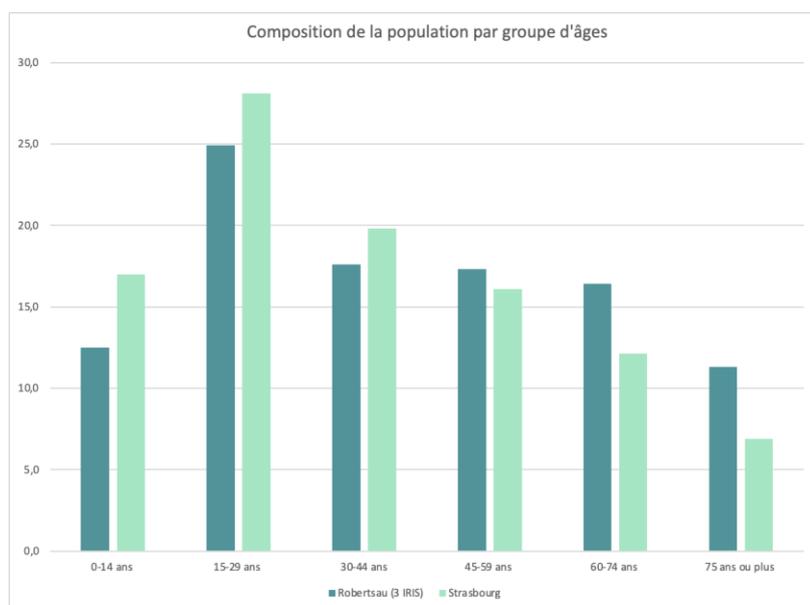
3) Contexte socio démographique

Afin de mieux comprendre notre terrain, nous avons mené une enquête socio-démographique dans le but de rendre compte de la population concernée par notre enquête et du contexte social et économique de la Robertsau. Pour ce faire, nous nous sommes appuyé.e.s sur les données de l'INSEE et plus précisément sur les 3 IRIS suivants qui entourent les Cours Saint-Louis : Robertsau Sud-Ouest, Robertsau Sud-Est ainsi que Robertsau Ouest. Nous avons également cherché à comparer nos données avec celles de la Ville de Strasbourg, afin d'analyser les grandes tendances présentes sur le territoire. Analyser la composition des ménages, le niveau de vie, les classes sociales, peuvent donner des informations précieuses sur les manières d'habiter le quartier ainsi que sur les pratiques des habitant.e.s et donc sur les besoins des Roberstauvien.ne.s concernant les aménagements, les services et équipements.

En ce qui concerne la population de notre terrain, nous pouvons voir qu'en termes d'âge les 60 ans et plus sont surreprésentés par rapport à la population strasbourgeoise. Au sein de nos 3 IRIS ces derniers représentent environ 27% de la population contre seulement 19% à l'échelle de Strasbourg. Les plus jeunes (0-14 ans) sont quant à eux sous-représentés (figure 5). Nous pouvons donc en déduire que les quartiers étudiés sont majoritairement habités par des personnes plus âgées, sans enfants et retraitées.

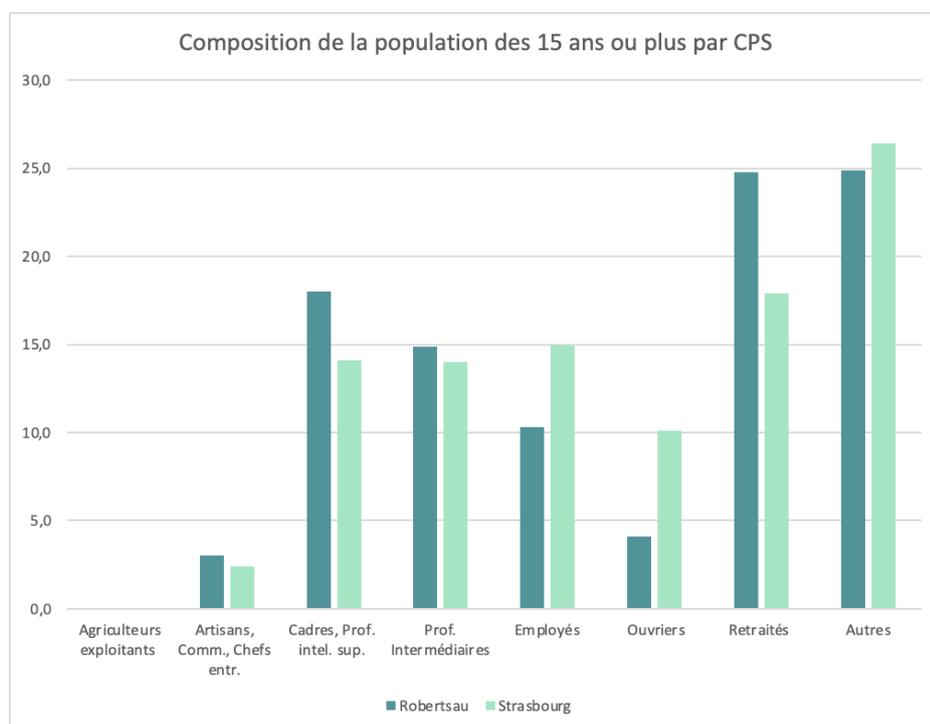
¹⁵ Article du « Blog de la Robertsau » publié en ligne le 29 décembre 2022 « *Foyer Saint-Louis : épilogue* », <https://www.robertsau.eu/foyer-saint-louis-epilogue>

Figure 5 : Graphique sur la composition de la population par classe d'âges (comparaison de nos 3 IRIS étudiés et de Strasbourg)



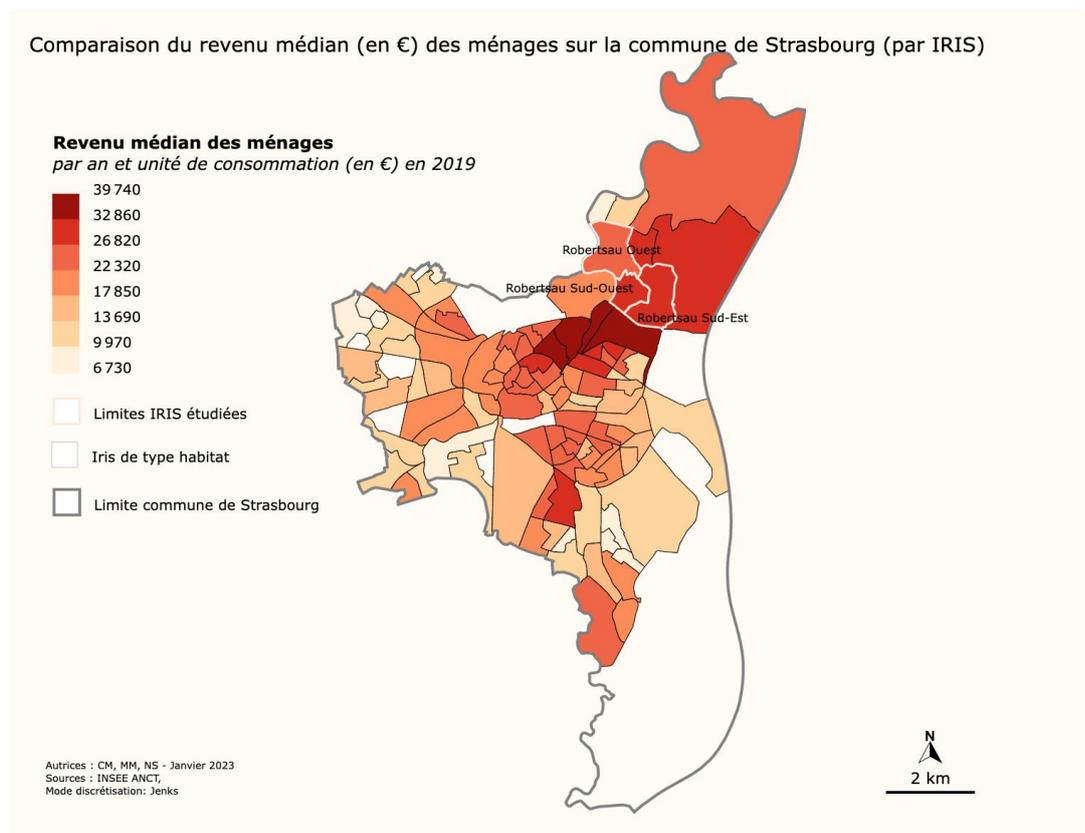
Ce constat se confirme dans l'analyse de la composition des 15 ans ou plus par Classes Socio-Professionnelles (CSP). En effet, les retraité.e.s représentent près d'un quart de notre population d'étude et sont largement surreprésenté.e.s par rapport aux données de Strasbourg. 18% de la population de notre terrain sont cadres ou de professions intellectuelles supérieures contre seulement 11% d'employé.e.s et moins de 5% d'ouvrier.ère.s (figure 6). Si nous comparons ces données avec celle de la commune de Strasbourg, nous pouvons voir que nous sommes face à des quartiers plutôt aisés, où la classe supérieure y est fortement représentée tout comme la population plutôt âgée et retraitée.

Figure 6 : Graphique sur la composition de la population par CSP (comparaison de nos 3 IRIS étudiés et de Strasbourg)



Pour ce qui est des revenus, nous avons comparé les différents IRIS de Strasbourg selon le revenu médian (en euros) des ménages afin de rendre compte des inégalités de ressources par quartier au sein de la ville. Cette analyse laisse apparaître que nos 3 IRIS étudiés font partie des quartiers les plus riches de Strasbourg avec un revenu médian qui varie de 22 320€ à 39 740€ par an (figure 7). On observe ici que la partie Nord de Strasbourg se démarque du reste de la ville avec une concentration de revenus plus élevés que dans l’hyper-centre ou le Sud.

Figure 7 : Carte de Strasbourg selon les revenus médians par an en € et par IRIS



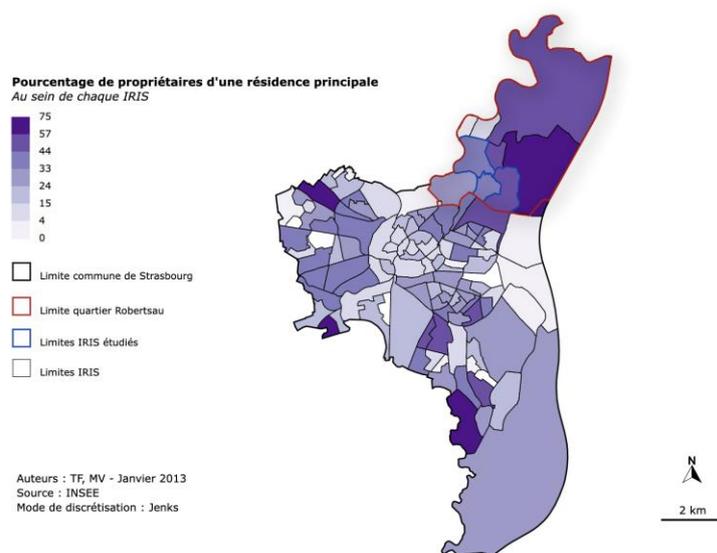
Nous avons également cherché à analyser la composition des ménages afin de voir dans quelle proportion les habitant.e.s de notre terrain pouvaient vivre seul.e.s ou en famille. Ainsi, les ménages sont composés d'une majorité de personnes seules (46%) et de familles (52%), seulement 2% des ménages sont considérés comme « autre sans famille » et représentent les personnes vivant en colocation par exemple. Si l'on regarde de plus près la composition des familles, la moitié de ces dernières sont en fait des couples sans enfants, 38% sont des couples avec enfant(s) et seulement 13% sont des familles mono-parentales. La forte proportion de personnes vivant en couple et sans enfant peut s'expliquer par la part importante de personnes âgées qui vivent sans doute avec leur conjoint.e mais sans leur(s) enfant(s) qui ont déjà quitté le domicile familial.

Enfin, nous nous sommes également penché.e.s sur les types de logements du quartier ainsi que le statut des occupant.e.s de ces derniers. En effet, être propriétaire ou locataire de son logement peut entraîner des pratiques et usages différents du quartier, de même qu'habiter dans un appartement plutôt qu'une maison peut générer de nouveaux besoins que l'on vient chercher ailleurs dans le quartier, comme des espaces verts par exemple. Dans les IRIS étudiés

de la Robertsau, les logements sont très majoritairement des appartements (86%) contre seulement 14% de maisons. De plus, lorsque l'on regarde le statut des occupant.e.s des logements désignés comme résidence principale, ce dernier est réparti de manière plutôt équitable avec 53% de locataires et 47% de propriétaires. Le taux de personnes propriétaires de leur résidence principale sur notre terrain d'enquête et dans l'ensemble de la Robertsau est tout de même bien plus important que dans l'hyper-centre de Strasbourg par exemple, ou que dans d'autres quartiers (figure 8). Ce constat nous confirme une fois de plus que la population de la Robertsau est majoritairement constituée de personnes en fin de parcours résidentiel, qui ont les ressources financières suffisantes pour devenir propriétaires.

Figure 8 : Carte de Strasbourg selon le taux d'habitant.e.s propriétaires de leur résidence principale par IRIS

Pourcentage de propriétaires occupant une résidence principale - Strasbourg en 2013 (par IRIS)



L'analyse socio-démographique montre bien que la population étudiée est relativement aisée, retraitée, de classe supérieure et donc dispose de ressources et de capitaux à la fois sociales, économiques et culturelles. Face à ce constat, nous pouvons donc supposer que nous sommes face à une population encline à s'impliquer dans la vie collective du quartier car les habitant.e.s semblent disposer de temps et également de ressources suffisantes.

CONSTRUCTION DE L'ENQUETE

Nous allons désormais revenir sur les différentes étapes que nous avons traversées au cours de notre étude qui porte sur la dynamique de participation citoyenne impulsée par la Ville sur l'espace des Cours Saint-Louis. En effet, bien que nous ayons suivi le processus classique d'une recherche sociologique, nous avons tout de même dû approfondir certains aspects du sujet en raison de l'historique de mobilisation citoyenne autour de cet espace. Nous verrons dans cette partie que notre recherche a commencé par une phase exploratoire de compréhension du sujet et de familiarisation avec le quartier et ses événements passés. Cette première étape nous a ensuite permis de nous positionner sur des choix méthodologiques : Qui sont les personnes pertinentes à interroger ? Quelles méthodes allons-nous utiliser et pour quelles raisons ? Ces différents questionnements, nous ont ensuite permis de passer à une phase de recueil des données avec la réalisation d'entretiens auprès d'acteurs et d'actrices qui nous paraissent centraux. Les acteurs et actrices de par leur implication dans la vie du quartier. Cette étape de recueil de la parole des enquêtés s'est vue complétée par une recherche bibliographique approfondie autour des concepts des communs, des mobilisations collectives, des transactions sociales..., sur lesquels nous reviendrons plus en détails dans ce rapport. Enfin, l'ensemble de ces étapes nous ont permis de problématiser la commande qui nous a été donnée par la Ville, de nous approprier le sujet et d'en tirer des hypothèses qui viendront par la suite se faire valider ou invalider par l'analyse que nous faisons des données recueillies sur notre terrain.

1) La phase exploratoire

Cette première phase exploratoire a été marquée par la nécessité de s'imprégner de notre sujet, des différentes phases de la lutte ainsi que des différents acteurs impliqués dans cette dernière. Pour ce faire, nous nous sommes appuyés sur les articles de la presse locale pour comprendre les différentes étapes de la lutte autour des Cours Saint-Louis, comme des articles de Rue89, les DNA, mais aussi des journaux du quartier comme *Les Échos de la Robertsau* (le journal de l'ADIR), *le Blog de la Robertsau* tenu par E. Jacob que nous avons pu rencontrer durant notre enquête, ou encore *La Gazette de la Robertsau* (le journal de l'ASSER). La lutte ayant été assez médiatisée à l'échelle locale, nous n'avons pas eu de difficultés à collecter des informations et des archives de cette épisode marquant pour le quartier. Il nous semblait essentiel de comprendre les enjeux de la lutte autour des Cours et du

Foyer Saint-Louis afin de saisir le contexte dans lequel la démarche de la Ville s'inscrit aujourd'hui. Cette collecte d'informations était d'autant plus nécessaire que nous étions tous dans un rapport assez distancié au terrain puisque nous ne pratiquons pas le quartier et que nous n'avions pas eu connaissance des différents épisodes qui ont marqué l'histoire des Cours Saint-Louis. Nous avons complété ces données factuelles par un premier entretien avec Marc Hoffsess, adjoint à la maire de Strasbourg et référent du quartier Robertsau-Wacken. Cet entretien exploratoire nous a permis d'obtenir des données plus qualitatives sur l'histoire de la lutte. En effet, Marc Hoffsess est l'un des acteurs majeurs du collectif « Un Coeur pour la Robertsau » et a largement contribué au rachat des Cours par la Ville et à la mise en place de ce projet futur en lien avec les habitant.e.s. Enfin, nous avons également mené des observations non-participantes en nous rendant sur les lieux des Cours avec « L'Espace 66 » pour voir si ce lieu était exploité par les habitant.e.s et riverain.e.s. À cette occasion, nous avons pu discuter avec quelques passant.e.s de manière informelle et tous.tes nous ont affirmé qu'ils.elles ne fréquentaient pas ce lieu pour le moment et que très peu de personnes s'y rendaient.

2) La justification des choix méthodologiques

La première étape de recherche exploratoire nous a ensuite permis de faire des choix méthodologiques pour la suite de notre étude. Le premier choix méthodologique que nous avons dû prendre est lié à notre terrain d'enquête. Il était nécessaire, dans notre raisonnement, de différencier le Foyer Saint-Louis, propriété de la Paroisse, des Cours qui ont aujourd'hui été rachetées par la Ville. Cette distinction paraît peut-être simple, pourtant elle ne l'était pas en raison de la lutte passée. Les habitant.e.s de la Robertsau se sont mobilisé.e.s à la fois pour la préservation des Cours mais aussi pour la conservation du Foyer, bâtiment emblématique du quartier. Dans ce rapport, nous aborderons peut-être la question du Foyer lorsque c'est nécessaire, cependant nous nous concentrerons sur l'espace des Cours et le processus de participation citoyenne qui est en train de se créer autour de cet espace. Ensuite, les autres questions qui se sont posées à nous étaient celles du choix du type d'enquête et du type d'acteur.trice.s que nous voulions rencontrer. Rapidement, nous avons décidé de ne pas rencontrer les habitant.e.s de la Robertsau mais de nous concentrer sur les acteur.trice.s associatifs, politiques, religieux... investi.e.s dans le quartier. Ce choix est d'abord dû au temps qui nous était imparti pour réaliser cette enquête, mais il est aussi lié au fait que seul.e.s

quelques habitant.e.s sont impliqué.e.s dans l'Atelier Centralité mis en place par la Ville pour imaginer un nouveau projet pour les Cours. Recueillir l'avis des habitant.e.s sur leurs besoins et leurs attentes s'inscrit dans une temporalité future avec l'arrivée notamment du tiers-facilitateur qui doit pouvoir créer une dynamique collective autour du lieu. Il nous a fallu du temps pour comprendre où nous nous situons dans la chronologie des Cours Saint-Louis : nous ne sommes plus dans « l'avant » puisque la lutte est aujourd'hui terminée avec le rachat des Cours par la Ville, mais nous ne sommes pas encore dans « l'après » puisque la démarche de participation citoyenne vient d'être lancée et ne permet pas encore aujourd'hui à tous les habitant.e.s de s'investir. Nous nous situons dans une période d'entre-deux, où il est nécessaire de comprendre qui s'implique (ou non) et pour quelles raisons ? C'est pourquoi nous avons décidé de concentrer notre étude sur les acteur.trice.s organisé.e.s, associatifs et politiques du quartier. Pour se faire nous avons mené une dizaine d'entretiens auprès de 13 personnes issues de sphères différentes :

- des acteurs de la Ville (agents et élus)
- des membres des associations de quartier et collectifs issus de la lutte (ASSER, ADIR,

Un Coeur pour la Robertsau)

- des membres actifs de l'Atelier Centralité
- des acteurs de la Paroisse Saint-Louis et du Conseil de Fabrique
- un membre des Scouts (qui utilisent les garages présents sur l'espace des Cours)
- un acteur de la Paroisse Protestante

Le choix des acteur.trice.s clés rencontré.e.s s'est fait à l'aide d'une liste fournie par la Ville complétée par nos soins en se basant sur les recommandations des acteurs et actrices. Cette démarche a nécessité d'adapter notre grille d'entretien en fonction du statut de l'enquêté.e, de son rôle (ou non) dans la lutte passée et de sa place dans le projet futur des Cours en raison de la diversité de notre échantillon.

Le choix de la méthode qualitative s'est présentée à nous de manière assez évidente pour cette étude. En effet, nous cherchions à nous intéresser aux processus d'interactions entre différent.e.s acteur.trice.s en présence, issus de différentes sphères (associations, paroisse...) du quartier. Nous nous sommes donc inspiré.e.s de ce que Bousquet, Antona et Daré appellent « la démarche patrimoniale » (2022) et qui consiste à « confronter différentes expertises ou savoirs, dévoiler des trajectoires d'évolution des positions, expliciter les scénarios potentiels et leurs conséquences pour différents groupes d'acteurs » (2022, p. 325). L'objectif de notre démarche est de confronter les points de vue et les perceptions des acteurs et actrices

pertinent.e.s, tout en sachant que ces dernier.ère.s « sont clairement informés de ce qui les oppose aux autres et de leur commune dépendance vis-à-vis de l'émergence d'une solution co-construite » (ibid, p. 325). Notre démarche cherche également à prendre en compte les différentes temporalités dans lesquelles l'espace des Cours s'inscrit : « l'avant » avec la période de la mobilisation citoyenne, « l'après » qui porte sur le futur projet en cours de construction avec les habitant.e.s et enfin le « pendant » qui représente cette période d'entre-deux que nous vivons actuellement mais aussi le lancement et la mise en place progressive de cette démarche de participation citoyenne.

L'entretien semi-directif était donc le moyen qui nous a semblé le plus efficace pour obtenir des données qualitatives concernant les motivations liées à des capacités d'agir, les représentations qu'ont les différent.e.s enquêté.e.s du lieu, la manière dont ils.elles s'approprient l'espace (ou non) et leur rôle dans le processus actuel de concertation, de délibération et de décision concernant l'avenir des Cours. L'exercice de l'entretien permet également de rendre compte des différents processus qui existent ou qui ont existé entre les acteurs et actrices concerné.e.s, que ce soit sous forme d'interactions, de rivalités, ou de concertation.

2) Les apports bibliographiques

Notre rapport s'appuie également sur des apports théoriques afin d'éclairer certains aspects de notre étude de cas. Comme nous l'avons vu dans l'introduction de ce dossier, la notion de commun est transversale et nous montrerons ici, en quoi la mobilisation des « communs » permet un éclairage pertinent pour notre étude de cas. La notion des communs définie comme étant des « dispositifs liant une ressource, une communauté et des règles, et permettant aux usagers (des villes notamment) de se réapproprier leurs territoires de vie » (Kebir, Nahrath, Wallet, 2018, p. 10) fera l'objet de notre première partie afin de déduire s'il est possible ou non de parler de communs pour les Cours Saint-Louis. Nous verrons dans la première partie de notre analyse, dans quelle mesure cette définition des communs peut être appliquée à notre terrain avec le sol comme ressource, les habitant.e.s de la Robertsau comme communauté, les règles étant celles de la Ville et les futures règles du lieu.

Derrière l'idée de communs et plus précisément de « biens communs », il y a également celle de rivalité comme nous pouvons le voir dans la définition de L. Kebir, S. Nahrath et F. Wallet, qui caractérisent les ressources gérées de manière collective « par le fait qu'elles soient accessibles à tous (difficulté d'exclusion) et que leur consommation par les uns empêche celle des autres (soustractibilité et donc rivalité) » (Kebir, Nahrath, Wallet, 2018, p. 10). Et c'est bel et bien parce qu'il existe une forme de rivalité d'usage autour d'une ressource qu'il est nécessaire de mettre en place une gestion collective. S. Nahrath a dressé une typologie pour décrire les différentes formes de bien en fonction de deux critères : l'exclusion et la rivalité (2015).

Dans le cas du projet Saint-Louis, nous pouvons nous interroger sur la nature de cet espace en fonction de cette typologie. Il existe une forme de rivalité dans l'usage des Cours et du Foyer Saint-Louis qui a donné lieu à une lutte entre la Ville ainsi que les promoteurs en charge du projet immobilier et les habitant.e.s qui se sont mobilisé.e.s pour conserver cet espace comme espace commun. Mais la nature de cet espace n'est pas totalement claire : selon certain.e.s, les Cours Saint-Louis sont un espace privé et la population ne peut donc pas intervenir sur son futur usage, tandis que pour d'autres l'activité historique du foyer ne peut être écartée du raisonnement. En effet, le foyer ayant eu une activité culturelle importante pendant de longues années, il apparaît comme un espace public aux yeux des habitant.e.s qui se l'ont approprié en tant qu'espace symbolique de la Robertsau et espace central de la vie du quartier. Selon les groupes qui s'approprient l'espace, il y a donc des intérêts différents défendus et donc l'apparition d'une certaine forme de rivalité. Les rivalités peuvent aussi se manifester autour des usages futurs du lieu. La dynamique de la « page blanche » impulsée par la Ville peut laisser apparaître des envies, des besoins, et des projections différentes voire opposées selon les habitant.e.s. À partir de ce constat, nous pouvons dire que cet espace est une forme de « biens communs » au sens de S. Nahrath (2015), c'est-à-dire un bien accessible à tous.tes (difficulté d'exclusion) mais dans lequel se jouent des formes de rivalité.

Cependant, ce dernier nous invite à nous pencher sur le risque de « clubbisation » des biens communs (Nahrath, 2015). Ainsi, la présence de biens communs est finalement plutôt rare car cette situation peut déboucher sur « la mise en place de régimes de régulation instituant des formes plus ou moins contraignantes d'exclusion de certaines catégories d'utilisateurs transformant les biens communs en biens de club » (ibid, p. 76). S. Nahrath nous invite à nous

demander « dans quelle mesure la création de biens de clubs pour préserver les ressources, ne constitue pas un accaparement de ces biens par les membres de ces clubs » (ibid, p. 77) au détriment du reste de la population et créer ainsi des tensions entre l'intérêt général et un ou des intérêt(s) communautaire(s). Dans notre cas, on pourrait donc se demander dans quelle mesure certain.e.s habitant.e.s s'approprient et s'accaparent le projet des Cours Saint-Louis à travers l'Atelier de quartier. En effet, les personnes investies dans cet atelier instauré par la Ville, sont pour beaucoup déjà issues de la lutte antérieure autour des Cours et donc ont une certaine maîtrise du sujet et ont développé des compétences qui peuvent être ensuite remobilisées dans l'élaboration du futur projet autour des Cours. Nous nous demanderons donc s'il existe un risque que l'Atelier de quartier s'empare du projet des Cours pour répondre aux besoins, intérêts ou représentations de ses membres, anciennement investis dans la lutte ou dans la vie du quartier. Ces acteur.trice.s seraient ainsi perçu.e.s comme plus légitimes pour intervenir sur ce projet ou porter leur vision pour diverses raisons : d'abord parce qu'ils.elles ont participé à la lutte, ensuite parce qu'ils.elles interviennent dans une instance perçue elle aussi comme légitime pas la Ville, et enfin parce qu'ils.elles ont déjà réussi se mobiliser et à unir leurs forces pour faire arrêter un projet immobilier sur ce lieu ce qui démontre une capacité à se positionner comme contre-pouvoir. Nous essayerons de savoir si le fait que l'Atelier de quartier s'empare du projet des Cours exclut un certain nombre d'autres acteur.trice.s, ou non, notamment les habitant.e.s qui ne sont pas particulièrement attaché.e.s à cet espace ou encore les associations de quartier ou les collectifs mobilisés dans la lutte mais qui n'ont pas désiré rejoindre l'instance de l'Atelier Centralité portée par la Ville.

Ces enjeux d'appropriation sélective peuvent aussi être compris par le prisme de la notion de transaction sociale, notion développée par J. Remy (Remy, Voyé, Servais, 1978). La transaction sociale peut se définir comme étant un processus qui s'inscrit dans le temps et qui comprend de l'échange, de la négociation, des rapports de force et débouche sur ce que J. Remy nomme des compromis pratiques. Dans le processus de la transaction sociale, chaque acteur.trice tente au mieux de défendre son point de vue et ses valeurs. Concernant notre étude des cas, nous verrons que la dynamique de participation citoyenne impulsée par la Ville implique nécessairement des transactions sociales entre des acteur.trice.s parfois aux valeurs et avis opposés, ce qui implique une série de négociations et de compromis, pour tendre vers une forme de consensus. Ce concept nous a permis de mettre en avant la difficulté à faire converger des intérêts divergents dans un contexte de démocratie participative mais aussi de rendre

compte des rivalités entre les différent.e.s acteur.trice.s et la volonté de la Ville de créer une démarche de décisions collectives.

Enfin, la notion des communs est intrinsèquement liée à celle de la démocratie car elle pose la question de la gestion collective des ressources mais aussi de l'organisation même de cette gestion sur le territoire. Aujourd'hui, les collectivités tendent à inclure davantage les habitant.e.s dans le processus de conception et de production de la ville. Par la participation citoyenne, le pouvoir est moins descendant et centralisé et ainsi se répartit de manière un peu plus équitable dans la société. L'habitant.e devient un.e acteur.trice à part entière dans la manière de penser et fabriquer la vie urbaine. Néanmoins, l'arrivée d'acteur.trice.s multiples dans les processus de gouvernance urbaine complexifie la gestion globale des villes et il est important de rappeler que malgré les dispositifs mis en place par les sphères politiques et institutionnelles, tous.les habitant.e.s ne sont pas inclu.e.s dans ces nouveaux processus décisionnels.

4) La problématique et les hypothèses

L'ensemble de ces réflexions et de nos recherches nous ont donc permis d'aboutir à la problématique suivante : dans quelle mesure, l'approche par les communs initiée par la Ville, permet-elle de créer une dynamique participative et démocratique qui associe les acteur.trice.s organisé.e.s, associatifs et politiques du quartier, autour du projet des Cours Saint-Louis et de sa mise en place ?

Cette problématique ainsi que nos recherches bibliographiques nous ont permis d'élaborer les hypothèses suivantes auxquelles nous essayerons de répondre :

- Les cours St-Louis sont le support d'une rivalité en trois temps : rivalité de la lutte et des représentations de l'espace, rivalité de la mise en place du projet (outils/méthodes), rivalité des usages et pratiques futur(e)s du lieu.

- Les Cours Saint-Louis et la mise en place de ce projet tendent à faire de cet espace un bien de club, qu'un nombre limité de citoyen.ne.s pourrait s'accaparer. L'implication dans la lutte pour la défense du Foyer et des Cours Saint-Louis, pourrait être le point de départ de cette appropriation exclusive.

- Les habitant.e.s peuvent rencontrer des difficultés à se saisir de l’outil de la « page blanche » et de la logique de participation citoyenne à laquelle elle renvoie et cela d’autant plus si un processus d’appropriation exclusive s’opère sur le projet.

Ainsi, nous verrons dans une première partie de quelle manière la notion de « communs » s’applique à notre terrain d’étude au travers de trois prismes : l’appropriation d’un territoire, les rivalités qu’engendre cette appropriation et pour finir le cadre réglementaire donné par la Ville dans la co-construction du projet des Cours Saint-Louis.

Dans une deuxième partie nous nous intéresserons à la volonté de la municipalité d’enraciner les logiques de participation citoyenne dans ce projet, en impliquant à la fois un grand nombre d’habitant.e.s et en cherchant à aboutir à une décision collective la plus consensuelle possible.

Dans une dernière partie nous tâcherons de mettre en perspective le discours le discours des acteurs.trices autour des enjeux et des représentations liées à la centralité de quartier. Nous questionnerons les rapports que chacun.e entretient avec « l’échelle du consensus », celle-ci nous amènera à poser la question de la légitimité des processus participatifs de « mise en commun » et d’évoquer à nouveau les craintes de certains acteurs face à la potentialité d’un temps de la concertation rallongé. Enfin, nous explorerons les projections des acteurs quant à la gestion et l’occupation de l’espace et de ses usages futurs, en évoquant notamment les craintes de nuisances que celui-ci entretient.

Partie I. Les cours Saint-Louis : des communs en construction

La notion de communs permet de penser la manière dont ces formes d'action collective émergent et ré-interrogent le modèle actuel. Les communs peuvent être définis comme étant des « dispositifs liant une ressource, une communauté et des règles, et permettant aux usagers (des villes notamment) de se réapproprier leurs territoires de vie » (Kebir, Nahrath, Wallet, 2018, p. 10). La lutte et l'appropriation citoyenne des espaces est centrale dans l'approche par les communs. Dans notre étude de cas, quelques habitant.e.s ont revendiqué l'idée d'espace commun pour lutter contre un projet immobilier jugé comme incompréhensible, illégitime et destructeur pour la vie du quartier. Ici les communs font l'objet d'une « résistance de la société civile face aux aberrations ou aux injustices de l'action publique » (*ibid*, p.13). Après des mois voire des années de lutte, la ville a décidé de s'emparer de cette dynamique pour aller encore plus loin dans l'implication des citoyen.ne.s dans le projet du Foyer et des Cours Saint-Louis. En effet, la mobilisation des communs « peut constituer un levier de réinvention démocratique de la gouvernance urbaine » (*ibid*, p. 13) lorsqu'ils sont établis en tant que modalité d'action collective. Cela sous-entend la nécessité de s'accorder et de prendre en compte les différents intérêts pour former un « agir commun » dans lequel chaque membre doit établir des règles communes dans la gestion des ressources. Ici, les habitant.e.s sont encadré.e.s par la ville pour, dans un premier temps constituer un groupe, une communauté, afin de se mettre d'accord sur ce que va devenir le Foyer Saint-Louis et ses Cours.

1 . Une ressource appropriée qui a fait l'objet d'une lutte locale par un groupe social organisé

La définition des « communs » qui peut désigner des objets matériels tels que les ressources naturelles nous conduit à prendre le parti de considérer le sol comme une ressource dans cette recherche autour des Cours Saint-Louis. Dans un contexte de pression foncière comme celui que connaît le quartier de la Robertsau à Strasbourg, le sol devient une ressource précieuse conduisant certain.e.s individu.e.s à se mobiliser pour « *défendre* » un lieu afin de ne pas le privatiser et de ne pas l'urbaniser. L'achat des Cours Saint-Louis par la Ville a ensuite permis aux acteur.trice.s de la lutte d'imaginer « *un possible* » (E. Jacob, membre de de l'ADIR, gérant du Blog de la Robertsau, 15 novembre 2022) autour d'un projet de communs. Finalement cette notion des « communs » permet de comprendre comment la mobilisation d'un

groupe d'acteur.trice.s organisé.e.s pour protéger une ressource s'est construite autour d'une volonté de protéger une identité et attachement sentimental au lieu.

Les Cours Saint-Louis sont difficilement définissables puisque les points de vue des individu.e.s sont très divergents sur sa forme. L'auteur D.Nordman tente d'éclairer les notions de spatialité, notamment en distinguant trois formes : l'étendue, l'espace et le territoire. Nous allons nous concentrer sur les deux formes qui nous intéressent dans cette recherche, c'est-à-dire l'espace et le territoire. D'une part, l'auteur considère que l'espace suppose l'apparition d'une hiérarchie des lieux et l'introduction des notions de centre et de périphérie. D'autre part, il définit le territoire comme un espace qui fait l'objet d'appropriations et de pouvoir. Ces deux définitions permettent de questionner la forme du lieu que sont les Cours Saint-Louis. En nous appuyant sur la définition du territoire de Nordman, nous allons voir que les Cours Saint-Louis peuvent être considérées comme un territoire puisqu'elles font l'objet d'une appropriation par différent.e.s acteur.trice.s dont les rapports de pouvoir vont peser sur la finalité des aménagements de ce lieu.

Notre enquête a révélé un fort enjeu d'appropriation du lieu. D'une part cet enjeu est expliqué par la dualité entre la pression foncière de ce quartier et l'utilisation de l'expression « *d'esprit village* » qui revient régulièrement dans le discours des individu.e.es interrogé.e.s, notamment pour désigner un « *esprit de cohésion* » (F. Beck, membre de l'ASSER, 3 décembre 2022). Une volonté de protéger et conserver l'identité d'un quartier anciennement maraîcher émerge de leurs discours. Ainsi le sentiment d'appartenance, d'être « Robertsauvien·ne·s », renforce la volonté de mobilisation pour défendre les Cours.

D'autre part, certain.e.s acteur.trice.s de la lutte avouent qu' « *en réalité la cours n'a pas d'intérêt, enfin d'intérêt intrinsèque* » (E.Jacob), néanmoins iels se sont battu.e.s durant dix ans pour annuler le projet immobilier et conserver les Cours comme un espace non construit. Cette longue lutte s'explique notamment par un attachement sentimental aux Cours, par leurs expériences de jeunesse liées au scoutisme et aux différents évènements festifs (brocantes, kermesses). Ces activités sont un point commun qui lie presque tous.tes les acteur.trice.s de la lutte interrogé.e.s.

Néanmoins, les raisons qui ont conduit à l'appropriation de ce lieu par les acteur.trice.s de la lutte n'ont pas convaincu tous les riverain.e.s. En effet, certain.e.s comprenaient la

nécessité de la paroisse de vendre et de reconstruire un Foyer plus petit et plus proche de la paroisse Saint Louis. Ces motivations étaient principalement financières avec une gestion extrêmement coûteuse :

« Donc, vous voyez ça vivait à grande échelle, à l'échelle d'un quartier entier. Maintenant, ça vie à l'échelle d'une paroisse ! C'est plus du tout la même échelle ! (...) Mais sincèrement, je n'aimerais pas avoir le Foyer Saint-Louis en charge pour la paroisse. C'est énorme ! Comment est-ce qu'ils vont le faire ?... Il faut, il faut arriver à le financer, l'entretien, tout ça... » (E. Schiffer, pasteur de la paroisse protestante de la Robertsau, 22 novembre 2022)

Il nous semble tout de même important de souligner que la lutte qui est le point de départ d'un projet autour des « communs » ne regroupait que quelques acteur.trice.s. Durant notre enquête nous avons pu interroger les acteur.trice.s sociaux, associatifs, organisés, plus ou moins proches de cette mobilisation mais nous n'avons pas pu interroger les riverain.e.s et habitant.e.s de la Robertsau. L'appropriation de ces Cours est depuis dix ans plus imagée et spirituelle que physique, hormis l'installation de l'espace 66 en palettes qui n'est cependant pas utilisé. Nous n'avons observé aucune appropriation informelle, il sera donc nécessaire de mobiliser à nouveau autour d'un futur projet.

2 . Focus sur les acteur.trice.s interrogé.e.s

Pendant la lutte, Roland Ries, ancien maire de Strasbourg, et son adjointe Madame Dreyeren en charge du quartier de la Robertsau, se sont attiré les foudres de certain.e.s habitant.e.s concernant la destruction du Foyer. Après la lutte, en 2020, Jeanne Barseghian accède au poste de maire, avec comme adjoint et responsable du quartier de la Roberstau Marc Hoffsess. Ce dernier est natif de la Robertsau et a été membre de l'ADIR avant de la quitter lorsqu'il a obtenu son poste d'adjoint à la maire. Monsieur Hoffsess était actif dans la lutte au sein du collectif un « Cœur pour la Robertsau ». Nous avons aussi pu rencontrer Simon Wehrlé, chargé de mission de la participation citoyenne et Monsieur Lassad Essadi qui est quant à lui directeur de territoire sur le quartier Robertsau-Wacken-Cité de l'III depuis 2017. Monsieur Essadi n'a pas vécu à la Robertsau et n'a pas utilisé le Foyer Saint-Louis, cependant il a pu prendre connaissance des événements liés à cet espace, lors de son arrivée à la municipalité. Monsieur Wehrlé habite une autre commune de l'Eurométropole et connaît, lui aussi le quartier de la Robertsau et son tissu associatif et culturel par une relation professionnelle (S.Wehrlé,

L.Essadi, 12 décembre 2022).

Parmi les citoyen·ne·s de la Robertsau, nous avons pu rencontrer des personnes investies dans les problématiques publiques du quartier: Christine Geiller, Christine Beetham et Philippe Maschtinger, tous.tes membres du Comité de suivi de l'Assemblée de quartier de la Robertsau et qui participent activement à l'Atelier Centralité. Madame Beetham, retraitée, vit à la Robertsau depuis 2008. Elle nous a précisé qu'elle faisait partie de la lutte (C. Geiller, P. Maschtinger, C. Beetham, membres pilotes de l'Atelier Centralité, 9 décembre 2022). Philippe Maschtinger, jeune retraité, est lui à la Robertsau depuis 2020. Rapidement il s'intéresse à la vie publique en intégrant l'Assemblée de quartier, il participe au pilotage de l'Atelier de quartier sur le PLUi. Madame Geiller est une ancienne professeure retraitée vivant à la Robertsau depuis 2017. Elle est une membre active de l'action publique depuis 2009. Elle est un pilier du quartier et pilote l'« Atelier Centralité ».

Il nous faut aussi présenter les acteur·trice·s religieux du quartier de cette étude. Marie-Thérèse Huck est l'ancienne présidente du Conseil de Fabrique de la paroisse catholique. Nous avons pu nous entretenir avec Guillaume Dehaye, son successeur. L'ancien curé, Didier Muntziger, durant la lutte était un fervent opposant du collectif pour la sauvegarde du Foyer Saint-Louis. En 2021 le nouveau curé, Franck Guichard, à quant à lui réussi à entretenir des relations beaucoup plus apaisées avec le collectif. De plus, nous avons aussi pu échanger avec l'un des encadrants Scouts du quartier, Thomas Gueudet. Les scouts ayant toujours occupé le Foyer Saint-Louis et cela encore aujourd'hui il nous paraissait pertinent de nous entretenir avec l'un de leur représentant. Dans notre entretien, Thomas Gueudet a précisé qu'il était à la Robertsau depuis son enfance, depuis 1978, et qu'il vit aujourd'hui encore à la Robertsau avec sa famille. Du côté du protestantisme, nous avons pu rencontrer le pasteur de la paroisse depuis 2018, Monsieur Éric Schiffer. Il vit à la Robertsau depuis 1997.

En 2014, ICADE était le premier promoteur immobilier impliqué dans le projet du Foyer et des Cours Saint-Louis, ce dernier avait obtenu un permis de projet de construction immobilière et allait remplacer les Cours et une partie du Foyer Saint-Louis par des logements. Ce permis de construire fut l'élément déclencheur d'une lutte plus active, pour être retiré en 2017. En 2020, le promoteur immobilier Avant-Garde Promotion est survenu à la fin de la lutte pour se retirer officiellement en 2022.

Le collectif « Un Cœur pour la Robertsau » comptait à ses débuts 11 signataires d'une tribune publiée dans la presse pour la sauvegarde du Foyer Saint-Louis. Ce sont 11 personnes influentes dans la vie du quartier de la Robertsau et de Strasbourg. Avec entre autres Jacques Gratecos, ancien professeur de Lettres Anciennes et président de l'association de quartier de gauche l'ADIR, que présenterons dans le paragraphe suivant. Emmanuel Jacob, ancien membre du conseil municipal de Strasbourg, qu'il a quitté trois ans après son élection. C'est un membre important dans le collectif car il utilisait, pour informer la population, le « Blog de la Robertsau » . Ce blog existe depuis 2006, le nombre de visites sur le blog est conséquent à l'échelle du quartier, plus de 150 000 vues depuis 2021 selon E. Jacob. Il fait aussi partie de l'ADIR et a écrit des articles pour Rue89 Strasbourg afin d'expliquer la lutte. Il est un acteur décisif dans la rédaction des différents recours devant le tribunal administratif. Il est dans la politique depuis 1997. Luc Wehrung, banquier de profession, est le président de l'ASSER (association que nous allons aussi présenter dans le paragraphe suivant). Il habite la Robertsau depuis 20 ans. Il participe à la lutte jusqu'à ce que « *ça devienne politique* », en 2015 (L. Wehrung, président de l'ASSER, 3 décembre 2022). Durant l'entretien, Monsieur Wehrung était accompagné de Francis Beck, directeur de recherche émérite du CNRS. Il est un natif de la Robertsau et n'était pas un des signataires de la tribune. Robert Grossmann est le fondateur de l' ASSER, c'est un homme influent car il fut entre autres ancien président de la CUS. Philippe Leonelli, président de l'association Patrimoine et Modernité qui était le lanceur d'alerte en 2012 pour la sauvegarde du jardin du curé, puis des Cours et du Foyer Saint-Louis. Les 5 autres signataires sont Marie-Laure Beaujean, Bernard Irmann, René Hampé, Jean-Claude Luttmann, Anne Schumann et Claude Schwarz. Ces dernières personnes dans le paragraphe jusqu'à monsieur Grossmann n'ont pas été interrogées durant notre enquête.

C'est ici que nous allons présenter l'ASSER « Association de sauvegarde de l'environnement de la Robertsau » qui fut créée dans les années 1980. Elle publie « la Gazette de la Robertsau » pour informer les riverain.e.s de l'actualité du quartier. L'association a pour objet de : « *faire une Gazette, animer une association, aller à toutes les réunions, intervenir, et c'est un peu le rôle justement de cette association, ce n'est pas de faire de l'opposition, c'est pouvoir intervenir quand on va construire, quand on va démonter et quand on va transformer des rues quand on va peut-être faire les choses qui ont des impacts* » (L. Wehrung). Elle s'est mise en retrait durant la lutte en 2015 mais a continué de publier sur le sujet.

L'ADIR « Association des Intérêts de la Robertsau » est une association de quartier

fondée en 1958 pour aider les Robertsauvien.ne.s à percevoir des indemnités suite à une tempête. Depuis, elle est restée une association de quartier qui s'intéresse aux questions du cadre de vie, de l'environnement et de la qualité de vie à la Robertsau. L'ADIR est l'association qui a porté tous les recours sur le conflit autour des permis de construire (M.Hoffsess).

3. Une rivalité autour de la création d'une communauté locale dans le cadre d'un projet urbain de quartier ?

Grâce aux entretiens menés auprès des acteur.trice.s du quartier ainsi qu'à l'analyse des liens entre chaque groupe, nous avons pu observer que des rivalités se sont installées autour du projet des Cours Saint-Louis. Dans un premier temps, la lutte qui a regroupé des acteur.trice.s très différent.e.s qui se sont battu.e.s « *bon pas toujours de la même façon parce que les gens, forcément ont des avis différents sur les Cours* » (F.Beck), a finalement été source de conflits politiques, créant des tensions entre les associations signataires de la tribune et conduisant une mise en retrait de certain.e.s acteur.trice.s au sein du collectif « Un Coeur pour la Robertsau ». Les entretiens conduits avec les acteur.trice.s associatifs ont laissé transparâtre un clivage politique gauche-droite, parfois assumé ou au contraire rejeté par l'argument de l'apolitisme. La lutte, notamment dans ses méthodes de recours administratifs et d'articles de presse clivants, n'a pas fait l'unanimité ni auprès des riverain.e.s, ni au sein même du collectif. Cependant l'aboutissement au rachat des Cours Saint-Louis par la Ville, conduit certain.e.s acteur.trice.s de la lutte à revendiquer une certaine légitimité dans la prise de décision concernant le futur de ces Cours.

« Ah Ben écoutez, voilà ce qu'on pourrait faire » (répète ce qu'il a pu entendre durant l'Atelier Centralité), *c'est-à-dire que vous avez, excusez-moi du terme **** qui pendant 10 ans se battent et consacrent du temps, de l'argent, des journées entières à se rencontrer, à voir ceci, voir cela et après ? Bon voilà « nous on va vous dire ce qu'il faut faire maintenant » , c'est-à-dire que d'autres arrivent et cherchent à tirer les marrons du feu. Et je dois dire, c'est assez désagréable. »* (J. Gratecos, président de l'ADIR et ancien membre du collectif « Un Cœur pour la Robertsau », 18 novembre 2022).

Dans un deuxième temps, nous pouvons constater que les rivalités liées à la co-construction du projet des Cours Saint-Louis se font principalement entre les ancien.ne.s acteur.trice.s de la lutte et les nouveaux.elles intéressé.e.s par le projet. En effet, la proposition de participation à la co-construction du projet faite par la Ville à l'Atelier Centralité, piloté par Madame Geiller, n'a pas été apprécié de tous.tes les acteur.trice.s de la lutte, notamment car certain.e.s « *n'ont jamais participé* » ou « *ont été pleutres* » (E. Jacob). La question de la légitimité dans les décisions collectives surplombe le projet de co-construction et nous pouvons observer un fort enjeu « *de renouveler le noyau villageois de la Robertsau* » (Agente à la Ville, Madame Pipart).

En accord avec la définition des « communs », qui sont des dispositifs regroupant une ressource, une communauté et des règles, nous pouvons nous demander si les rivalités entre les différent.e.s acteur.trice.s du quartier permettent tout de même de former une communauté autour de ce futur projet, au sens d'un « ensemble de personnes vivant en collectivité ou formant une association d'ordre politique, économique ou culturel »¹⁶. La volonté de la part des différent.e.s acteur.trice.s de co-construire ce projet montre cependant la possibilité, pour reprendre le terme de M.Weber, d'une « communautisation, c'est-à-dire de favoriser le développement d'une activité commune, mais aucun [facteur] ne peut être considéré comme suffisamment important pour expliquer à lui seul l'existence d'une communauté déterminée » (Colliot-Thélène, 2020). En effet, selon l'agent chargé à la participation citoyenne du quartier, « *oui [il y a de] la conflictualité comme dans tout projet. Il va y avoir confrontation des idées, oppositions des points de vue, des postures différentes qui vont continuer à se faire jour* » (S. Wehrlé, chargé de participation citoyenne, 12 décembre 2022). L'Atelier Centralité, malgré quelques tensions, permet de réunir une vingtaine voire une trentaine d'habitant.e.s d'horizons divers et variés. Son intégration au quartier, son organisation interne et son lien avec la Ville, le rendent lui aussi légitime à la prise de décisions collectives. Cependant, tout comme le collectif de lutte, l'appropriation qu'il fait du projet d'aménagement des Cours peut tendre à exclure certain.e.s habitant.e.s du processus.

¹⁶ Définition issue de CNRTL

4. Une « page blanche » délimitée/bornée par des règles institutionnalisées par la Ville

La municipalité qui est aujourd'hui propriétaire des Cours Saint-Louis souhaite laisser aux citoyen.ne.s la possibilité de concevoir leur projet de « communs ». La notion de « page blanche » (M. Hoffsess, adjoint à la mairie et élu du quartier, 27 octobre 2022), qui s'est même transformé en « page transparente », montre à quel point les agent.e.s de la Ville et les élu.e.s présent.e.s autour de ce projet souhaitent impliquer les citoyen.ne.s avec de grandes libertés de conception. Cependant cette idée de « page blanche » est importante à questionner puisqu'une page blanche est bornée par son cadre, qui dans le cas des Cours Saint-Louis sont les règles et limites d'urbanisme. L'émergence de ces communs urbains amènent à repenser le cadre institutionnel qui ne se réduit pas à une « démocratie de proximité » (Subirats, 2016) mais qui « s'inscrit dans une double perspective de politisation du quotidien, selon laquelle les institutions locales doivent être gérées collectivement par les habitants, et de co-construction de l'action publique. » (Juan, 2018).

Depuis 2018, la Ville de Strasbourg travaille en collaboration avec quelques acteur.trice.s du quartier dans une perspective de contribution au projet de « centralité » de la Robertsau. À cela s'ajoute la mise en place d'une Assemblée de Quartier - « *organe de démocratie participative depuis deux ans* » (Entretien avec un élu du quartier, Monsieur Hoffsess) - composée de différents groupes de travail comme l'Atelier de Quartier Centralité ou l'Atelier de Quartier PLUi. Ces groupes de travail sont constitués de citoyen.ne.s ainsi que d'agent.e.s et d'élu.e.s de la Ville « *pour alimenter, pour enrichir leurs débats, pour répondre à leurs questions (...) aussi pour redonner le cadre, redire quelles sont les orientations qui sont fixées par la maire* » (L. Essadi, Directeur de territoire Robertsau-Wacken-Cité de l'Ill, 12 décembre 2022). Le cadre institutionnel est parfois modifiable, comme dans le cas de la modification 4 du PLUi, à laquelle participe l'Atelier de Quartier PLUi, qui a permis de rendre les Cours Saint-Louis non-constructibles. Cependant ce cadre institutionnel reste en surplomb des décisions citoyen.ne.s et borne les projets de « communs » avec « *quelques invariants* » décidés par la Ville :

« Un, on va pas construire dessus (...) mise à part cette bande de garage le reste, voilà, ça fait partie d'un invariant, donc c'est non constructible. Deuxième chose, on ne va pas en faire un parking, la collectivité n'est pas sur ces questions-là, donc on ne va pas en faire un parking même si y'a de la demande et ainsi de suite » (L. Essadi).

Les règles instituées par la Ville sont donc un cadre à cette page blanche dont les citoyen.ne.s ont conscience. Cependant nous avons pu observer une certaine méfiance des citoyen.ne.s vis-à-vis de ces initiatives proposées mais surplombées par la Ville. En effet, le titre de propriété possédée par la Ville sur les Cours Saint-Louis, d'une part la rend légitime aux yeux de certain.e.s acteur.trice.s : « *Les seules personnes légitimes, c'est les propriétaires. Au final, c'est quand même le propriétaire qui décide.* » (G. Dehaye, président du Conseil de Fabrique catholique, 5 décembre 2022). Et d'autre part, même si elle ne souhaite pas l'utiliser dans cette démarche, la Ville possède le droit au dernier mot sur un projet. À cette position surplombante de la Ville s'ajoute une confiance ébranlée de la participation citoyenne puisque certain.e.s acteurs.trices mentionnent des propositions de participation qui n'aboutissent finalement pas.

« Parce que s'ils font ça, moi le premier, ça va me donner l'impression qu'on nous a donné la Courette comme ça, pour qu'on s'active, qu'on réfléchisse et qu'on ne se pose pas de questions pour le reste, et maintenant on va gentiment nous imposer le plan de la ville. (...) Mais si c'est une fois de plus, comme c'était déjà le cas avec d'autres municipalités : on fait semblant de demander l'avis aux gens avec un cahier dans lequel les gens peuvent [écrire] comme ça... » (Membre de l'Atelier Centralité)

Partie II. La participation citoyenne comme outil de la Ville pour fédérer les citoyen.ne.s autour d'un projet commun.

1. Atelier de quartier, « page blanche », tiers facilitateur, des outils efficaces pour rassembler les habitant.e.s du quartier ?

La participation citoyenne est une politique locale mobilisée par de nombreuses municipalités, et ce, à des degrés d'intensité variés. Allant de la simple consultation à la co-production de projet, les citoyen.ne.s sont convié.e.s à participer à l'imagination ou à la réalisation de la ville de demain. Cette invitation à prendre part à ces réflexions ou à ces actions plus concrètes est le signe d'une nouvelle légitimité attribuée à la parole citoyenne. C'est par ce biais que nous passons d'une démocratie représentative, où les citoyen.ne.s élisent un.e représentant.e, à une démocratie locale, où le/la citoyen.ne se représente et représente sa propre voix. M. Blanc parle d'un passage d'une transaction bi-polaire (Etat et expert.e.s) à une transaction tri-polaire (Etat, expert.e.s et citoyen.ne.s). (1992) La participation citoyenne est un outil de plus en plus utilisé mais aussi affirmé comme un enjeu central dans les municipalités. A l'échelle de l'Eurométropole de Strasbourg différentes démarches ont été mises en place, comme la création d'un budget participatif ou encore la multiplication d'ateliers de quartier, pensés et élaborés lors des assemblées de quartiers. La participation citoyenne n'est pas nouvelle et continue à s'enraciner dans les logiques de création de la ville, jusqu'à la création de prix. En effet, un trophée de la participation et de la concertation est maintenant attribué aux municipalités faisant preuve d'un usage intelligent, novateur et efficace de cette démarche. Le projet des Cours Saint-Louis est un bon exemple de projet urbain que la municipalité inscrit dans un projet et « *un travail d'intelligence collective* » (S. Werhlé). L'adjoint à la maire de Strasbourg ainsi que le directeur de Territoire sur le quartier de la Robertsau-Wacken-Cité de l'Ill, affirment vouloir faire de la conception de ces cours une conception participative ouverte au plus grand nombre. Respectivement ils évoquent une volonté d'un « *processus suffisamment solide, suffisamment ouvert* » (M.Hoffsess) et « *d'être le plus large possible* » et pour cela « multiplier les lieux de recueil de la parole » (L.Essadi).

Pour parvenir à ce résultat, favoriser la participation citoyenne, la Ville a fait évoluer les outils qu'elle mettait à la disposition des habitant.e.s. Le chargé de mission de la participation citoyenne du quartier explique que les outils ont été définis « *par le Conseil*

Municipal, dans le cadre de la délibération sur la démocratie locale, à l'assemblée de quartier
» des organes décisionnels qu'il qualifie de « *plus ouverts que n'ont pu l'être les conseils de quartier.* »

L'assemblée de quartier Robertsau-Wacken a été à l'initiative de la création de quatre Ateliers de quartier abordant chacun une thématique précise : les mobilités, le PLUi, la réserve naturelle nationale du massif forestier et enfin la centralité. C'est dans ce dernier Atelier que s'inscrivent les réflexions autour des Cours Saint-Louis. S. Werhlé explique que des habitant.e.s se sont saisi.e.s de ces espaces de participation citoyenne et que c'est eux.elles « *qui les orientent, à leur façon, à leur manière, qui inscrivent l'ordre du jour, qui animent ou co-animent les réunions* ». Ainsi en offrant un espace dédié à la réflexion autour de la centralité du quartier et par la même occasion autour des Cours Saint-Louis, la Ville permet aux habitant.e.s de faire entendre leur voix et de prendre part à la conception du projet.

La « page blanche » est l'un des outils clé de la participation citoyenne sur ce projet. En passant par cette image d'une feuille vierge, sur laquelle les citoyen.ne.s sont libres de choisir les couleurs, les formes, les médiums, la Ville veut montrer qu'elle offre aux habitant.e.s un espace d'expression, un espace créatif, dans lequel ils peuvent faire parler leur imaginaire. Le discours tenu par Marc Hoffsess montre bien comment la Ville est prête à laisser la place aux citoyen.ne.s. En effet, après avoir participé pendant plus de 10 ans à la lutte contre la vente du Foyer et des Cours au sein du Collectif militant « Un Coeur pour la Robertsau », il occupe aujourd'hui un poste d'Adjoint à la Maire et de référent du quartier de la Roberstau. De ce fait, lorsqu'on l'interroge sur les idées qu'il a sur le futur de ces cours, il rétorque « *mais maintenant je suis adjoint, je suis élu. La Ville n'a aucune idée, on n'a pas d'idées ! C'est à vous de définir ce que vous allez en faire et ce qu'on va faire ensemble* ». Il appuie donc fortement le fait que les cartes sont entre les mains des habitant.e.s et qu'il projette une vraie « *démarche de démocratie mais vraiment participative et de vraie démocratie de co-construction citoyenne* »

Enfin, la municipalité strasbourgeoise a pris la décision de faire intervenir un tiers facilitateur dans ce projet. Cette troisième voix aura en charge d'accompagner la réalisation de ce projet, en mettant à profit ses compétences spécifiques dans la médiation. Des compétences essentielles aux yeux de L. Essadi, en évoquant le tiers facilitateur il dit : « *c'est une compétence particulière. Justement, si on veut mobiliser le plus large possible, accueillir la diversité, il y a la question de la compétence* ». A cela s'ajoute le fait que ce tiers doit être « *neutre* » et « *qu'il intervient dans ce projet pour ne pas qu'on puisse dire: « bah c'est la ville qui orienta à*

sa façon, à sa manière le projet» (S. Werhlé). Pour assurer au mieux cette neutralité, le choix du tiers facilitateur s'est fait à la fois par des agents de la Ville mais aussi par des membres de l'Atelier de quartier.

La Ville, par ces différentes propositions d'outils, d'espaces d'échange a voulu offrir une atmosphère favorable à la participation des citoyen.ne.s sur ce projet. Néanmoins, comment les habitant.e.s du quartier se sont-ils/elles concrètement saisi.e.s de la question de l'aménagement des Cours St-Louis, comment utilisent-ils/elles les outils mis à leur disposition ? « *L'Atelier Centralité, on tourne à 25* » affirme l'un des membres actifs du groupe du pilotage. Une participation timide au regard de la population totale de ce quartier (22 155 en 2017¹⁷), ou bien même au regard des trois IRIS auprès desquels nous avons dirigé notre enquête (9479 habitants en 2019¹⁸). Cette participation limitée a fait réagir plusieurs de nos enquêté.e.s. L'un affirme un manque de dynamisme sur le quartier qu'il qualifie de « *cité dortoir* » (T. Guedet, encadrant scout de la Robertsau, 12 décembre 2022) quand un autre questionne la possibilité de voir de nouveaux.elles citoyen.ne.s s'impliquer dans l'atelier : « *Oui, mais c'est plutôt l'inverse que je me demande, est-ce qu'il y aura d'autres habitants qui vont s'impliquer ?* » (E. Schiffer). L'un de nos enquêté évoque même un manque d'intérêt pour la question « *Ben les réunions sont ouvertes, tout le monde est prévenu qu'il y a les réunions. Et que les gens ne viennent pas, c'est qu'ils n'ont rien à dire, quoi* » (G. Dehaye). Enfin, l'une des membres du groupe de pilotage de l'Atelier Centralité constate aussi qu'il y a « *des personnes actives qui ne peuvent pas venir car les réunions sont à 20h* » (C. Geiller, membre pilote de l'Atelier Centralité, 9 décembre 2022). Pour nos enquêté.e.s, cette faible participation s'explique donc par différents biais : une incapacité de se rendre à ces réunions ou encore un désintérêt pour la question.

A cela s'ajoute aussi la problématique de la méthode. Comme nous avons pu le mentionner plus haut, la municipalité a engagé un tiers facilitateur qui présente des compétences spécifiques dans la gestion de ce type de projet. Des compétences qui ne sont pas innées, qui s'apprennent et qu'il faut s'approprier. Aujourd'hui certain.e.s de nos enquêtes mettent en avant les dysfonctionnements de l'atelier : « *Donc à la première réunion de l'atelier centralité.. première réunion, hein ! On voit arriver les scouts et le président de la Fabrique.*

¹⁷ Données INSEE

¹⁸ Données INSEE

Et elle dit : « écoutez vu qu'ils sont attendus quelque part, on va tout de suite les interroger. » Euh, j'ai dis non, on se pose peut-être d'abord la question de la méthode, comment on fait, comment on s'organise, comment on travaille, où on va. Enfin voilà, des choses comme ça » (E. Jacob). Nous voyons bien ici une divergence sur la question de la méthode, du déroulement de la réunion. Pour cet enquêté poser un cadre dès la première réunion était essentiel, et il n'était pas disposé à passer à côté de cette première étape : un temps de mise en place lui paraissait nécessaire. Néanmoins, ce que l'on comprend par le discours d'un autre enquêté c'est qu'au fil des réunions, certains dysfonctionnements ont persisté : *« il y a eu une réunion, on y était ensemble, mais au bout d'un moment c'est fatiguant pour tout le monde. Déjà, les gens qui connaissent pas qui viennent, t'as un type qui gueule pendant 1h (...) et tu sors au bout de 2h, il s'est rien passé »* (L. Wehrung). Nous voyons donc que ce projet d'aménagement des Cours Saint-Louis prend place dans un contexte et une volonté de la Ville de faire participer activement les citoyen.ne.s. Cependant, les outils mis en place ont encore du mal à être complètement saisis et exploités par les habitant.e.s. du quartier.

2. Le consensus au regard d'une multiplication des acteurs en présence

« Ce sont effectivement les usages qui vont guider les grandes intentions d'aménagement et donc le projet in fine » (S. Werhlé). La mention de l'importance des usages montre bien que la municipalité souhaite un projet au plus proche des réalités vécues par les citoyen.ne.s. C'est en passant par le prisme de ce qui est vécu dans le quartier que la Ville compte mettre en place un projet cohérent avec le territoire. Cette intégration des citoyen.ne.s dans le projet des Cours Saint-Louis sous-entend la mise en relation de différents points de vue, de différentes visions de cet espace et de son devenir. Ce constat permet de faire intervenir la notion de transaction sociale que développent E. Servais, L. Voyé et J. Rémy. (1978) Cette dernière renvoie à un échange entre deux ou plusieurs individus où se joue à la fois une négociation, des rapports de force ou encore des conflits d'intérêts, de valeur. L'idée centrale est que cet échange, bien qu'il se trouve au carrefour de différentes conceptions, peut générer des compromis et des ajustements. Si nous nous penchons sur l'objet de notre étude, l'idée pour la Ville est de collecter toutes les propositions qui peuvent être faites par rapport à cet espace, pour *in fine* les regrouper, les assembler et faire émerger un projet commun.

Au-delà de vouloir favoriser la participation citoyenne en mettant en place les trois outils cités ci-dessus, la municipalité cherche à travers leur utilisation, le moyen de faire de ces transactions sociales des entités génératrices d'un projet innovant impliquant les habitant.e.s. La « page blanche », est un support libre sur lequel chacun.e peut venir faire figurer son/ses idée.s et laisser parler son imagination. Ainsi posées, ces idées permettront d'établir un constat de l'ensemble des conceptions et représentations liées au projet. Le tiers facilitateur aura pour rôle d'harmoniser et de faciliter la mise en dialogue des propositions. L'intervention de ce troisième acteur renvoie à l'idée défendue par G. Simmel, à nouveau inscrite dans des logiques de transactions sociales. Pour ce dernier, lors d'un échange qui pourrait s'avérer être conflictuel entre des acteurs aux statuts et intérêts variés voir divergents, l'introduction d'une troisième acteur.trice peut avoir différents effets. Soit, cette tierce personne peut jouer le rôle de perturbateur et envenimer davantage les échanges, soit cette dernière peut adopter une posture médiatrice, qui va permettre d'apaiser la discussion, trouver des compromis, impulser une négociation. Ce passage de la dyade à la tryade peut donc avoir ou non des effets pervers sur les échanges. Néanmoins, dans la logique de la Ville, ce tiers facilitateur aura bien un rôle de médiateur neutre et compétent qui favorise les dialogues entre les différents avis et intérêts divergents.

Le directeur du territoire, tantôt par l'utilisation du terme de « *consensus* » tantôt par celui de « *décision collective* » ou encore d'« *approbation la plus large* », cherche à faire comprendre qu'il veut que ce projet soit le fruit d'un accord le plus consensuel possible sur le quartier. L'idée qu'il défend à plusieurs reprises est celle de « *s'assurer qu'on passe bien de 30 à 30 000* » (L. Essadi). L'adjoint au maire partage cette idée : « *Il faudra qu'elle (la démarche) s'adresse à l'ensemble des Robertsauviens avec pour objectif d'atteindre une forme de consensus sur le projet d'avenir et d'aménagement de cet espace, de ces espaces.* »

Il nous paraissait intéressant de mettre en exergue des contradictions s'inscrivant à plusieurs niveaux au sein même de l'idée du consensus, ou du quasi consensus que défend la Ville. En effet, nous avons pu voir qu'au niveau de la municipalité le choix de méthode employé pour définir le projet final fait encore débat. S. Wehrlé imagine pour sa part « *une ou deux, trois réunions publiques peut-être pour faire valider effectivement le fait de faire décision collective* » et continue en affirmant « *on n'ira pas au-delà, parce qu'à un moment donné l'enjeu c'est de sortir de l'aménagement en 2025.* » Ce à quoi L. Essadi a de suite rétorqué qu'il ne s'agira pas de se limiter à quelques réunions mais bien de « *se donne(r) les moyens de*

recueillir l'avis, par exemple d'un millier de personnes, d'un millier de robertsauvien.ne.s » .

La volonté de prendre une décision la plus consensuelle possible ne renvoie pas aux mêmes imaginaires auprès du groupe des agents de la Ville. Le deuxième point sur lequel il nous paraissait pertinent de revenir était la manière dont les acteur.trice.s engagé.e.s dans le projet des Cours Saint-Louis percevaient cette idée de faire un consensus à une échelle élargie sur le quartier. Faire le choix d'une concertation longue est pour le représentant scout que nous avons interrogé un risque : « *Par contre, je pense qu'il faut vraiment limiter dans le temps la concertation pour aller dans la réalisation et pour éviter de cristalliser des frustrations. (...) Oui, de mettre un vrai calendrier en place et qu'on s'y tienne, et pas qu'on attende d'avoir le consensus pour faire quelque chose* » (T. Gueudet). Ce discours entre donc en conflit avec l'idée d'un travail de fond qui, pour être abouti, nécessite du temps. Une nécessité qui pourrait faire émerger des déceptions auprès des habitant.e.s et donc ne pas correspondre aux ambitions de la municipalité. Est-il possible de faire du commun bien et rapidement ? C'est sans doute une question à laquelle le tiers facilitateur devra trouver une réponse.

La question du temps met en avant une première différence d'appréciation quant au projet de la Ville de faire consensus, ou quasi consensus. Une seconde différence que nous avons pu constater est celle qui émerge autour de la question du choix final. En effet, pour certains de nos enquêtés la Ville est celle qui devra faire ce choix :

« Les seules personnes légitimes, c'est les propriétaires. (...)Le terrain appartient à la ville. La Ville, elle écoute, elle essaie de comprendre ce qui se passe, après elle prend une décision et après elle le fait . » (G. Dehaye)

« Donc pour moi, la ville doit avoir tranché et que le projet soit terminé avant la fin de son mandat pour que cet espace soit sûr de ne pas être bétonné. » (T. Gueudet)

Pour ces deux enquêtés, c'est la municipalité qui a la responsabilité du choix final du projet. A *contrario*, la municipalité conçoit les habitant.e.s comme les acteur.trices de ce choix, c'est eux.elles qui prendront la décision finale, la Ville aura simplement un rôle d'exécution : « *La municipalité fera ce qui aura été décidé par les citoyens* » (M.Hoffsess). A nouveau, on constate des perceptions autour du consensus qui ne s'accordent pas nécessairement entre les différents types d'acteur.trices. De plus, nous pouvons constater que malgré le désir de la municipalité d'offrir un espace de liberté plus grand aux habitant.e.s, ces dernier.ère.s retrouvent tout de même une forme de confort à se tourner vers la Ville. Nous pourrions parler d'une forme de dépendance au sentier. Habitué.e.s à participer de façon très limitée à la conception et à la création de projets urbains, les citoyen.ne.s peuvent rencontrer des difficultés

à se saisir et exploiter la liberté qui leur est offerte. Ce qui peut notamment expliquer les propos tenus par le pasteur de la paroisse protestante du quartier :

« Et il y a une personne en particulier, Madame Christine Geiller, qui est assez... c'est elle qui organise, qui gère les comptes rendus, qui envoie les mails... C'est bien utile qu'elle fasse ça, hein... Je veux dire que sinon je pense ça fonctionnerait beaucoup, beaucoup moins bien ! (...) Non, elle n'a pas été élue. C'est tacite. Elle rend ce service et je crois que tout le monde est content qu'elle le fasse, hein... ! » (E. Schieffer)

La position de Christine Geiller au sein de l'atelier Centralité, semble convenir à certain.e.s participant.e.s. Elle endosse un rôle plus central qui structure la démarche et accompagne le processus de réflexion.

Atteindre le consensus total est une utopie à laquelle aspire la municipalité tout en sachant que cette dernière est difficilement atteignable. Néanmoins, elle redouble d'effort pour pouvoir s'approcher au plus près d'une décision collective la plus consensuelle possible. S'interroger sur ce consensus nous permet de mieux comprendre les jeux d'acteurs et le jeu de pouvoirs qui peuvent prendre racine sur le quartier et autour de ces projets des Cours Saint-Louis.

3. Le risque d'une appropriation sélective du projet des Cours Saint-Louis: des profils marqués par l'engagement

Ce désir de multiplier le nombre d'acteur.trice.s impliqué.e.s sur le projet des Cours Saint-Louis, ne signifie pas nécessairement que chacun.e aura le même poids dans la conception de ce projet. Dans tout projet de gouvernance, il persiste des rapports de force, avec des acteurs qui de par leur statut, leurs connaissances, leurs savoirs ou encore leur position sociale seront plus à même de s'intégrer et d'avoir un impact réel dans une démarche participative.

La participation à l'atelier de quartier par une vingtaine d'individus met en exergue la crainte d'un entre soi dans la réalisation de ce projet des Cours Saint-Louis. Pour éviter cette situation, qui se retrouve souvent au cœur des critiques faites aux processus de participation citoyenne, le directeur de territoire est clair *« c'est nous qui allons imposer au tiers facilitateur, d'aller rencontrer plusieurs catégories de publics pour sortir justement de ce fameux entre soi*

» . En faisant ceci, il cherche à assurer une mixité des citoyen.ne.s pouvant apporter chacun.ne un regard différent sur le projet, mais surtout qui permettra de faire de ces Cours le fruit d'un travail, d'un « agir commun » (Aubert, Botta, 2022, p. 20) élargi. Pour l'un des enquêtés, lutter contre l'entre soi est une étape nécessaire pour que le projet puisse apparaître comme légitime. Au cas contraire il y aurait « *le grand danger* » que certains se disent « *ben qu'est-ce qu'ils sont en train de magouiller les 3 là* » , pour lui « *ça ne va pas marcher* » (J. Gratecos). Pour l'instant le collectif qui s'est formé autour de ce projet reste assez restreint mais semble aussi être le plus visible. Le chargé de mission de la participation citoyenne reconnaît « *connaître surtout les membres qui s'impliquent dans les dispositifs de démocratie locale, d'assemblée et d'atelier de quartier, et à moins être en relation avec les autres* » . Bien que ce groupe soit minoritaire au regard du quartier, il n'en est pas moins plus silencieux. De plus, le E. Schiffer affirme: « *je vois que les gens qui sont là, sont des gens que je retrouve à des assemblées, à d'autres endroits. Ce sont des gens qui sont... comment dire ?... Impliqués dans la vie, la réflexion sur la vie du quartier.* » On voit donc que ce sont souvent les mêmes personnes qui se retrouvent dans des lieux d'échanges variés. Nous sommes donc bien actuellement sur une forme d'entre soi, qui se confirme d'autant plus que nos enquêté.e.s ont eu tendance à tous.te.s s'entre-citer. Ainsi, les noms qui ressortaient des entretiens étaient des noms déjà cités auparavant, voir sur notre liste de personnes à contacter : « *j'ai rejoint le groupe... il y avait des copains que vous connaissez d'ailleurs* » (J.Gratercos).

Mais qui sont ces acteur.trice.s, qui de près ou de loin, participent à l'atelier Centralité et sont investi.e.s sur le projet des cours St-Louis ? Le dénominateur commun entre tous.te.s nos enquêté.e.s est celui d'une expérience d'engagement, qu'elle soit politique, au sein d'une paroisse ou dans une association. Toutes et tous ont été engagé.e.s dans un projet mettant en relation des groupes, des acteur.trice.s varié.e.s et dans lequel des décisions doivent être prises collégialement. L'organigramme des acteurs ayant été déjà exposé, nous allons revenir brièvement sur des caractéristiques clés des acteurs qui montrent bien qu'ils ne sont pas étrangers aux pratiques qu'intègre la participation citoyenne.

La notion d'engagement est centrale dans le parcours de nos enquêté.e.s. Plusieurs ont connu un parcours rythmé par l'engagement politique :

« *Je me suis toujours intéressé à la politique, donc beaucoup de politiques et ça commence à 1968. (...) Et c'est là que j'ai commencé à m'intéresser à la politique et*

j'en ai fait beaucoup. D'abord je suis rentrée dans les associations de parents d'élèves. La FCPE, bien sûr, qui est une association, qui est plutôt à gauche quoi » (J.Gratercos)
« Moi j'ai été responsable syndical » (F.Beck)
« Je me suis inscrit au parti socialiste en 97, suite au premier duel Front National, RPR à l' époque (...). J'étais élu ensuite, je me suis présenté à trois élections » (E.Jacob)

L'engagement politique est un chapitre plus ou moins important de leur vie, qui leur a permis de s'approprier différents codes et compétences en termes de débat : *« on peut critiquer le PS pour plein de choses, mais on a passé notre temps à discuter » (E.Jacob)*. Des atouts clés qui permettent de faire entendre plus clairement son opinion, être en mesure de défendre ses idées et ses points de vue lors de débats publics. De plus, lors de nos entretiens nous avons interrogé les enquêté.e.s sur la manière dont sont prises les décisions dans les différents organismes auxquels ils appartiennent. C'était une façon de savoir si ils étaient familiers avec la prise de décision collective (à une échelle moindre que celle d'un quartier). Le représentant des scouts avec lequel nous avons pu échanger, nous a expliqué comment dans les groupes scouts les chef.fe.s étaient désigné.e.s : *« S'il faut voter, chacun a un droit de vote totalement équivalent, mais généralement ça finit jamais par un vote. C'est plutôt des décisions consensuelles qui se prennent »*. Du côté du Conseil de Fabrique, c'est un groupe de neuf membres, qui élit les nouveaux membres quand les anciens démissionnent. Pour que cette élection soit valide, il est nécessaire que les membres du bureau la confirment ensemble. La prise de décision collective est un travail d'échange, d'écoute, d'argumentation ou encore de débat. Ces compétences acquises par l'engagement peuvent faciliter le fait de prendre part à des projets de participation citoyenne. Un des membres du collectif Un Coeur pour la Robertsau, évoque ces compétences comme des formes de prérequis pour pouvoir s'associer activement et efficacement à ce type de dynamique participative : *« Voilà, des gens qui étaient expérimentés dans la vie publique, ils connaissaient un peu l'engagement. Cette étape était préalable pour agir. L'intérêt du collectif c'est qu'on a pu agir, parce qu'on comprenait les codes. Si aujourd'hui vous assistez à une réunion publique et que vous proposez des choses, les gens ne comprennent pas » (E.Jacob)*. Ainsi, le fait de partager des savoirs communs sur la façon de lutter a probablement permis aux membres du collectif de mener à bien leur combat, ou en tout cas, de se faire entendre auprès des personnes clés. Pour cet enquêté, les habitant.e.s ne sont pas encore complètement imprégné.e.s des codes nécessaires, selon lui, pour participer et mener à bien un projet de participation citoyenne.

La participation limitée à l'atelier de quartier, où sont surreprésentés des acteur.trice.s du quartier familiers des codes et des compétences précises, nous interroge sur le risque de clubbisation qu'évoque S. Nahrath . (2015) Un risque qui plane sur de nombreuses démarches de cette nature : l'accaparement du projet par petit groupe d'acteur.trices, qui rend difficile l'implication d'autres personnes non expert.e.s. Malgré le contexte actuel qui pourrait nous amener à le penser, il serait prématuré d'affirmer que les Cours Saint-Louis et le projet d'aménagement sont aujourd'hui des biens de club. La Ville est encore au début du projet et cherche donc à impliquer davantage d'acteur.trice.s. Concernant, le poids et l'influence de certain.e.s acteur.trice.s sur le quartier, l'un des agents de la Ville a été formel : « *Non, ce n'est ni l'ADIR, ni l'ASSER, ou je ne sais pas quoi qui influenceront. Ils n'auront pas deux voix par rapport à d'autres qui auront une voix... ou quelqu'un qui aura une demi voix* » (Essadi). Dans la démarche de participation citoyenne que la Ville veut impulser, il semble naturel que cette dernière n'affecte pas un nombre de voix différent à chaque type de participant.e.s. Néanmoins un travail de vigilance sera essentiel pour faire face à des mécaniques qui peuvent apparaître en filigrane de cette volonté de donner la même force à chaque voix.

Au-delà, d'être en mesure de prendre en considération la parole de différent.e.s habitant.e.s, c'est aussi offrir une atmosphère adaptée pour qu'elle puisse être exprimée. De ce fait, il faut instaurer un climat de confiance dans lequel les habitant.e.s se sentent légitimes d'intervenir. Nous avons pu voir que pour les acteurs organisés du quartier, cette question de la légitimité ne se posait pas vraiment. Leurs rapports avec les Cours, leur histoire dans le quartier, les compétences qu'ils ont pu développer au fil du temps, leur intérêt pour la question les a conduit à s'investir dans la réalisation de ce projet ou dans la lutte pour le défendre. Concernant les autres habitant.e.s du quartier, la question qu'il peut être intéressant de se poser est de savoir s'il s'agit d'un manque d'intérêt, une méconnaissance du projet ou bien un sentiment d'illégitimité qui les ne les convainc pas à se rendre à l'atelier de quartier. Pour y répondre, il semble intéressant de faire un petit rappel du contexte socio-démographique évoqué plus haut. Le quartier de la Robertsau et plus particulièrement les trois IRIS qui entourent les cours Saint-Louis sont caractérisés par une population assez âgée, avec de nombreux retraités, mais aussi par une population avec un revenu médian par ménage supérieur à celui d'une majorité d'IRIS de la Ville de Strasbourg. Ces spécificités du quartier peuvent laisser imaginer que nous sommes face à une population qui aurait potentiellement le temps de participer à ces ateliers et qui aurait aussi, sans doute, un capital économique et/ou culturel plus

élevé. Le sentiment d'illégitimité sur ce quartier peut-il être le frein à une participation citoyenne élargie ? Il s'agit peut-être ici d'une piste de réflexion à mener auprès des habitant.e.s du quartier.

Partie III : L'émergence du sens commun : la mise en perspective des représentations actuelles des acteurs vis-à-vis de la centralité du projet, de l'échelle du consensus et de la gestion de l'espace futur

Face au risque d'appropriation sélective par un groupe d'habitant.e.s expert.e.s qui amènerait ce bien à vocation « commune » (Partie 1) à devenir un « bien de club » (Partie 2), les questions entourant la gouvernance du commun – pensé en tant que « système complexe » - et les réponses apportées par l'instauration et l'utilisation d'outils de participation citoyenne, nous ont permis de révéler les jeux de pouvoirs et les inégalités de positions entre les différents acteurs.trices organisé.e.s, associatif.ve.s et politiques interrogé.e.s. Les différentes rivalités, les multiples appropriations (ou non) des processus participatifs et les usages passés des acteurs.trices caractérisent des situations où chaque individu est doté d'informations qui lui sont propres mais qui restent incomplètes (Bousquet, Antona, Daré, 2022, p.308). Ainsi jusqu'ici, notre travail a d'abord consisté à exposer les attributs qui permettent de définir les Cours Saint-Louis comme un « bien commun » (Partie 1). Puis, dans un second temps, à définir les solutions et les outils participatifs mis en place par la Ville – dans une logique de gouvernance polycentrique (Ostrom, 1990) – et à questionner les appropriations et résistances de chaque acteur vis-à-vis de ces derniers (Partie 2).

De ce fait, après avoir défini la « situation initiale dans laquelle les acteurs sont clairement informés de ce qui les oppose aux autres » (Bousquet, Antona, Daré, 2022, p. 325-326), nous tâcherons dans cette troisième partie de révéler leur « dépendance vis-à-vis de l'émergence (et de la nécessité) d'une solution coconstruite » (Babin et al., 2002 cité par Boursquet, Antona, Daré, 2022, p.325-326) afin de favoriser sa légitimation et son appropriation future par un échantillon élargi d'habitants. La mise en perspective et la confrontation des représentations, des perceptions, des « évaluations » des acteurs vis-à-vis de la dynamique actuelle et future des Cours Saint-Louis doit ainsi nous permettre de caractériser « l'émergence (ou non) d'un sens commun » (Delay, Müller, Aubert, 2022, p. 263-299) qui

devrait favoriser la « prise de décision collective » (Fontaine, Chemla, 2022, p. 20), la création et « le maintien dynamique d'une relation de confiance » (Bousquet, Antona, Daré, 2022, p.340) entre des acteurs.trices aux intérêts à l'origine, contradictoires ou divergents. Plus concrètement, nous interrogerons le discours des acteurs.trices autour des enjeux et des représentations liées à la centralité de quartier. Nous questionnerons les rapports que chacun.e entretient avec « l'échelle du consensus » et la nécessité (ou non) d'élargir le cercle d'acteurs.trices actuellement impliqué.e.s au sein des processus participatifs mis en place par la ville. Cela nous amènera à poser la question de la légitimité de ces processus participatifs de « mise en commun » et d'évoquer à nouveau les craintes de certains acteurs face à la potentialité d'un temps de la concertation rallongé qui « *cristalliserait des frustrations* » (Entretien avec T. Gueudet, 2022). Enfin, nous explorerons les projections des acteurs quant à la gestion et l'occupation de l'espace et de ses usages futurs, en évoquant notamment les craintes de nuisances que celui-ci entretient. L'ensemble de ces éléments d'analyse témoigneront (à différents niveaux) d'une confiance ou d'une méfiance renouvelée envers les élu.e.s, les technicien.ne.s et les outils de gouvernances locales de la ville.

« Après les points de vigilance, c'est définir un peu mieux, toujours davantage encore, de manière assez précise, le périmètre démocratique : de quoi on parle ? Quels sont les invariants d'un projet ? Quelle est la marge de manœuvre ? Qu'est-ce qui peut être amené à évoluer, à s'ajuster ? (...). Donc voilà, c'est la question toujours des rapports de pouvoir plus que des rapports de force, hein, c'est mieux de le dire comme ça. Quand on tend le micro, pourquoi ? Dans quelle finalité ? Dans quel objectif ? Et je trouve que c'est très intéressant à la faveur de cette initiative, ça permet de faire bouger un peu les lignes et de faire en sorte que ça soit pas uniquement les élus de la collectivité qui définissent les orientations, mais bien les habitants résidents du quartier. » (S. Wehrlé)

1. Des divergences par rapport aux représentations de la centralité et du périmètre d'action : ou la nécessité de définir l'échelle du territoire partagé

La question de la centralité est essentielle pour comprendre les enjeux qui entourent la dynamique de projet des Cours Saint-Louis. Il nous a paru nécessaire de comprendre ce qu'elle incarnait aux yeux des principaux acteurs.trices interrogé.e.s, notamment auprès de celles et ceux qui participent ou ont participé à l'Atelier Centralité. Son évaluation relève à la fois d'un processus urbanistique historiquement ancré mais également de la « vision », inscrite par la

Ville, d'un centre urbain plus apaisé, et d'une volonté politique de « faire centre » autour des Cours Saint-Louis (Bourdin, 2019). Cette mise en perspective a pour but de révéler de nouvelles rivalités d'appropriation, de représentations de l'espace et des rivalités vis-à-vis du processus participatif mis en place par la Ville.

Par centralité, nous entendons donc désigner l'ensemble des attributs qui font qu'un lieu est central, qu'il « fait centre » (Bourdin, 2019, *op. citée* par Luxembourg, 2020). La position géographique centrale d'un espace par rapport aux principales aménités marchandes (Lebrun, 2022, Bourdin, 2019, Luxembourg, 2020) et de vie citadine est souvent déterminante (principaux axes de transports, écoles, services, culture, etc.), tant la fonction sociale, symbolique et de pouvoir politique qu'elle sous-tend détermine sa capacité d'attraction et de polarisation (Lebrun, 2022). H. Lefebvre entendait d'ailleurs par son « droit à la ville », un droit « d'accéder à la centralité » (1967). L'accès à la centralité incarnerait donc un enjeu majeur pour les citoyen.ne.s, notamment issus des quartiers dits « périphériques » (Reynaud, 1981, cité par Lebrun, 2022), un espace au contenu social fort (Costes, 2010) et source de revendications politiques. La résistance engagée par le collectif pour la défense de « *ce centre, ce Cœur de la Robertsau* » (entretien avec J. Gratecos) témoigne d'ailleurs du potentiel d'appropriation politique de la « centralité », ou plutôt ici d'un « centre » historiques, les deux notions étant souvent confondues par nos interlocuteurs.trices alors que leurs significations diffèrent. En effet, la notion de « centralité » ne doit pas être réduite qu'au seul « centre » géolocalisé. La conjonction spatiale du « centre » et des aménités fonctionnelles, symboliques et relationnelles d'un territoire n'est pas une norme. Sa forme urbaine « radio-centrique » (le « centre-ville ») est en fait le résultat d'un modèle d'urbanisation historiquement daté qui a produit un recouvrement contraint entre centre et centralité (Lacour, Gaschet, 2002, cité par Lebrun, 2022). Le centre n'est en fait qu'un « régime de centralité parmi d'autres. » (Bourdin, 2019, cité par Lebrun, 2022), et ne reflète pas forcément de principe d'unité profond (Gaschet et Lacour, 2002, cité par Lebrun, 2022).

a) Un ancrage territorial fort mais un « cœur » inerte : les Cours, un « non-lieu » ?

Néanmoins, au sein du quartier de la Robertsau et auprès de l'ensemble des acteurs.trices interrogé.e.s, on retrouve une perception commune d'un « (hyper-)centre » de la Robertsau le long de la rue Boecklin (entretien avec S. Wehrlé), notamment parce que la plupart

des commerces du quartier y sont regroupés. Nous l'évoquions plus haut, mais les discours de plusieurs acteurs.trices soulignent une dimension, ou un esprit « *village* » au sein du quartier (entretiens avec F. Beck, L. Wehrung, T. Gueudet, E. Jacob, S. Wehrlé, 2022) qui serait source d'interactions et de cohésion sociale, ou au contraire, d'entre soi selon E. Jacob : « *sortons de notre ville, sortons de notre village, et allons voir ailleurs* » (entretien avec E. Jacob). Il serait intéressant de voir jusqu'où cette perception d'un « esprit village » s'étend auprès des habitant.e.s et des commerçant.e.s. En tout cas, elle témoigne d'un ancrage territorial fort et de l'importance accordée au périmètre géographique et historique d'un « centre-bourg » et de ses aménités.

« Je trouve que ce quartier à une force – Robert Grossman disait qu'il avait une âme – je dirais... indéfinissable. La question serait aussi de la définir. Je pense qu'il y a un certain nombre d'éléments qui font que la recette fonctionne dans ce quartier (...). Je crois qu'il a réussi à avoir l'alliance d'une vie locale riche et des commerces très importants. » (E. Jacob)

Or, au cœur de ce centre, l'espace des Cours incarne aussi pour certains un « non-lieu » (Augé, 1992). Ou plutôt, un centre à « urbanité faible » dans le sens où celui-ci n'a jamais été et n'est pas (ou très peu) exploité, même auprès de la paroisse catholique :

« Alors, donc les cours... bah honnêtement nous on les utilisait une fois par an pour faire une kermesse avec des stands etcetera. Et le reste du temps c'est occupé par les scouts, quand ils sont là ! Ils ne sont pas non plus là tous les samedis (...). Donc si vous voulez, c'est des occupations très occasionnelles. En même temps, c'est pas très joli (...). Les scouts occupent 2 garages aussi, ils stockent du matériel. Et puis voilà (...) mais la Cour, nous on n'a pas d'utilité régulière de la Cour, on s'en servait pas vraiment hein » (G. Dehaye).

Et ce, même après la mise en place récente de l'Espace 66, qui ne semble pas faire l'unanimité et ravive les tensions d'une classe politique rivale, en effet l'opposant et élu du canton de la Robertsau Jean-Philippe Vetter (LR), demandait qu'un effort particulier soit fait pour cet espace emblématique¹⁹. Un constat partagé par le président de l'ASSER : « *Sur les palettes il n'y a rien. Je n'ai jamais vu moi une seule personne se poser... y a rien qui se passe (...)* » (L. Wehrung). Finalement, alors que la Ville souhaite co-construire son nouvel espace au travers des usages de chacun, la dynamique actuelle restreinte aux acteurs.trices expert.e.s, ainsi que

¹⁹ Article Rue89Strasbourg, « Sortie de crise au Foyer Saint-Louis », mars 2022 : <https://www.rue89strasbourg.com/sortie-crise-foyer-saint-louis-230898>

l'immobilité du lieu, ne semblent pas encourager une appropriation citoyenne élargie. Ce sentiment d'immobilité peut s'illustrer aussi par la présence des permis de construire d'Avant-Garde Promotion qui sont encore visibles sur les rambardes, à l'entrée des Cours, du côté de la rue des Jardiniers : « *C'est un quartier qui est assez immobile je dirais (...). Immobile par les habitants, immobile également par la manière dont les élus avaient l'habitude de le voir, c'était une réserve foncière d'abord.* » nous disait J. Gratecos. Tandis que lors d'une brève observation de terrain au marché, nous demandions à une dizaine d'habitant.e.s s'ils.elles savaient que le Foyer et ses Cours Saint-Louis avaient fait l'objet d'une lutte de plus de 10 ans, la plupart nous répondaient que non.

Lieu « anthropologique » (Augé, 1992) pour une majorité des acteurs.trices de la lutte, pour les (ancien.ne.s) scouts et la Ville par sa dimension historique, identitaire et son potentiel mobilisateur, mais « non-lieu » pour une majorité des habitant.e.s du quartier ? Comment alors « faire centre » autour des Cours ? L'émergence du « sens commun » et de l'« agir commun » doit passer par la nécessité de créer un « récit commun » autour de cet espace. Un récit qui dépasse les récits singuliers (Gaidet, Aubert, 2022, p. 204-205). Or ce n'est qu'en tenant compte de ces récits, de cette multiplicité des regards, à la fois sur l'espace des Cours mais aussi plus largement, sur la centralité, que l'on peut envisager de co-construire ce récit.

b) L'évaluation des centralités et la multiplicité des regards

L'évaluation de la centralité de quartier et des Cours est donc, quant à elle, plus diffuse et soumise à une évaluation plus subjective. Les différents discours des acteurs.trices en témoignent, quand certain.e.s, comme E. Schiffer ou G. Dehaye évoquent même une certaine incompréhension vis-à-vis de cette notion : « *Honnêtement, je ne sais pas ce que ça veut dire la centralité. C'est un espèce de concept qui a été inventé par les associations là. Du moins je ne sais pas ce qu'il y a derrière quoi* » (G. Dehaye). Pour comprendre la complexité et le flou qui plane autour de la notion de centralité, et pour envisager une « centralité apaisée », N. Lebrun (2023) explique qu'elle doit donc être pensée au-delà du rayonnement de son « centre ». Elle doit tenir compte du rôle des logiques induites par les discontinuités spatiales (comme les frontières et les modes d'appropriations de certains territoires), par l'ancrage territorial des individus (le sentiment d'appartenance des individus à un espace approprié) et par les réseaux comme supports des flux d'échanges (les axes, les lignes, les relations ou encore la virtualisation de la distance). Cela serait d'ailleurs la condition *sine qua non* « pour une prise en compte globale et équilibrée de la centralité » (*op. cité*, 2023).

Comme pour faire écho aux paroles de G. Dehaye, auprès des acteurs.trices de la Ville, l'origine des représentations et de l'évaluation de la centralité historique de quartier a été évoquée indirectement par M. Hoffsess, qui rappelle que lorsque qu'il était vice-président de l'ADIR, l'association « *avait engagé toute une réflexion sur ce qu'on appelait « l'espace Boecklin » qu'était en fait l'espace central de la Robertsau (...), entre l'église protestante et l'avenue de la Robertsau, l'axe central où tout se passe (...).* ». S'il paraît réducteur de dire que le concept et la vision de la centralité de quartier ait été inventé par l'association, on retrouve néanmoins ces représentations du périmètre géographique de la centralité historique auprès de la plupart des acteurs.trices, notamment chez celles et ceux qui habitent le quartier ou qui participent à « l'Atelier Centralité ». L'une des principales organisatrices de l'Atelier, Madame C. Geiller dit : « *Quand on parle centralité à la Robertsau, on part de l'arrêt de tram Rue Boecklin, c'est-à-dire le lieu d'Europe et Apollonia (...) jusqu'à la médiathèque (...) là-bas, au Nord. Soit environ une ligne droite de 700m* » ou encore « *la centralité c'est aussi l'aménagement de la rue (Boecklin) hein...* » .

Le *Cahier des attentes de la Centralité de la Robertsau* écrit par la Ville en 2018, identifie néanmoins l'existence de 7 lieux de centralités, du Lieu d'Europe en passant par Pourtalès, jusqu'au Centre Sportif au Nord et la Cité de l'Ill à l'Ouest. D'autres acteurs nuancent également l'approche d'une centralité réduite à un seul centre historique de quartier et abordent plutôt une multiplicité des centralités. E. Schiffer, le pasteur de la Paroisse Protestante, reproche par exemple à l'Atelier de quartier d'être parfois trop focalisé sur l'aménagement de l'espace des Cours en lui-même et pas assez sur une intégration plus large : « *qu'on repense toute la zone (...) avec la Place du Corps de Garde aux côtés d'un spécialiste, d'un urbaniste* » en intégrant ouvertement le problème des mobilités automobiles, en enlevant la clôture et les murs qui entourent le Café Pom' et peut-être en donnant « *des avantages financiers s'il le faut* » à la propriétaire réticente. « *Et après on pourrait peut-être, fort de ce qui s'est fait là, imaginer que ça s'étende (...) jusqu'au Parc de la Petite Orangerie (...) où là on pourrait imaginer une deuxième zone apaisée avec une jolie place* » (E. Schiffer). Tout en rappelant une certaine incompréhension vis-à-vis de la notion de centralité, évoquant le fait qu'il ne comprenait pas toujours les ambitions exactes de la Ville vis-à-vis du rôle que doit avoir l'espace des Cours dans cette centralité. Ses réflexions n'étant jamais mentionnées dans les comptes-rendus, il pense également qu'il faudrait « *profiter de ce qu'on a pour repenser toute la zone (...) avec la place du corps de garde* » (E. Schiffer) :

« *Pourquoi c'est aussi long ? Pourquoi ça s'appelle centralité ? Peut-être parce qu'ils*

veulent en faire quelque chose qui soit plus accueillant ? Alors je pense que la Ville de Strasbourg, ça c'est maintenant mon interprétation, profitant de l'acquisition de ce terrain se dit : « Ben voilà, ça va être à partir de là qu'on va pouvoir penser la centralité de la Robertsau (...). Et moi, je l'avais déjà dit je pense, à chaque réunion, mais je vois que ce n'est pas vraiment écrit dans les comptes rendus (...) j'ai l'impression peut-être d'être un petit peu le seul à avoir ce point de vue... moi je trouve que l'atelier de quartier, ils sont très focalisés sur : « ah ben voilà sur cet espace-là, on pourrait mettre une gloriette au milieu, on pourrait faire ceci, on pourrait faire cela » (...) Mais moi je trouve qu'il faudrait profiter - et c'est là que je dis cela, que je n'ai pas l'impression que ça passe mon idée - profitez de ce qu'on a ça pour repenser toute la zone qui est là-bas avec la place du corps de garde. » - E. Schiffer

Cette vision plus globale se retrouve aussi dans le dernier numéro de l'ADIR (décembre 2022, numéro 285), qui imagine « un centre des possibles » et qui souhaite amener à « penser plus loin, plus grand, plus fort », au-delà de la frontière des Cours. Un autre acteur, T. Gueudet, l'un des représentants des scouts, évoque également des perceptions plus diffuses de la centralité au travers de son implication dans projets antérieurs liés notamment à l'arrivée du tramway :

« Moi j'étais militant très très fort d'aller jusqu'à la clinique Sainte-Anne, hein, parce que c'est tellement dommage de pas desservir un établissement hospitalier, (...) on n'est quand même pas très loin d'aller jusqu'au bout (...). Quand tout le monde avait peur que ça soit la grande autoroute à travers la Robertsau alors qu'on voit que le projet a quand même été bien mené et qu'on a quelque chose avec plein de verdure (...). Voilà, il y a quelque chose qui a été fait, qui a quand même super bien marché (...). Donc on peut imaginer qu'on arrive à quelque chose d'aussi bien pour la Cour du foyer » (T. Gueudet).

Enfin, au sein des équipes de la Ville, les multiples représentations des centralités nécessitent de prioriser certains projets, parfois au détriment d'autres. Elles posent donc aussi la question de l'échelle du consensus à rechercher par rapport à ces différents projets. Pour y répondre, dans le cas de l'espace qui entoure les Cours Saint-Louis, L. Essadi affiche l'ambition de créer une « équipe projet spécifique (autour de l'aménagement des Cours Saint-Louis), intégrant l'Atelier Centralité mais aussi plus ouverte à d'autres personnes ».

Au-delà de la consultation, questionner les centralités de chacun est donc une manière de les associer à la réflexion, de faire émerger les récits singuliers et donc de légitimer une

dynamique de projet qui cherche aujourd'hui « l'agir commun » (Dewey, 1927, cité par Bousquet, Antona, Daré, 2022, p. 339) le « récit commun » (Aubert, Gaidet, 2022, p. 204) et finalement « *le consensus, la décision collective, l'approbation la plus large* » (L. Essadi). Néanmoins, à force de chercher trop loin, la dynamique ne risque-t-elle pas de perdre sa dimension commune voire d'accentuer le sentiment de marginalité de certaines populations déjà exclues du centre-bourg ? Si l'objet de cette centralité historique autour des Cours est source d'appropriation par les acteur.trice.s expert.e.s interrogé.es et peut leur évoquer un « champ des possibles » (B. Pipart), nous pensons qu'il peut aussi être clivant vis-à-vis d'une population déjà éloignée, voire réticente face aux processus participatifs mis en place par la ville. « Faire centre » en intégrant un plus large échantillon d'habitant.e.s nécessite donc peut-être de mieux définir – en tenant compte du risque d'entre soi – des frontières à « la page blanche », des frontières à la « centralité », des frontières au commun. La création d'une équipe « projet » dédiée aux Cours nous semble alors être un outil pertinent. Il devrait permettre d'envisager de faire des Cours, actuelles « vide structurant » (Chalas, 2010), une future centralité (verte ?) et nous dirions même, une « monumentalité » commune par sa capacité à rassembler les fonctions de « centralité, de repère et de mémoire » (Corajoud, 2004, cité par Chalas, 2010) : « *Et je pense qu'il sera plus facile d'arriver à un accord pour les cours que pour l'aménagement de la rue (...)* » (C. Geiler).

2. Des divergences dans les manières de rendre le projet légitime face à « l'impératif » du consensus et la contrainte temporelle

La volonté d'un consensus élargi est un élément que la plupart des groupes dirigeants et dominants essayent de créer – au travers du discours public – au sein même de leurs groupes mais également auprès des populations subordonnées afin de renforcer leur pouvoir (J.C. Scott, 2009).

« Oui, et c'est vrai que le travail du consensus, il est plus important sur la vision de la centralité que sur les Cours elles-mêmes. Enfin, c'est là qu'il y aura forcément le plus d'opposition. La Cour, à la limite, il y a beaucoup de gens qui s'en contre-fichent... Enfin, après ils verront l'intérêt d'avoir une place publique. Mais l'axe où les gens font leurs courses, où ils vont au marché, ça c'est autre chose, ça ça parle à tout le monde, hein. Enfin, à tous ceux qui viennent ! Parce qu'il y a des gens du quartier un peu excentré qui n'ont jamais mis les pieds au marché, ni à la rue Boecklin. Mais sur les

25 000, il y en a un certain nombre qui viennent de temps en temps et qui auront déjà une idée de ce qui est bien ou pas bien » (P. Maschtinger, membre pilote de l'Atelier Centralité, 9 décembre 2022)

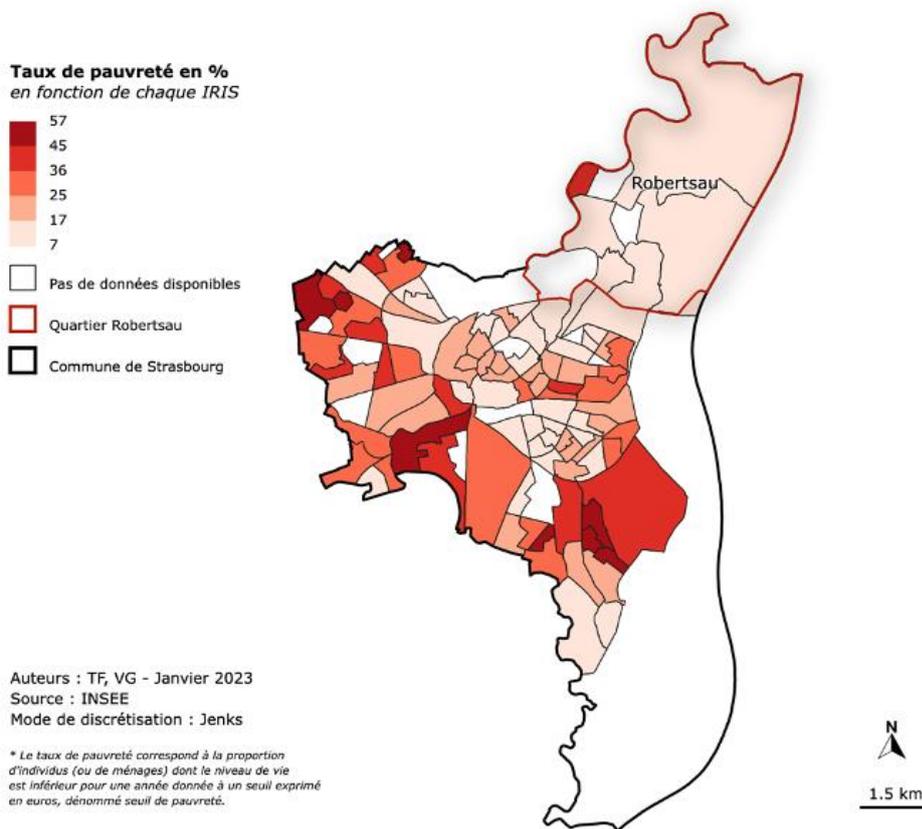
L'un des risques actuels de la dynamique participative initiée autour des Cours Saint-Louis et de la centralité de quartier est celui de se retrouver enfermé dans une évaluation unique de la centralité et – dans une logique d'élargissement du processus participatif – de promouvoir un discours public clivant auprès de certaines populations déjà inscrites dans la « marginalité » du quartier. Si l'on ne peut renier l'existence d'un centre marchand, administratif, social et symbolique le long de la rue Boecklin, entre le Lieu d'Europe et l'église protestante, il serait intéressant d'évaluer pour qui cet espace représente bel et bien une centralité. Si les Cours sont un non-lieu pour certain.e.s acteur.trice.s et habitant.e.s riverain.e.s, qu'en serait-il pour des personnes encore plus éloignées géographiquement mais aussi socialement, économiquement et symboliquement ? Une telle évaluation permettrait aux acteurs.trice.s de la Ville de mieux définir l'échelle du territoire à associer à la réflexion, et de définir une échelle plus mesurée du « consensus » citoyen.

a) Derrière la volonté du consensus : le risque de renforcer la marginalité

« Le consensus n'est pas à avoir dans l'atelier de quartier mais bien dans le quartier tout entier » disait E. Jacob. Or, les habitant.e.s de la cité de l'Ill ne « pratiquent » probablement pas le quartier de la Robertsau de la même façon que le reste des Robertsauvien.ne.s. Ils ne disposent pas des mêmes revenus (voir figure 7 en introduction), sont plus précaires (figure 9, ci-dessous), et n'habitent pas de la même façon leur logement (figure 8, en introduction) que les habitants des IRIS de l'Est et du Sud-Est de la Robertsau, là où se situent les Cours et la plupart des commerces du quartiers.

Figure 9 : Carte de Strasbourg selon le taux de pauvreté au seuil de 60% par IRIS

Taux de pauvreté au seuil de 60%* - Strasbourg en 2019 (par IRIS)



On pourrait donc se demander si les habitant.e.s de la Cité de l'Ill les fréquentent. Et qu'en est-il des étudiant.e.s des « cités-dortoirs » du côté de la Route de la Wantzenau ? Des habitant.e.s de la cité des Chasseurs près de Pourtalès ? Aucune information ne nous a amené à infirmer ou à affirmer qu'ils fréquentaient ces espaces, mais il est en tout cas certain que pour la plupart, ces secteurs se situent encore – en opposition à la centralité du secteur des Cours – dans la marginalité du territoire. Il faut donc les questionner sur leurs représentations de la centralité, mais dans le cadre du projet des Cours, est-il alors vraiment nécessaire d'obtenir un « consensus » auprès de ces populations ?

Si dans la tête des décideur.euse.s politiques et de la plupart des acteur.trice.s organisé.e.s et associatif.ve.s interrogé.e.s, la représentation de la centralité est bel et bien celle de « l'Espace Boecklin » (entretien M. Hoffsess) et des Cours, il faut alors intégrer l'idée que cette représentation n'est potentiellement pas celles des habitant.e.s les plus éloigné.e.s, et qu'elle peut même incarner, au contraire, tout ce qu'ils.elles réfutent. Dans le cadre d'une enquête ou de tout autre outil cherchant à élargir le processus participatif, le discours public affiché se doit donc d'être ouvert et de laisser la place aux représentations de chacun.e.

Proposer une centralité unique (celle des Cours) serait alors une façon détournée et indirecte de soumettre une vision de la centralité qui n'est pas la leur, de les amener vers une centralité qu'ils.elles ne pratiquent en fait pas du tout dans leur quotidien, et qu'ils.elles ne souhaitent peut-être pas pratiquer. D'une certaine façon, la Ville tomberait alors à nouveau et indirectement dans une démarche descendante « de projet », une démarche en fait déconnectée du territoire pour lequel ils s'engagent. Au détriment de la « page blanche » proposée par M. Hoffsess ou de l'actuelle « page transparente » évoquée aussi par ce dernier, on basculerait alors dans un processus de mise en valeur d'un bien de club qui exclut plus qu'il n'inclut l'altérité nécessaire pour envisager la cocreation d'une communauté légitimée et engagée dans l'action collective (Bousquet, Antona, Daré, 2022, p. 340). Le jeu de l'identité et de l'altérité est constitutif de la citoyenneté nous disait déjà G. Simmel.

b) La confiance des acteurs et des habitants comme pilier de la dynamique

Le commun, pour exister, doit donc passer « par la création et le maintien dynamique d'une relation de confiance (...). » (*op. cité*, p. 340). Et c'est à J.C. Scott (2009) de rappeler que derrière l'apparente harmonie sociale, derrière l'écran du consensus, couve toujours ce qu'il appelle « l'infra-politique des subalternes », la remise en question continue des normes émises par les pouvoirs politiques, qui n'est ni exceptionnelle, ni institutionnelle. Celle-ci se retranscrit souvent dans un discours « caché » qui révèle des formes de méfiances, de rejet, de contestation à l'égard du pouvoir politique et des dominants. Ainsi, face aux initiatives de participation citoyenne engagées par la Ville autour des Cours Saint-Louis et de la centralité, nous avons déjà pu constater une méfiance accrue de plusieurs acteurs, évoquant la peur d'une « réalité cachée ». Derrière le discours public et le projet des Cours Saint-Louis, la municipalité préparerait un aménagement de plus grande envergure au niveau de la rue Boecklin (certains.e.s évoquent un projet de voie à sens unique ou une piétonnisation) sans en faire ouvertement part lors des différents ateliers de concertations participatifs (notamment ceux de la Centralité ou des Mobilités). Un modèle que les acteurs.trice.s – ayant tous.tes déjà été impliqué.e.s dans des vies politiques ou associatives antérieures – associent aux municipalités précédentes et à un « blabla » politique « pas démocratique » (E. Schiffer) :

« Et je ne vous cache pas que j'ai aussi un petit peu peur d'autre chose. Pas plus tard que ce matin, je ne sais pas si c'est vrai ce que j'ai entendu, parce que c'est souvent les bruits qui courent comme ça... mais donc la personne qui m'a dit : « faut que tu fasses

partie du Conseil de quartier (...) » me disait ce matin : « Ah oui, tu sais qu'ils vont mettre la Rue Boecklin à sens unique ! » Franchement, si ça c'est vrai, je ne trouve pas très correct que dans l'atelier de quartier, où on réfléchit à la centralité, qu'on ne l'ait jamais entendu ! C'est pas normal. » (Entretien avec E. Schiffer).

Monsieur Beck et Monsieur Wehrung évoquent aussi cette méfiance et soutiennent une forme d'indépendance et de légitimité de l'Atelier notamment face à la peur d'une appropriation par le Tiers facilitateur :

« F. Beck : Monsieur Hoffsess nous a dit : « vous avez page blanche (...) vous pouvez décider de ce que vous voulez. Et maintenant il y a : « ah oui ! Il faudrait qu'on vous aide avec un cabinet extérieur. C'est un peu ce qu'on reproche aux diverses municipalités, qu'elles soient de droite ou de gauche. C'est qu'il n'y a pas beaucoup de démocratie participative. Et en fait, au contraire, encore récemment, il y a quelques jours, on a eu deux réunions à la suite : une réunion sur la navette. Et une réunion sur la piste cyclable rue Mélanie. Ils disent : « on va décider, on a décidé ça... L. Wehrung : Et puis à la fin ça va être comme l'a dit Francis « Bon alors OK. C'est, c'est bien vos idées, la vélo-rue que vous avez proposé pour la rue Mélanie... Mais en fin de compte on ne va pas le faire » ; « Ben pourquoi ? » ; « Ah non, parce que non, mais ça marche pas bien. »

F. Beck : « Non je crois que ce qui est dommage c'est qu'on brise l'élan de l'atelier de quartier. L'atelier de quartier n'est pas d'accord avec ça {le tiers facilitateur}. Madame Geiller est efficace, elle connaît ça par coeur. Et ça semble beaucoup plus efficace qu'un intervenant extérieur (...) On trouve que c'est de l'argent jeté par la fenêtre. » (F. Beck, L. Wehrung)

Si entre temps l'Atelier Centralité semble avoir accepté l'idée du tiers facilitateur et participe activement à la délibération et au vote qui le définira (selon une responsable de la Ville en 2023), ces deux acteurs évoquaient également la crainte d'une appropriation exclusive, d'un phagocytage de l'atelier par un ancien membre du collectif « Un Cœur pour la Robertsau ». Ils pensaient alors que la mise en place de règles « sur le papier, dès le départ » ou d'un « président » au sein de l'Atelier aurait permis d'éviter ce genre de situation, et d'éviter la mise en place d'un tiers :

« On a eu l'impression que Monsieur Jacob voulait mettre la main sur l'atelier de quartier. Il n'y est pas arrivé et maintenant on veut nous imposer une personne extérieure (...). Pourquoi ? On a même un architecte » (F. Beck).

Un événement lors de la première séance de l'Atelier semble avoir en effet marqué les esprits de certains membres. Néanmoins la pertinence des idées de cet « ancien de la lutte » reste soulignée par ces acteurs et par C. Geiller, quand un autre témoigne de l'importance de l'outil médiatique local tenu par cet ancien de la lutte, et du potentiel mobilisateur qu'il pourrait avoir à l'échelle du quartier dans le cadre de la mise en ligne d'un questionnaire par exemple (T. Gueudet).

L'éventualité et la crainte d'une appropriation sélective par l'un.e ou l'autre acteur.trice organisé.e, associatif.ve ou politique du quartier est donc présente dans l'esprit de chacun.e (voir partie 2). Quand pour certain.e.s il s'agit du tiers facilitateur de la Ville ou d'un ancien de la lutte pour d'autres il s'agit de l'Atelier centralité :

« Donc la personne qui dirige aujourd'hui cet atelier c'est Christine Geiller qui prend son rôle très à cœur mais qui reproduit ce qu'elle a toujours vécu : des situations de guerre de tranchées, bon vu que c'est quelqu'un qui (...) fait partie de l'ASSER, c'est une manière de se réapproprier le travail des autres » (E. Jacob).

Il nous paraît néanmoins important de nuancer ce point de vue, en rappelant qu'une majorité des acteurs interrogés ont témoigné d'une gratitude ou d'un véritable soutien au travail effectué par Madame Geiller.

De fait pourtant, entre certain.e.s acteur.trice.s organisé.e.s, associatif.ve.s et politiques du quartier subsiste donc une forme de tension, de méfiance, d'aigreur même nous disait J. Gratecos issue des rivalités de positions et de méthodes employées lors de la lutte pour la préservation des espaces Saint-Louis. Pourtant, ce même acteur rappelle le besoin de garder des relations, même superficielles avec chacun : *« éliminer les gens, d'abord c'est au mauvais calcul ».*

c) Le processus de mise en commun : l'opposition de deux visions face à la contrainte temporelle

Finalement, des rivalités subsistent au niveau de la mise en place du projet, des outils et des méthodes à employer pour élargir l'échelle du « consensus » et légitimer la dynamique de mise en commun des Cours Saint-Louis. Dans tous les cas, pour G. Dehaye :

« Ce n'est pas l'atelier qui va décider. Les gens qui vont à l'atelier, qui pensent que c'est eux qui vont décider, ils se trompent. Ce n'est pas eux qui doivent décider, c'est la

Ville qui décide en écoutant leur avis, en essayant de le prendre en compte quoi. Faut remettre les choses à leur juste place quoi ».

Pour simplifier ce schéma de rivalités, force est de constater une forme d'opposition entre deux visions devenues classiques dans les luttes et projets liés à des ressources durables, environnementales ou foncières : celle d'une volonté écologique et sociale et d'un « d'agir commun » impulsé par la Ville (et partagée par certains acteurs interrogés) ; et celle plus « classique », basée sur un référentiel économique et technique, qui fait le primat de l'expertise et du savoir technique. D'un côté on retrouve des élu.e.s, des technicien.ne.s de la Ville qui veulent « faire confiance, peut-être un peu naïvement » aux citoyen.ne.s pour qu'ils.elles s'approprient la dimension budgétaire et technique de mise en place du projet notamment (entretien avec M. Hoffsess). Et de l'autre des acteur.trice.s clés de l'Atelier centralité ou des associations de quartier rappellent le rôle de l'expert.e, soulignent son importance pour définir « ce qui est réalisable », au point même de montrer une volonté de faire intervenir le service urbaniste de la Ville ou les expert.e.s déjà présent.e.s aux Ateliers pour « ne pas perdre encore plus de temps », et donc d'une manière, de couper court à l'idée d'un élargissement du prisme participatif.

« Par contre, je pense qu'il faut vraiment limiter dans le temps la concertation pour aller dans la réalisation et pour éviter de cristalliser des frustrations (...). Je pense que d'annoncer les choses dès le début, c'est plutôt (s'inscrire) dans un projet co-construit qu'une lutte de projet. Je pense que ça serait quelque chose d'important et quelque chose qui serait créatif (...). Oui, de mettre un vrai calendrier en place et qu'on s'y tienne, et pas que qu'on attende d'avoir le consensus pour faire quelque chose. » (T. Gueudet)

Cette vision incarne-t-elle un frein au projet ? Si on peut penser qu'elle maintient le risque de promouvoir un schéma de prises de décisions centralisées et descendantes (duquel la Ville semble quand même publiquement détachée), nous pensons qu'elle témoigne avant tout d'une véritable volonté d'agir et d'une certaine prise en compte de l'urgence de la situation face à un lieu dont la mémoire s'essouffle après plus de dix années de lutte et d'inactivité. « C'est dommage que pendant tout ce temps, ce Foyer ait été inutilisé » rappelle C. Beetham lors de notre entretien. Comment alors créer quelque chose de consensuel, en si peu de temps, avec autant de monde, en impliquant les citoyen.ne.s, en faisant converger les visions, sans passer par un ou plusieurs expert.e.s et sans que ces expert.e.s n'imposent trop leurs visions et ne brisent la dynamique participative ? Comment faire du commun « rapidement » ?

La Ville, consciente de l'enjeu temporel et consensuel, a-t-elle fini par trouver la réponse, elle aussi, dans le choix de l'expertise, d'un tiers facilitateur ? La contrainte du temps étant à la fois un enjeu individuel du quotidien pour les acteur.trice.s et habitant.e.s, mais également un enjeu politique pour la Ville, il apparaît aujourd'hui nécessaire pour plusieurs acteur.trice.s d'accélérer son processus de décisions, au risque de laisser trop de monde de côté et de voir resurgir le risque de bétonisation. S'il est temps de passer à l'action, il est aussi temps de penser aux modes de gestions-occupation du futur lieu, de questionner les craintes de nuisances et de penser aux éventuelles compensations.

« Il va bien falloir que quelqu'un tranche et prenne des décisions. Alors décider, c'est renoncer, hein. Mais voilà, à un moment donné, si on passe son temps à vouloir avoir un consensus, on n'arrivera pas à avoir un consensus. Alors ça fera des heureux et des malheureux, et c'est bien triste, mais c'est qu'à un moment donné il faudrait quand même que la Cour, si déjà la ville a investi aussi cher, faut quand même qu'on en profite le plus possible. Et puis j'ai envie de dire, aux prochaines élections, tout pourrait retourner en arrière. Donc pour moi, la ville doit avoir tranché et que le projet soit terminé avant la fin de son mandat pour que cet espace soit sûr de ne pas être bétonisé. » (T. Gueudet)

3. La gestion-occupation de l'espace et ses usages futurs face aux craintes de nuisances

« Il y a un moment où (...) c'est le projet qui prime (...). C'est pas à vous que j'apprendrai, que c'est le lieu qui détermine des choses (...) Quand on a la chance d'avoir un lieu, une centralité et bien on la garde. Le projet de Nicole Dreyer était de créer un nouveau centre de la Robertsau (...) mais ça n'a aucun sens (...). Il existe déjà et on ne peut pas enlever l'histoire ! » (J. Gratecos)

Nous entrons maintenant dans la partie finale de notre enquête. Cette dernière cherche à questionner les représentations du futur espace des Cours Saint-Louis imaginées par les acteurs et actrices. A chacun.e d'entre eux, nous avons posé la question de ce qu'ils.elles ne souhaitaient absolument pas voir et ce qu'ils.elles souhaiteraient voir demain sur cet espace. Nous en avons tiré les principales idées, afin de les confronter à nouveau et de définir les potentielles rivalités d'usages et de pratiques futures et d'amener à penser les compensations

éventuelles. Nous évoquerons également les principales craintes de nuisance des acteurs.trices ainsi que les solutions que chacun.e propose (ou non). Une nouvelle fois, ce travail cherche à donner sens au « faire commun » et, nous l’espérons, pourra vous apporter des pistes afin d’imaginer le « récit commun » de demain qui pourra mobiliser un panel d’habitant.e.s légitimes et motivé.e.s pour participer à une telle démarche de co-construction, et éventuellement de cogestion du bien commun. Pour cela, il est impératif « de partager les intentions en imaginant leurs conséquences et en ajustant les décisions à la lumière de ces anticipations. Il faut aussi s’accorder sur la façon de mesurer les effets des actions effectivement réalisées » (Le Page, Daré, Antona, Aubert, 2022, p. 344). Enfin, nous évoquerons des pistes d’outils et de jeux appropriables par les animateur.trice.s de projets (comme le futur tiers facilitateur) pour renforcer l’expérience même du « faire commun » (*op. cité*, p. 345).

a) Envisager la légitimité de tous les « communs » pour anticiper

« Ce sont les usages qui vont guider les grandes intentions d’aménagement et donc le projet in fine. » (S. Wehrlé)

L’année 2023 va marquer l’accélération du processus « d’activation » du lieu, notamment de l’espace 66. Beatrice Pipart nous évoquait l’envie de la Ville de faire de l’espace des Cours un lieu de « test » révélateur de multiples usages et pratiques évaluables qui doivent amener les futurs cocréateurs.trice.s et co-gestionnaires du projet – habitant.e.s, Ville, commerçant.e.s, acteurs.trices organisé.e.s, associatifs, culturels, sportifs, politiques et économiques du quartier – à développer des aptitudes collectives de résolution de problème (Daré et al., 2010, *op. cité*, p. 349). Si les projets de chacun.e sont légitimes, la Ville a néanmoins mis en place quelques règles qui doivent limiter la dégradation des ressources naturelles (notamment le sol), en interdisant par exemple la construction d’immeubles ou de parking. Mais ces règles doivent aussi permettre aux scouts de continuer à occuper cet espace pour leurs différentes activités (notamment de stockage). Cette volonté de préserver le lieu et ses usages est présente chez une majorité d’acteur.trice.s interrogé.e.s, à la fois pour l’espace des Cours, mais aussi plus globalement au niveau de la centralité du quartier : *« et comment on fait une rue apaisée ? (...) Pour faire en sorte que les enfants puissent circuler, les personnes âgées, les personnes à mobilité réduite » (E. Jacob)*. On constate aussi une vraie volonté de

retrouver de « *végétaliser les choses* » nous dit T. Gueudet malgré des visions différentes de l'espace, entre celles et ceux qui veulent soit un espace de jeux pour enfants, soit un espace de rencontre, un bar, une agora, une fontaine, etc... La question ici n'est pas tant celle de savoir qui veut faire quoi, mais d'envisager la gestion de l'espace dans un contexte où la mairie actuelle n'apparaît pas toujours comme légitime aux yeux d'une population robertsauvienne plutôt bourgeoise et vieillissante. J. Gratecos évoquait d'ailleurs le risque de trop exposer son imaginaire publiquement, tout comme celui de M. Hoffsess ou d'E. Jacob, des personnalités qui sont souvent associées à un même bord politique : « *le danger c'est de les exposer parce que si vous exposez une idée que vous êtes où, Emmanuel Jacob ou Marc Hoffsess ou Jacques Gratecos. On va dire ça y est, ils ont tout prévu, ça y est, tout est fait, tout est bouclé (...)* ». Or, l'idée de la Ville est bien de « *refonder le projet par le bas (...), de faire un vrai projet de mixité intergénérationnel reconstruit* » tout en continuant « *à avoir une attention particulière parce que c'est un espace public et par définition la ville entre en ligne de compte et plus que ça encore* » pour reprendre les mots de S. Wehrlé. Plus qu'une volonté de contrôle, il faut y voir l'ambition d'un « *travail de suivi-évaluation afin de renforcer les capacités de gestion des acteur.trice.s du futur bien commun* » (Delay, Müller, Aubert, 2022, p. 295). Ce travail de suivi-évaluation doit permettre aux acteurs d'envisager des solutions face aux craintes de nuisances que nous allons exposer.

b) Face aux craintes de nuisance : la promotion des « contraintes généreuses »

L'espace des Cours appartient à la Ville, elle joue donc un rôle évident dans la (co-)gestion de cet espace public. Qui seront alors les autres gestionnaires du futur lieu des Cours ? La paroisse, propriétaire du Foyer, sera-t-elle encore impliquée au travers de l'usage qu'en font les scouts ? G. Dehaye nous précise qu'elle en sera dissociée, néanmoins, les contraintes de fermeture que la Paroisse prévoit d'instaurer à son Foyer (plus d'activités ou de manifestations après 22h) témoignent d'une volonté, ici non pas forcément coercitive, mais aussi de respect de la singularité (ou du confort) des riverain.e.s et de la tranquillité du quartier. Cette contrainte, pouvant être perçue comme positive par certain.e.s et négative par d'autres, fait aussi écho à une crainte exprimée par plusieurs acteur.trice.s, celle des nuisances nocturnes. Associées aux problèmes de « *nuisance de deal de drogue* » par C. Geiller, J. Gratecos, L. Wehrung ou encore G. Dehaye, tou.te.s ont évoqué la possibilité de fermer ce lieu la nuit, quelles que soient les modalités d'aménagement ou de gestion. Toujours dans la thématique des nuisances nocturnes, L. Wehrung évoque celle des nuisances sonores et pense que des règles

doivent rapidement être imposées en cas d'excès. Ces règles et ses contraintes, soumises aux jugements de chacun.e, pourraient être perçues par les populations plus jeunes comme contraignantes, voire négatives, or elles peuvent aussi devenir des « contraintes généreuses » (Gomart, 2002, cité par Aubert et *al.*, 2022, p. 424) si elles sont abordées sous l'angle de la protection du sol par exemple. Ces contraintes généreuses peuvent « induire » à des comportements positifs et « donner une chance » à des individus de se comporter autrement qu'à l'attendu. Finalement, « lorsque les contraintes deviennent des incitations plutôt que des obstacles à l'action, l'autonomie cesse d'être la condition préalable à l'activité » (*op. cité*, p. 424).

CONCLUSION

L'étude de cas des Cours du Foyer Saint-Louis nous a finalement permis de mettre en lumière les jeux de pouvoir qui subsistent entre les acteurs.trices, mais aussi et surtout de centraliser et de faire interagir des visions divergentes qui peut-être n'étaient pas amenées à se rencontrer.

Si nous reprenons nos hypothèses de départ, il apparaît clairement que l'enjeu d'appropriation des Cours Saint-Louis est d'abord financier, de par les difficultés que rencontrent Paroisse pour gérer l'espace des Cours et la remise aux normes du foyer, mais il est surtout sentimental. La mobilisation de certain.e.s citoyen.ne.s pour conserver les Cours et empêcher la réalisation d'un projet immobilier nous montre bien que l'enjeu ne se réduit pas à la simple opposition avec un projet d'aménagement qui nuirait à la qualité de vie des habitant.e.s comme c'est le cas dans les luttes des NIMBY (Not In My Back Yard). Ici, la lutte des habitant.e.s pour la protection des Cours démontre davantage un attachement sentimental au lieu et la volonté de conserver une certaine identité, du quartier qui se base avant tout sur un caractère de « village ».

Il ressort également des rivalités à différents niveaux et qui s'inscrivent dans des temporalités de la lutte. Nous avons mis en évidence les rivalités existantes entre les promoteurs immobiliers, la Ville et les habitant.e.s au moment de la lutte citoyenne contre le projet immobilier. Au sein même de la lutte, différents types d'acteurs.trices, notamment les associations de quartiers et les collectifs créés dans le cadre de cette lutte, ont pu coopérer pour allier leurs forces et faire entendre leurs voix. Cependant, ces dernier.ère.s ont pu également s'opposer sur certains aspects du projet mettant ainsi en lumière des intérêts divergents et des oppositions concernant l'avenir du lieu. Des rivalités persistent aujourd'hui dans la mise en place et l'élaboration du futur projet des Cours et rendent les prises de décisions collectives difficiles. La volonté de la Ville de faire « consensus » peut donc rencontrer un certain nombre d'obstacles dans son application concrète : des difficultés d'abord de faire émerger un projet commun malgré les rivalités entre acteurs, mais aussi des difficultés pour surmonter une certaine forme de méfiance des habitant.e.s vis-à-vis de la municipalité qui, malgré tout, reste en surplomb sur ce projet parce qu'elle reste propriétaire des lieux. La question de la méfiance nous a permis de montrer à quel point la confiance entre la Ville et les citoyen.ne.s reste fragile et freine parfois la réalisation de nouvelles formes de gouvernance basées sur l'alliance entre la Ville et les habitant.e.s.

Ensuite, ce rapport nous a permis de montrer que l'outil de la « page blanche » mis en place par la Ville n'a pas encore été saisi par un nombre important de citoyen.nes. Seul.e.s quelques habitant.e.s, déjà doté.e.s de savoirs et d'expertise sur les sujets relatifs à l'aménagement, à l'urbanisme ou à l'histoire de la lutte, sont impliqué.e.s dans l'Atelier de quartier. Néanmoins, il est important de rappeler que notre étude se situe dans la phase d'élaboration du projet, ce qui peut expliquer que la dynamique de participation citoyenne ne soit pas véritablement installée. La non-participation des autres habitant.e.s peut s'expliquer de différentes manières : un désintérêt pour le sujet, une auto-censure ou encore un sentiment d'illégitimité. Nous ne pouvons pas encore affirmer que les Cours sont aujourd'hui un bien de club, cependant, c'est un risque qui peut exister et qu'il ne faut pas mettre de côté surtout si le projet continue d'être saisi par un nombre limité de personnes. Nous avons noté, malgré cela, la volonté forte de la Ville de lutter contre ce phénomène en mettant en place de nouveaux dispositifs et en continuant d'affirmer que l'Atelier de quartier est un espace ouvert à tous.tes qui doit rassembler le plus grand nombre.

Enfin, en questionnant l'échelle de ce projet de territoire et la population qu'il va concerner, nous avons pu interroger la notion de centralité et les fonctions du futur projet des Cours. En effet, l'échelle du projet est une vraie problématique pour la Ville car plus ce dernier a vocation à jouer un rôle de centralité pour l'ensemble de la Robertsau, plus un nombre important de citoyen.ne.s devra être entendu ce qui rend la mise en place d'un consensus, de plus en plus difficile.

Pour dépasser la simple échelle territoriale ou d'application du projet, il est possible de mobiliser la notion de « monumentalité » de Y. Chalas (2010) qui remplirait à la fois les fonctions de centralité, de repère et de mémoire. Ici, la monumentalité ne serait pas la nature, mais les « communs », pris comme une nouvelle manière de faire et de pratiquer la ville. L'espace des Cours Saint-Louis pourrait répondre à une fonction de centralité d'abord par sa position géographique pour les habitant.e.s de la Robertsau qui pratiquent ce « centre » urbain aux aménités diverses (et notamment commerciales). Il pourrait aussi remplir la fonction de repère : les Cours pourraient devenir un espace central du lieu auquel les habitant.e.s font référence pour se situer dans l'espace et pour décrire leur quartier. Enfin, les communs peuvent aussi remplir une fonction de mémoire, de sauvegarde de l'histoire et du passé des lieux, comme c'est le cas des Cours Saint-Louis qui portent en leur sein, le récit à portée « commune » d'une lutte citoyenne passée.

Ainsi, dans le cadre d'une enquête ou de tout autre outil cherchant à élargir le processus participatif, le discours public affiché se doit donc d'être ouvert et de laisser la place aux récits singuliers de chacun.e. Cette mise en perspective doit permettre de créer un « récit commun » fondateur d'une confiance renouvelée envers les processus participatifs de la Ville et d'intégrer les craintes des acteurs et des habitants vis-à-vis de la cogestion adaptative du futur lieu commun.

RECOMMANDATIONS :

« Montréal c'est les citoyens eux-mêmes qui entretiennent les espaces qu'ils ont contribué à créer et ça c'est intéressant. C'est-à-dire que les citoyens restent impliqués ensuite dans la vie du lieu qu'ils ont contribué à créer » (M. Hoffsess). Ce voyage Outre Atlantique a permis de donner à voir un exemple de projet issu d'une démarche participative qui semble rester pérenne. Comment parvenir au résultat d'un projet qui continue à mobiliser les habitant.e.s sur le temps long ? L'apprentissage de la démarche de participation citoyenne doit se faire conjointement entre les élu.e.s, agent.e.s et les habitant.e.s de la Ville. Les un.e.s et les autres peuvent mettre en exergue par leurs expertises, qu'elles soient administratives ou plus ancrées dans la quotidienneté, des savoirs, des points de vigilances quant à la fabrication de la Ville. Cet échange, ce partage doivent prendre place dans un climat de confiance, dans lequel chaque acteur.trice doit être en mesure de pouvoir s'en remettre à l'autre sans crainte. La parole des habitant.e.s doit donc trouver un destinataire qui s'engage à ne pas dénaturer cette dernière. La municipalité en multipliant les occasions de faire participer les citoyen.ne.s à des projets de tailles variées pourra à la fois, habituer les habitant.e.s à s'investir dans ce type de démarche, elle pourra aussi imaginer de nouveaux outils ou améliorer ceux déjà existants et enfin évitera d'enraciner davantage la crainte des habitant.e.s d'être isolé.e.s des projets plus structurants. L'idée étant de montrer que la voix des citoyens compte. Favoriser cette confiance c'est aussi être vigilant à donner à tous.tes les mêmes outils pour se saisir d'un projet. Un savoir commun qui s'impose comme une base que quiconque peut appréhender et s'approprier. Donner à tous.tes le même bagage c'est aussi affirmer un désir de transparence et d'honnêteté envers les citoyen.ne.s. Des discours dans lesquels persistent des zones d'ombre qui favorisent la méfiance et questionnent donc l'intérêt de s'investir dans des projets.

POUR ALLER PLUS LOIN ...

Notre enquête a pris place dans le cadre de notre premier semestre du Master 2 « Ville, environnement et sociétés », ce qui a limité sa durée dans le temps et nous a permis d'aborder certains points. Cependant dans la continuité de notre enquête, nous proposons d'approfondir les connaissances du terrain et des enjeux avec différentes méthodes. Dans un premier temps, la place des commerçant.e.s semble très importante dans le quartier puisque la plupart des acteurs.trices rencontré.e.s nous ont fortement recommandé de les interroger. Les limites de notre enquête posées par des contraintes de temps ne nous ont pas permis de rencontrer les commerçants qui gravitent aux alentours de la rue Boecklin, mais nous pensons que leurs avis concernant le futur projet des Cours Saint-Louis est important.

Dans un deuxième temps, la parole des habitant.e.s qui ne représentent pas un collectif, une association ou une communauté est absente de notre enquête. De plus, une rapide observation exploratoire effectuée en octobre 2022 nous a questionné quant à la connaissance que les habitant.e.s ont du projet de co-construction autour des Cours Saint-Louis. En effet, les quelques habitant.e.s du quartier interrogé.e.s au marché de la Robertsau n'avaient pas l'air au courant du projet porté par la Ville et l'Atelier Centralité autour des Cours. Cela nous a amené à imaginer la mise en place d'une enquête quantitative, sur la base d'un rapide questionnaire afin de recueillir quelques données du type : socio-démographiques (âge, sexe, profession, lieu de résidence, type d'habitat) ; les pratiques (lieux et types d'activités) ; le Foyer Saint-Louis et ses Cours (connaissances du lieu, connaissances sur la lutte, activités liées à ce lieu, etc). Cette enquête peut avoir pour but d'observer si une possible mobilisation des habitant.e.s, hors associations ou collectifs, est possible afin d'enclencher une dynamique de participation citoyenne.

Dans un troisième temps, nous avons imaginé, dans le cas où la recherche de consensus autour du projet s'étend à tous les quartiers de la Robertsau (incluant le Wacken et la Cité de l'Ill), un moyen de recueillir les perceptions et représentations de l'espace des habitant.e.s et de questionner la notion subjective de ce qu'est la centralité. Les chercheurs.euses en sociologie de la perception de l'espace utilisent un Jeu de Reconstruction Spatiale (JRS). Cette approche consiste à appréhender la représentation spatiale de proximité des individu.e.s. à l'aide d'objets simple (des cubes et des parallélépipèdes de différentes tailles et des fils de couleur) que les individu.e.s vont disposer sur un tapis selon leurs représentations de l'espace urbain. Cette méthode permet alors aux individu.e.s de s'en saisir sans pour autant avoir des compétences

graphiques qui peuvent être un frein, notamment pour certain.e.s classes sociales qui n'ont pas toujours accès aux connaissances et savoirs faire que nécessite le dessin.

**Deuxième partie : 2ème étude de cas : Le coeur d'îlot au
sein de Vauban EST**

INTRODUCTION

L'îlot urbain est la plus petite unité spatiale de la géographie urbaine selon Anne-Sophie Cléménçon (2015). C'est une portion de terrain qui accueille des constructions et qui est délimitée par des voies de circulation. Le plus souvent de forme géométrique simple, il peut être carré ou rectangulaire lorsqu'il est délimité par quatre voies, et triangulaire lorsqu'il est délimité par trois voies. Parler de l'îlot urbain nous amène à analyser la notion du commun qui caractérise la manière dont les résidents vivent ainsi que leur faire-ensemble. Cette notion du commun définie par Christian Laval (2016) est une volonté et une capacité à agir ensemble.

Cette étude que nous allons présenter au fil des lignes, commanditée par l'EMS a pour objet *“d'étudier les pratiques et les visions des habitants à l'échelle d'un espace approprié ou appropriable spécifique”*. Cette commande est constituée comme suit : étudier les pratiques actuelles au sein de ce CDI (Coeur d'Îlot Urbain), déterminer les formes d'appropriations matérielles ou symboliques, déterminer le degré d'espace commun vécu ou même souhaité tout en questionnant sur la pertinence de voir la ville intervenir ou non au sein du CDI, malgré son caractère privatif.

En effet, dans le cadre de cette étude, nous avons procédé par des phases d'observations et des entretiens exploratoires afin de comprendre et d'aborder ce travail. La zone d'étude formant une forme géographique est constituée de plusieurs copropriétés et de plusieurs rues dont la rue de Bruxelles, le boulevard d'Anvers et la rue de Rotterdam.

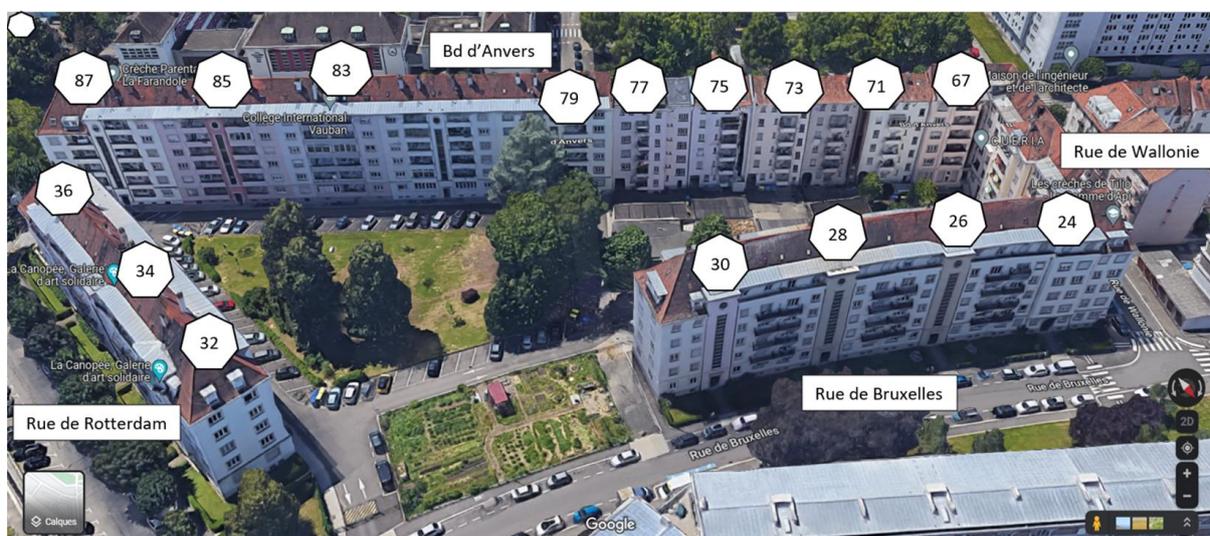


Image : Terrain d'étude

Notre travail consistera à aborder la question des espaces communs en analysant les pratiques et visions des habitants du cœur d'îlot que nous étudions. Par conséquent, de manière générale, l'objectif de notre étude sera de comprendre la manière dont les habitants se représentent et s'approprient l'espace du cœur d'îlot à travers les usages et les pratiques.

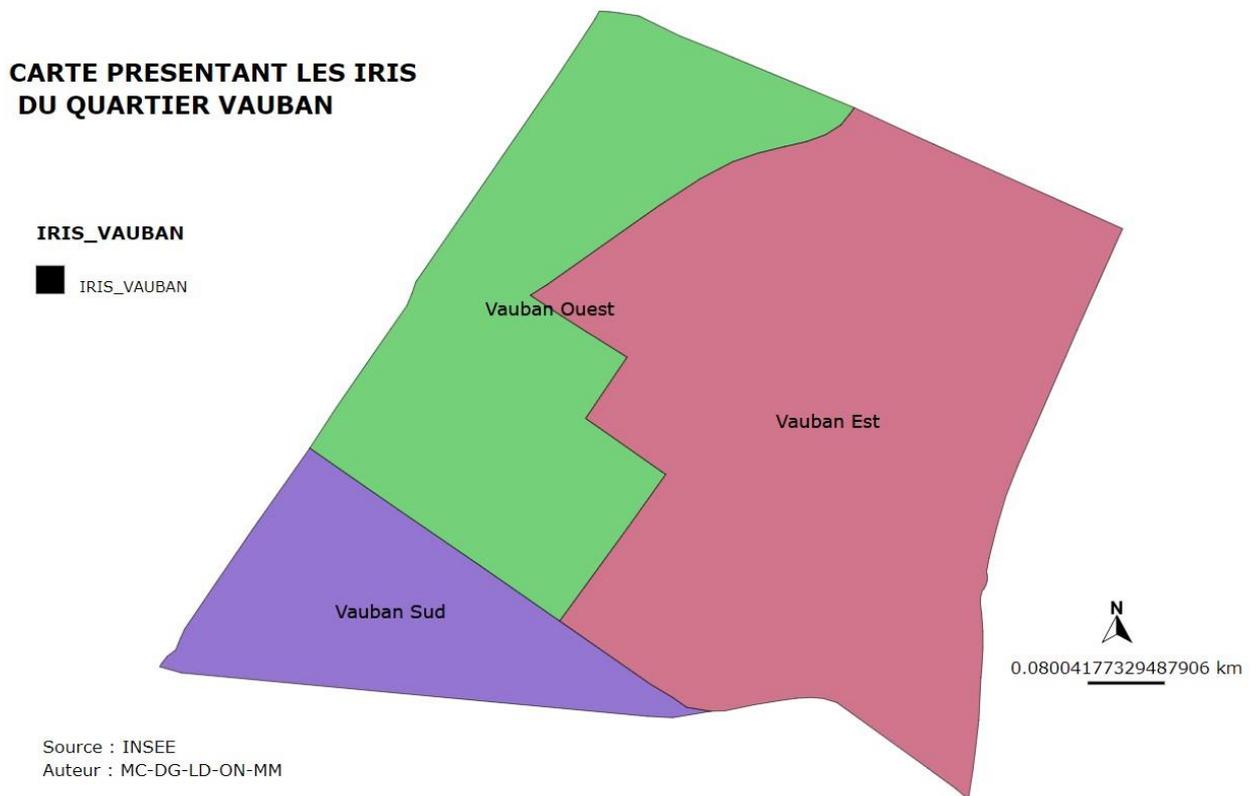
Cet objectif général se structurant ainsi, nous permettra de manière spécifique de comprendre, d'analyser les projections faites par les habitants de cet îlot face à leurs espaces, de déterminer l'intervention de la ville ou des autres acteurs locaux dans ces espaces privés, de comprendre la manière dont le cœur d'îlot pourrait répondre selon les habitants aux enjeux de la transition écologique.

Pour ce faire, nous allons tout d'abord présenter le contexte et la justification du choix de l'historique de notre terrain d'étude en présentant quelques données socio-démographiques, ensuite, nous allons présenter la définition des concepts, la revue de littérature, la méthodologie et pour finir nous présenterons les analyses et les résultats des différentes données de terrains recueillis lors de cette étude.

I- Contexte et historique du site de l'étude

I-1- le contexte : choix du terrain

Le quartier de Vauban se situe à l'Est de Strasbourg. Il est situé aux cœurs des quartiers Esplanade, Orangerie/Conseil des XV ainsi que celui du port du Rhin. Il se compose de 3 IRIS : Vauban Est, Vauban Ouest, Vauban Sud.



Source : Production propre

D'après l'Insee, en 2019, le quartier Vauban comptait **7 014** habitants dont **2 488** à Vauban Est. La commune de Strasbourg avait **275 718** habitants. Sur **7 014**, **31,4 %** de la population a entre 15 et 29 ans dont **8,8 %** à Vauban Est. Nous avons choisi de représenter ce type de population, car dans le quartier Vauban, la population de 15-29 ans présente un fort taux de présence.

Le choix de ce terrain d'étude s'est opéré à travers un pluralisme de types logements ainsi que d'un jardin partagé délimité par plusieurs rues dont (*Image I*) :

- De 87 au 67 boulevard d'Anvers
- Du 32 au 36 rue de Rotterdam
- Du 24 au 30 rue de Bruxelles
- Ainsi que le jardin partagé "Jardin Chou de Bruxelles"



Image I: Terrain d'étude

Source: google maps

Le terrain étudié, Cœur d'îlot (CDI) est à l'intérieur de ces rues (*image II*). Ce ne sont que des propriétés privées avec un "vis à vis" des logements sociaux. Ces propriétés sont entourées de portail fermé à clés / badges etc.

En effet, ce site était facilement accessible car les portails n'étaient pas encore fermés selon Sophie, une de nos enquêtées. Le CDI était ouvert, ce qui permettait à quiconque d'y accéder sans être résident.e et sans avoir au préalable besoin d'un badge (bip portail). Par conséquent, plusieurs raisons comme la prostitution ont été avancées par nos enquêté.e.s comme élément déclencheur de la fermeture de ce site à travers l'installation des portails.

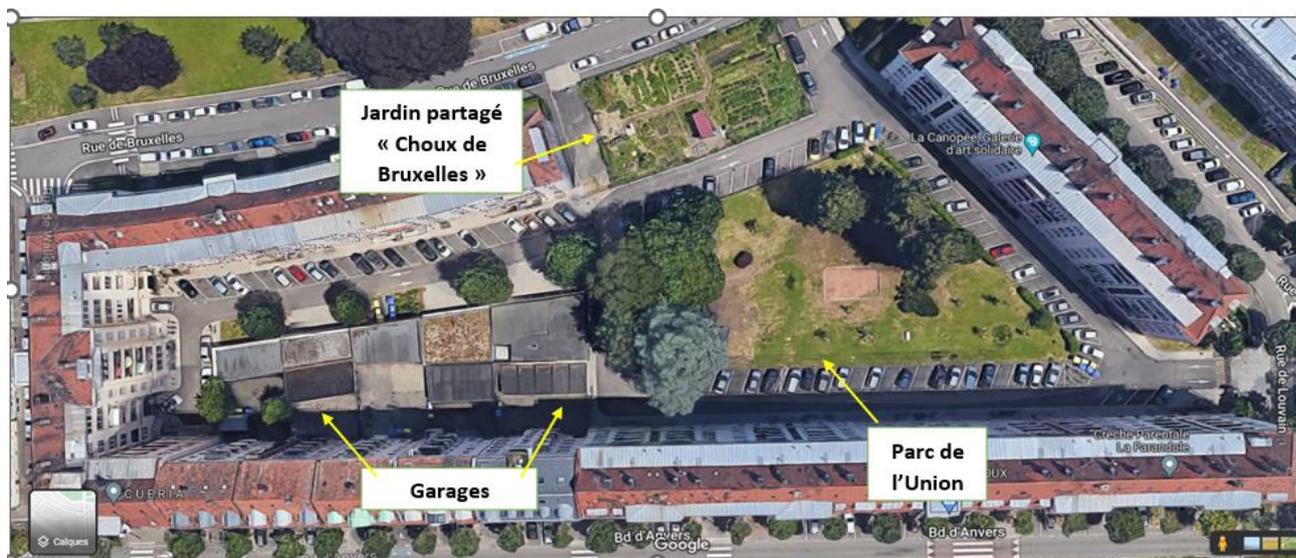


Image II: L'intérieur du CDI

Source: google maps

I-2- Historique du site

Le Cœur d'Îlot (CDI) dans lequel nous avons mené cette étude est composé de trois rues différentes. Ces 4 rues (rue de Bruxelles, boulevard d'Anvers, rue de Rotterdam et rues de Wallonie) ont chacune une particularité. Par exemple, les logements présents au sein du boulevard d'Anvers (du 77 au 67) n'ont pas accès au parc présent dans la résidence.

Tout d'abord, ce CDI est également composé d'un jardin partagé. Ce jardin est géré par l'association Choux de Bruxelles. Le terrain actuellement occupé par le jardin partagé était autrefois annexé à la cour de la copropriété, jusqu'au moment où, selon Carole, une des habitantes interrogées *“un jour, la ville s'est réveillée et s'est rendu compte que ça lui appartenait”* (67 ans). Ainsi, les habitant.e.s du CDI ont demandé à la ville de construire un jardin partagé sur ce terrain. Plusieurs résident.e.s participent aux différentes cultures du jardin. Mais le nombre de personnes et d'activités s'accroissent en été comparément à l'hiver où le froid est un facteur dissuasif.

Ensuite, au sein de la résidence, il y existe quelques garages. Ces garages ont été construits de manière anarchiques dans les années 70 selon nos sources. Les détenteur.e.s de ces garages sont la plupart du temps des personnes extérieures à la résidence. Comme le soulignait l'une de nos enquêtés Sophie : *“Ces garages, l'histoire veut qu'à un moment donné y'a des gens qui ont construits des garages et ces garages ne devraient pas là soient là et moi je milite pour*

qu'on les enlève mais y'a des gens qui les utilisent. Y'en a même qui ne sont pas de la résidence mais qui ont le garage chez nous. Je pense qu'ils ont dû être construits dans les années 70 mais sans véritable accord (47 ans, 11 ans d'ancienneté). Elle souhaite donc une destruction de ces garages construits anarchiquement à des fins d'occupation collectives.

Puis, il y a de celà quelques années, le CDI était ouvert et accessible à qui voudrait y entrer. Mais au fil du temps, des faits indésirables comme la prostitution, la promenade des chiens (avec les crottes laissées dans la cour) ont incité les résident.e.s à opter pour la fermeture du CDI. Ils ont donc de manière unanime décidé d'installer des portails électriques afin de limiter les entrées et de préserver leur environnement.

En outre, plus loin dans les années 70-80, ce CDI n'était pas goudronné. On pouvait y apercevoir une vaste savane avec des herbes, une route délabrée. Mais au fil des années, les résident.e.s et les syndicats ont ensemble décidé de planter des arbres au milieu de la cour. Puis s'en ai suivi les travaux de bitumage.

Pour finir, il y a de cela quelques années, des travaux ont été menés au sein de la résidence pour l'installation de ce parc. Entre gazon et plantation d'arbres, on pouvait s'y balader paisiblement dans cet espace qu'ils appellent affectueusement parc de l'union. C'est un point de rencontre focal des familles, des voisins etc. S'en ai suivi quelques années plus tard l'installation des bancs et la création du bac à sable qui sert de jeux pour les plus petits.

PARTIE I : Les espaces communs privés

I- Une littérature peu explorée par la sociologie des communs

Les communs font référence à une série de pratiques alternatives à la société capitaliste, de gestion collective des ressources sans l'intervention du marché ou de l'État. Ainsi, différents travaux d'Ostrom (1990) montrent comment différentes communautés à travers le monde ont pratiqué ce qu'il appelle l'économie du partage et de l'autogestion, démontrant ainsi que face à l'exploitation capitaliste, d'autres modes de gestion des ressources communes sont possibles.

Aujourd'hui, différentes alternatives ont émergé pour la gestion collective des ressources communes. Face aux défis environnementaux auxquels sont confrontés les territoires, et les villes en particulier, il est de plus en plus courant de parler des communs urbains comme des manières alternatives de faire la ville avec ses propres habitants (un peu comme dans le cadre de la participation citoyenne).

Ainsi, différentes pratiques à l'image des jardins urbains, la reconversion des friches industrielles en centres culturels ou en tiers-lieux, ou la simple appropriation d'espaces urbains vides par les habitants pour en faire des lieux de convivialité ont été étudiées par la sociologie des communs comme des formes d'autogestion et d'économie de partage.

Ces différentes dynamiques et pratiques d'une gestion commune des espaces urbains émergent face à la néolibéralisation de la ville, et l'injonction des celles-ci dans une logique de plus en plus capitaliste. L'appropriation des espaces urbains vides, par exemple, est apparue dans les années 1980 avec la désindustrialisation des villes.

L'occupation, et la reconversion des friches urbaines en centres culturels, était une forme de contestation sociale. Avec le temps, et les différentes politiques urbaines qui ont suivi, les places urbaines sont devenues des espaces attractifs pour les municipalités, pour le déploiement d'une culture locale, et une réappropriation de la ville par les habitants.

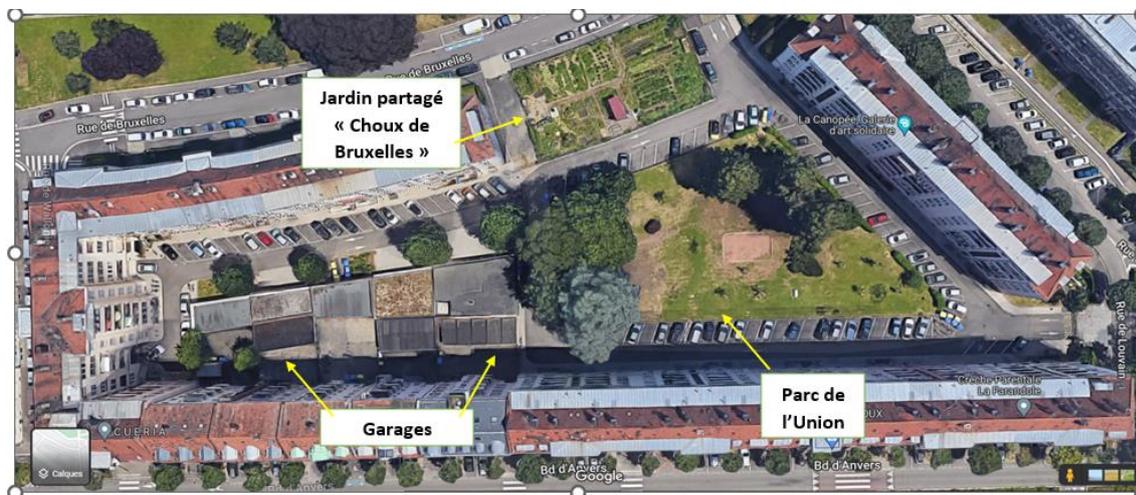
Ainsi, nous pouvons observer différentes pratiques qui donnent forme à toute une littérature des biens communs, et des modes d'autogestion ou de gestion collective des biens et ressources communs.

Cependant, l'espace public, dans lequel l'économie du partage peut être pratiquée, est davantage exploré par la littérature de la sociologie des communs. Les espaces communs privés sont moins connus et sont moins explorés dans la littérature sur les communs et l'économie du partage.

Si les formes d'habitat collectif, comme l'habitat participatif, sont considérées comme une manière de faire des communs ; la copropriété, qui est un bien du marché soumis à un droit de propriété, relève d'une autre logique.

Comme l'expliquent Pierre David et Lédévec (2016), l'une des principales critiques de la sociologie des communs est que les communs ne peuvent pas être réductibles à de simples ressources, biens communs ou choses. Selon ces auteurs, *“les communs sont davantage une forme de coopération et de partage qu'un contrat formel conclu entre des individus”*.

C'est le cas de notre terrain d'étude, une série de copropriétés privées qui forment un cœur d'îlot (CDI), où l'on peut apprécier un grand espace composé de parkings, de plusieurs stationnements à vélos, d'un espace vert entouré d'arbres, d'un jardin partagé et de quelques garages.



Bien que les récits d'appropriation de l'espace public soient plus fréquents dans les études urbaines, dans le présent travail nous sommes intéressés par le fait de comprendre ce qu'il y a de ces espaces privés “vides où rien ne se passe”, à savoir, s'ils sont habités par les habitants de ces copropriétés ? s'ils sont des lieux de convivialité? Quelles sont les représentations que les habitants ont de ces espaces ?

A l'issue de ce qui précède, nous nous sommes posé la question de départ suivante :

Quels sont les usages et représentations des espaces au sein du cœur d'îlots ?

En partant de la définition de Giroud et Chabrol (2016), dans laquelle habiter prend un sens qui dépasse celui de résider, il semble intéressant d'établir un lien entre l'habiter des espaces communs du CDI et les pratiques et usages faits par les habitants du CDI.

Ce même lien est établi par Fort Jacques, lorsqu'il définit l'habiter comme une manière de mettre l'espace en commun, autrement dit, une pratique commune des espaces. A cette pratique s'ajoute la question de la cohabitation, et donc la dimension relationnelle de l'habiter, défendant ainsi la question de "l'être là" qui se substitue par le "faire avec".

Cette démarche du Fort Jacques nous amène non seulement à nous interroger sur les pratiques et les usages des habitants de l'espace CDI, mais aussi à nous demander si ces pratiques et ces usages sont collectifs, s'il existe une possibilité de faire des communs dans le CDI.

Outre les pratiques et les usages, il y a aussi les représentations de l'espace. Ainsi, nous nous intéressons à l'espace vécu, défini par Herouard (2007) comme "*l'espace de vie des hommes (espace physique ou objectif) conjugué aux pratiques et perceptions (espace sensoriel et d'actions ou subjectif)*".

L'intérêt d'étudier l'espace vécu c'est de donner aux habitants la possibilité de décrire leur cadre de vie, et par conséquent savoir comment ils représentent leur espace. Cette description varie en fonction de l'âge, du sexe, de l'ancienneté dans l'espace et à des facteurs socio-économiques (Herouard, 2007), mais cette description d'un espace donné par les personnes qui y vivent est également différente de la description qui peut être faite par les pouvoirs publics, ou par des personnes extérieures à l'espace.

Une étude réalisée par les deux géographes Armand Frémont et Jean Gallai, dans les années 60 a prouvé que les régions, ou régions administratives, n'étaient pas les mêmes que celles décrites par les habitants. Ainsi, les régions décrites mettent en avant les lieux fréquentés par chacun des habitants, et auxquels ils attachent une image positive ou négative.

C'est pourquoi il est important de savoir ce que les habitants ressentent par rapport à cet espace, afin de s'éloigner de la signification des "espaces vides, où rien ne se passe".

Le concept d'espace vécu tel qu'il est défini est introduit par Lefebvre dans les années 1970, pour définir rapports intimes que les hommes tissent avec leur espace de vie.

De même que les pratiques et les représentations, qui décrivent et donnent du sens aux espaces, elles sont aussi ce qui conduit les habitants à vouloir les transformer. Ainsi, le "faire avec" renvoie non seulement à une manière de pratiquer l'espace avec ses voisins, mais aussi à une manière de le transformer collectivement.

L'idée de l'appropriation des espaces publics s'accompagne dans la plupart des cas d'une transformation de l'espace par les personnes qui se l'approprient. Les espaces privés peuvent également subir une transformation à travers les différentes pratiques et utilisations que les habitants en font.

Roux et Noûs (2021) analysent ainsi comment les espaces communs ou inter-quotidiens de l'habitat peuvent également s'inscrire dans le cadre théorique des biens communs. Ces auteurs, dans leur article intitulé le choix des espaces communs dans l'habité, support écologique et solidaire, introduisent un point de vue social (des solidarités et des économies du partage) et environnemental (écologique) sur la manière dont, à travers les pratiques et les discours, les habitants sont impliqués dans la production de ces espaces, et dans la production de nouvelles manières de les habiter.

Partant du contexte socio-historique de la production de l'habitat dans le contexte français, ces auteurs s'intéressent à savoir si les aspirations à créer de plus en plus d'espaces communs investies par les habitants eux-mêmes sont motivées par des questions de solidarité et d'écologie. Ils proposent ainsi d'étudier les habitants dans leurs contextes sociaux, économiques et politiques. Lors de nos phases exploratoires sur le terrain, il est possible d'observer la manière dont les pratiques de l'espace varient d'un habitant à l'autre, même s'ils s'accordent à dire que c'est un espace pratiqué par tous les voisins, la volonté de le transformer varie également d'un habitant à l'autre. Il est donc intéressant de connaître, comme le propose Roux et Noûs (2021), le contexte qui motive non seulement les pratiques de l'espace, mais aussi les aspirations à le transformer. Plusieurs projets de transformation de l'espace ont eu lieu sur notre site d'étude, de la construction de la route goudronnée menant aux parkings, à la demande des habitants à la ville de réaliser un jardin partagé, en passant par la plantation d'arbres dans l'espace vert au milieu du parc.

Si la question des communs urbains nous fait penser aux espaces publics urbains, appropriés et autogérés par les habitants de la ville, il est également intéressant de savoir comment la question des communs pourrait être traitée dans les espaces privés, comment le "vivre ensemble" ou "l'habiter collectif" défini comme une manière de pratiquer les espaces de manière collective et solidaire, peut-être une manière de "*prise de conscience sociale et environnementale dans un contexte de développement socio-économique non remis en cause*" (Roux et Noûs, 2021).

Tous ces postulats nous amènent à proposer la problématique suivante pour notre travail :

En quoi le cœur d’îlot pourrait-il devenir le support d’un mode de “l’habiter” collectif ?

II- Hypothèses

Afin de répondre à notre problématique, nous avons établi les hypothèses suivantes :

Hypothèse 1 : Les motivations à transformer les espaces communs dépendent de l’ancienneté et du statut du logement des habitant.e.s.

Comme mentionné plus haut, le terme “espace vécu” fait référence à la relation intime entre l’individu et son espace. Ainsi, l’espace vécu varie en fonction de l’habitant.e. À cette subjectivité s’ajoutent les contextes socio-économiques et politiques de chaque habitant, car ils vont motiver les aspirations qui se cachent derrière les manières d’habiter de chacun.e.

A la place de ces contextes sociaux, politiques et économiques proposés par Roux et Noûs, il nous semble intéressant d’étudier la manière dont l’ancienneté entre les nouveaux.elles arrivant.e.s et les établi.e.s, et le statut des habitant.e.s vont jouer un rôle crucial dans les motivations à transformer ou non l’espace.

Hypothèse 2 : Les enjeux environnementaux sont un facteur de mobilisation pour “l’habiter collectif” du CDI

L’allusion aux espaces verts et partagés par les habitant.e.s qui ont exprimé le désir de transformer l’espace, nous amène à penser que les questions environnementales sont un moteur important pour la création d’une vie collective dans le CDI.

Ainsi, on peut observer que les projets déjà menés au sein de ce CDI, comme le jardin partagé, ou les bacs de compostage, répondent à ces enjeux environnementaux.

Hypothèse 3 : Il existe un souhait de préserver le caractère privatif du CDI

Tout au long de la phase exploratoire, plusieurs habitant.e.s ont évoqué la clôture de la copropriété comme l’un des événements ou des transformations majeurs de la résidence. Ainsi,

nous sommes intéressés à étudier quelles sont les représentations des habitant.e.s de l'espace par rapport à cette fermeture, et quelles sont les motivations qui la sous-tendent.

Hypothèse 4 : Il manque des outils, une méthode, un déclencheur pour agir collectivement et transformer l'espace.

Au cours de la phase exploratoire, il a également été possible d'observer comment certains habitant.e.s expriment les envies de transformer l'espace. De cette façon, nous nous interrogeons, sur les projets menés, les rapports de force, les acteurs et les actrices qui interviennent dans la prise de décision, afin d'identifier les éventuels freins à la possible transformation de l'espace.

PARTIE II : La construction de l'enquête

I- Le cadre méthodologique

I-1- Choix de la méthodologie

Pour mener à bien notre étude et afin d'obtenir des informations exhaustives, nous avons choisi d'interroger nos enquêtés à travers la méthode qualitative caractérisée par un guide d'entretien.

- La méthode qualitative

Dans les études sociologiques, l'enquête qualitative est un type d'enquête utilisé pour acquérir une compréhension approfondie des attitudes, des croyances et des comportements des gens. Les enquêtes qualitatives sont généralement utilisées pour explorer des sujets difficiles à mesurer quantitativement, tels que les opinions, les valeurs et les motivations. Dans notre étude sur les pratiques/usages des espaces communs, il était nécessaire d'avoir ces éléments afin d'aller au bout de nos hypothèses.

Contrairement à une enquête quantitative, qui repose sur des données numériques, l'enquête qualitative s'est avérée être la meilleure option. Grâce à cette méthode d'enquête et ses questions ouvertes, nous avons pu acquérir une compréhension plus détaillée du sujet en allant directement sur le terrain pour comprendre les interactions entre les différent.e.s acteurs.trices. De plus, une enquête mixte (qualitative et quantitative) aurait nécessité un panel et des délais plus importants pour obtenir assez d'informations.

- La recherche documentaire

La recherche documentaire est une partie essentielle de tout projet de recherche, en particulier en sociologie. Cela implique de rechercher et d'examiner les informations existantes sur le sujet de l'étude en cours afin de comprendre l'état actuel des connaissances et d'identifier les possibles limites dans la littérature. Ce temps de recherche nous aide dans notre rôle d'enquêteurs.trices à développer une question de recherche, à concevoir une étude et à interpréter les résultats.

Il est important d'utiliser une variété de sources, telles que des revues universitaires, des livres et des bases de données en ligne. Nous nous sommes répartis une diversité de sources pour tenter d'obtenir des informations complètes (articles, livres, documentaires, etc.). Nous avons porté notre attention sur les concepts explicités plus haut. Dans notre étude, cette phase nous a

permis d'affiner notre question de départ et par la suite de faire ressortir les enjeux de notre enquête.

II- Le cadre théorique : la notion de "l'habiter collectif"

Il constitue la base de notre recherche et nous a aidé à orienter l'analyse. Le cadre est basé sur des théories et des recherches existantes afin d'être adapté à l'étude. Lors de la construction du cadre théorique, il est important de considérer la question de recherche et les objectifs de l'étude.

Une fois les objectifs définis nous avons identifié les théories et les concepts pertinents. En choisissant les idées développées il est également important de considérer comment ces théories et concepts sont liés les uns aux autres dans le but de fournir une compréhension globale du sujet.

Une fois que les théories et les concepts pertinents ont été identifiés, il est important de considérer comment ils peuvent être appliqués à la recherche. Cela implique l'élaboration d'hypothèses ou de questions de recherche qui peuvent être testées tout au long de l'étude. En effet, une fois la question de recherche identifiée, l'étape suivante consiste à développer des hypothèses. Une hypothèse est une affirmation qui peut être testée à l'aide de données empiriques.

Comme son nom l'indique, le cadre théorique d'une étude sociologique représente l'ensemble des concepts, hypothèses, attentes, croyances et théories qui constituent le fondement de la recherche. Il permet d'expliquer comment l'étude sera menée et fournit également une base pour comprendre les implications des résultats. En fournissant un cadre théorique, nous nous assurerons que notre recherche est fondée sur des connaissances existantes, qu'elle est pertinente et viable en termes de norme sociologique.

- L'entretien semi-directif

Toujours dans les méthodes qualitatives, nous avons choisi l'entretien semi-directif. C'est une forme d'entretien qui combine à la fois des éléments structurés et non structurés. Les entretiens

semi-directifs sont utilisés pour comprendre les expériences, les opinions et les perspectives des participant.e.s.

L'entrevue semi-directive est un type de méthode de recherche qualitative qui permet à l'enquêteur.trice de poser des questions ouvertes et d'enchaîner avec des questions plus précises. L'enquêteur.trice peut également fournir des suggestions ou des questions pour aider les participant.e.s à explorer plus en profondeur leurs pensées et leurs sentiments. L'approche semi-directive nous permet de guider la conversation tout en permettant au participant d'exprimer ses propres pensées et sentiments. Cette méthode est particulièrement utile pour explorer des sujets sensibles ou pour appréhender des phénomènes sociaux complexes comme "l'habiter collectif". Il est également bénéfique pour découvrir de nouvelles informations qui n'ont peut-être pas été révélées précédemment lors d'un entretien plus structuré.

- **La réalisation d'une grille d'entretien habitant/acteur tiers**

Deux grilles d'entretien (*voir annexes*) ont été réalisées, une adressée aux habitant.es, avec des questions qui tournent autour de leurs pratiques et représentations au sein du CDI. Une autre, adressée au représentant de l'association Chou de Bruxelles, avec des questions sur le jardin partagé, et son rapport avec les habitants du CDI.

En ce qui concerne la grille d'entretien destinée aux habitant.e.s, les questions portaient sur leur profil, leurs représentations et pratiques concernant le CDI, les transformations qu'ils souhaiteraient opérer, et enfin leur implication dans la prise de décision.

Thème	Questions principales
Profil	Est-ce que vous voulez bien vous présenter s'il vous plaît? Quel est votre statut d'occupation du logement?
Pratiques et représentation de l'espace:	Comment décrivez-vous l'espace dans lequel vous vivez ? À partir de cette photo (cœur d'îlot), comment utilisez-vous ces espaces? Est-ce qu'il est fréquenté par d'autres habitants?

Transformation de l'espace:	<p>À partir de la photo: comment voyez vous l'évolution de cet espace dans le futur?</p> <p>Comment a évolué l'espace depuis que vous êtes ici?</p>
Acteurs/participation:	<p>Comment se déroulent les processus de prise de décision ici (CDI) ?</p> <p>Participez vous aux réunions des copropriétaires?</p>

Tableau X: Guide d'entretien habitant

Source: élaboration propre

- Les limites de l'entretien

L'entretien est un outil d'enquête qui a ses propres limites. Malgré des échanges riches en informations, il reste une distance parfois non négligeable entre les récits de vie et les situations réelles. En effet, les individus peuvent prendre un parti dans leur discours sans le savoir, la mémoire humaine à des capacités limitées et certains éléments peuvent être chronologiquement incorrects. En tant qu'enquêteurs nous pouvons passer à côté d'éléments ou avoir une interprétation biaisée. Tout autant de choses à prendre en compte pendant la réalisation des entretiens et lors de l'analyse des données.

III- Protocole mise en place

Cette partie comprendra la phase exploratoire, la phase d'observation et les entretiens exploratoires

III-1- L'observation non participante

L'observation non participante est une méthode de recherche utilisée en sociologie pour observer et enregistrer le comportement d'individus ou de groupes dans leur environnement naturel. Nous avons choisi cette méthode d'entrée de jeu car elle nous permet d'étudier les

interactions sociales du quotidien, la dynamique de groupe et les normes au sein du cœur d'îlot. L'observation non participante permet également d'acquérir une compréhension du contexte social sans une intervention directe de notre part. On enlève ainsi la pression potentielle que peut apporter un membre extérieur.

Les avantages et les inconvénients de l'observation non participante sont les suivants :

L'observation non participante présente plusieurs avantages par rapport aux autres méthodes de recherche. Premièrement, cela permet au chercheur d'observer le comportement dans son cadre naturel sans que son statut soit mis en avant. Cela réduit considérablement le risque de biais ou d'interférence de la part du chercheur et permet une représentation plus précise du comportement. De plus, l'observation non participante permet au chercheur d'observer le comportement sur une plus longue période de temps, ce qui peut fournir des données plus détaillées et plus précises.

Cependant, l'observation non participante présente également quelques inconvénients. Tout d'abord, il peut être difficile d'accéder au milieu étudié. En effet, notre terrain d'étude est un espace privé entouré de clôture et des espaces avec des accès restreints. Pour avoir accès à certains lieux, nous avons été contraints de patienter ou d'attendre qu'un habitant nous ouvre. De plus, le chercheur peut ne pas être en mesure d'observer tous les aspects du comportement étudié, car certains comportements peuvent ne se produire qu'en présence du chercheur. Enfin, l'observation non participante peut être longue et éprouvante, car le chercheur doit passer beaucoup de temps dans le milieu étudié.

III-2- L'entretien exploratoire :

L'entretien exploratoire permet aux chercheurs.eusses d'acquérir une compréhension approfondie du contexte social et de la dynamique du sujet de recherche. Les entretiens exploratoires nous ont permis de collecter des données qualitatives, telles que des opinions, des attitudes et des expériences pour ensuite être complétés par une nouvelle phase d'entretiens approfondis.

Lors d'un entretien exploratoire, il est important de créer un environnement ouvert et confortable pour la personne interrogée. Cela passe par une présentation de l'enquêteur.trice et

une explication simple du but de l'entretien. Ces deux moments sont importants car un décalage avec l'enquête peut complètement fausser la suite des échanges.

De ce fait, nous avons dû travailler notre présentation pour réduire au mieux les biais. Dans cette même démarche, laisser le choix du lieu et de l'horaire de l'entretien nous a paru important. Le caractère privé de notre terrain d'étude ajoute une difficulté à justifier de notre présence sur les lieux. Nous avons dû nous rendre sur les lieux régulièrement avec des justificatifs prouvant notre affiliation à l'Université de Strasbourg pour avoir la confiance des habitants du cœur d'îlot.

Prise de contact avec différents acteurs.trices en relation avec notre terrain (habitant.e.s, agent.e.s de la ville, associations, etc.)

La prise de contact avec les différents acteurs.trices lors de l'enquête s'est faite sur le terrain notamment dans la rue pour les habitant.e.s. Le choix de cette prise de contact permet de trouver un maximum d'individus correspondant aux profils recherchés, c'est-à-dire, une diversité selon l'âge, l'ancienneté ou encore le statut d'occupation. Cette méthode de prise de contact a été utilisée tout au long de l'étude pour ce qui concerne les habitants. Également, l'utilisation d'un flyer a été exploitée pour chercher les habitants qui manquaient dans notre étude. Aussi, pour nous permettre d'avoir un échantillon suffisamment représentatif, la méthode du porte à porte a été également utilisée pour la prise de contact avec les habitants. Pour les autres acteurs comme les associations ou encore les agents de la ville, la prise de contact a été faite par mail pour permettre d'avoir un entretien lors de la phase exploratoire ou lors de la phase approfondie.

Usage des cartes simplifiées :

Nous avons utilisé des cartes simplifiées de notre terrain en complément des entretiens semi-directifs pour apporter des éléments d'ancrages. De cette manière, il était plus simple de remettre en contexte la notion du "commun" et par la même occasion de faire comprendre l'objectif de notre étude aux habitants. La carte leur permettait de mettre en relief les interactions entre les différentes copropriétés et les trajets quotidiens au sein du cœur d'îlot (entrées/ sorties/ rassemblements).

IV- Population enquêtée

Pour répondre à notre problématique ainsi qu'à nos hypothèses, il faut identifier un échantillon assez représentatif de l'ensemble du cœur d'îlot. Lors de la phase exploratoire menée en amont, des entretiens ont été menés avec quelques individus résidants au sein du cœur d'îlot afin de permettre d'avoir des premières impressions ou de ressentis sur leur propre représentation de l'espace où ils vivent. Ainsi, pour pouvoir représenter les lieux de résidence des individus enquêtés, la création d'une carte est primordiale pour pouvoir mieux situer la population enquêtée au sein de l'espace étudié.



Image III: Carte de la population enquêtée

Source: élaboration propre à partir des données de google maps

Ainsi, pour réaliser cette carte simplifiée correspondant aux entretiens menés tout au long de cette étude, les données qui sont représentées à travers une légende sont principalement les entretiens approfondis passés ou programmés, les entretiens approfondis potentiel, les entretiens exploratoires. Lors de la phase exploratoire et/ou approfondie, certains habitants ne voulaient pas parler car pour eux, l'entretien ne leur apportera rien de concret. Cette carte

représente donc les habitants enquêtés au sein du cœur d'îlot en fonction de leur lieu de résidence.

Pour répondre à la problématique, l'échantillon doit se baser sur une pluralité de variables définies. En effet, choisir son échantillon permet de prendre en compte au mieux l'ensemble de la population présente au sein de l'espace étudié. Il doit aussi prendre en compte la répartition de la population dans le cœur d'îlot selon des critères sociaux qui peuvent être l'âge par exemple ou encore la profession de l'enquêté.e. Ainsi, dans le cas de cette étude, le choix de prendre un échantillon avec une population enquêtée différente en fonction de l'âge, de l'ancienneté ou encore du statut du logement permet d'avoir une meilleure vision au niveau des données mais aussi d'avoir une meilleure représentativité sur la perception des habitant.e.s au sujet du cœur d'îlot.

Nom	Catégorie d'âge	Adresse de résidence	Ancienneté	Statut d'occupation	Situation familiale
Thibault	18 ans	87 Bd d'Anvers	Depuis septembre 2022	Locataire Vit avec son frère	
Lily	95 ans	79 Bd d'Anvers	29 ans	Propriétaire	Habite seule
Sophie	47 ans	36 rue Rotterdam	5 ans	Propriétaire	Marié, avec 1 enfant à charge de 11 ans
Maeva	27 ans	34 rue Rotterdam	4 ans	Locataire	Colocataires
Adrien	25 ans	34 rue Rotterdam	1 ans et demi	Locataire	Colocataires
Nathalie		77 Bd d'Anvers		Propriétaire	
Pierre	68 ans	34 rue Rotterdam	10 ans	Propriétaire depuis 2001 mais Habite	marié

				seulement depuis 2013	
Carole	67 ans	85 Bd d'Anvers	2 ans	Locataire Vit avec son père qui habite depuis 40 ans	
Uguette	63 ans	Secteur Meinau	Présidente du jardin partagé		
Rémi	47	26 rue de Bruxelles	4 ans	Locataire	Marié avec 2 enfants

Tableau I: Profils de la population enquêtée.

Source: élaboration propre

Pour permettre de mieux s'appropriier l'échantillon choisi, le choix de faire un découpage de la population selon des critères définis en amont permet de favoriser une meilleure lecture de notre échantillon et ainsi nous permettre de favoriser également une comparaison lors de notre analyse. Ainsi, le découpage du tableau I donne cinq tableaux qui représentent chacun une variable qui sont soit le statut d'occupation du logement, soit l'ancienneté, soit l'âge de l'habitant.e, soit de la situation familiale ou soit de l'adresse de résidence qui correspond à la rue où l'habitant réside.

	Propriétaire	Locataire	ne sais pas
Nombre d'habitants enquêtés	4	5	1

Tableau II: Profils de la population enquêtée selon leur statut d'occupation du logement.

Source: élaboration propre

Ancienneté	< ou égale à 10 ans	> 10 ans	ne sais pas
nombre d'habitants enquêtés	7	1	2

Tableau III: Profils de la population enquêtée selon leur ancienneté dans le logement.

Source: élaboration propre

répartition des âges	< ou égale à 20 ans	entre 20 et 40 ans	entre 40 et 60 ans	entre 60 et 80 ans	> à 80 ans	ne sais pas
nombre d'habitants enquêtés	1	2	2	3	1	1

Tableau IV: Profils de la population enquêtée selon leur âge.

Source: élaboration propre

situation familiale	Seul(e)s	marié(e)s	colocataires	ne sait pas
Nombre d'habitants enquêtés	1	3	2	4

Tableau V: Profils de la population enquêtée selon leur situation familiale.

Source: élaboration propre

	Bd d'Anvers	Rue de Rotterdam	Rue de Bruxelles	Autres
Nombre d'habitants enquêtés	4	4	1	1

Tableau VI: Profils de la population enquêtée selon leur adresse de résidence.

Source: élaboration propre

PARTIE III : Résultats et analyses

I- Un habiter collectif au sein du cdi

Après la mise en place d'un processus qualitatif pour répondre à notre problématique, les témoignages recueillis lors des différents entretiens, ainsi que les différentes bibliographies explorées, nous permettront de faire une analyse de chacune des hypothèses proposées pour répondre à notre problématique.

I-1- Des motivations à transformer des espaces communs qui dépendent de l'ancienneté et du statut du logement des habitants

L'espace vécu est l'espace physique et social dans lequel une personne vit et évolue. Cet espace est déterminé par des facteurs tels que l'environnement physique, les relations sociales, les normes culturelles et les pratiques sociales. Les espaces communs sont des espaces qui sont partagés par plusieurs personnes et qui sont souvent le lieu de rencontres et d'interactions sociales. Ces espaces peuvent être des lieux publics tels que des parcs, des places publiques ou des centres commerciaux, ou des lieux tels que des clubs, des bars ou des restaurants.

L'espace vécu et les espaces communs sont étroitement liés. Les espaces communs sont souvent des lieux où les gens se rencontrent et interagissent, et ces interactions peuvent avoir un impact sur l'espace vécu des individus. Au sein du cœur d'îlot on retrouve des rapports de force entre les différentes catégories d'âges. On remarque au travers des entretiens une dichotomie dans l'appropriation des espaces communs.

Les espaces communs peuvent être des lieux où les gens peuvent se sentir à l'aise et où ils peuvent se sentir en sécurité. Ces espaces peuvent également être des lieux où les gens peuvent apprendre à connaître et à comprendre l'autre, ce qui peut avoir un impact positif sur leur espace vécu. Ce sentiment peut varier au sein d'un même immeuble car les expériences sont propres à chacun.

Les espaces communs peuvent également être des lieux où les gens se sentent exclus et où ils peuvent être victimes de discrimination. En effet, les espaces communs peuvent être dominés par une certaine classe/catégorie sociale, ce qui peut rendre difficile l'intégration.

« Souvent ce sont des personnes âgées. Au départ quand mon fils était petit il y avait vraiment une opposition assez forte avec les personnes âgées qui supportaient pas 14/15 heure d'avoir du bruit d'enfants qui jouent. Après à un moment donné c'est des enfants qui jouent donc on va pas les empêcher de jouer dans un parc. [...] Ils disaient que c'était un parc d'agrément mais il y a toujours eu un bac à sable au milieu de ce parc donc ça veut bien dire que c'était pas un parc d'agrément donc on n'y met pas un bac à sable. Mais bon ils ont perdu l'habitude d'avoir des enfants » Sophie, 49 ans, habitante de la Rue de Rotterdam

De même, certains espaces communs peuvent être des lieux où les gens peuvent être victimes de rejet et de violence, et cela même de façon involontaire. Ce qui peut avoir un impact négatif sur leur espace vécu.

« Des bancs ont été ajoutés. Ça à l'air de rien mais c'est une petite chose qui a fait que les personnes âgées sont venues. Parce que les personnes âgées je ne les voyais pas..voilà.. les enfants oui, ils jouent au foot, les familles aussi mais pas encore les personnes âgées.»

Enfin, l'espace vécu et les espaces communs peuvent être des lieux où les gens peuvent s'engager dans des activités sociales et culturelles. Par exemple, les espaces communs peuvent être des lieux où les gens peuvent participer à des activités récréatives, des pratiques sportives.

“ il y a une vraie vie de quartier. C'est-à-dire que les gens qui viennent habiter ici restent en général. On s'invite de temps en temps.eux ne sont pas mes amis mais je les considère comme de très bon voisins. Ça fait 20 ans que je les connais. [...] là il y a quelque chose qui est en train de se recréer. Maintenant il y a des gens qui font des apéros et des fêtes d'anniversaire d'enfants aussi. Et puis des personnes âgées qui s'asseyaient sur ces bancs. Au moment du confinement on a même eu des concerts. C'est des gens qui se sont installés au milieu et qui nous ont fait des concerts. C'était génial.” (Nathalie, 47 ans, habitante du Bd d'Anvers)

Les anciens ménages montrent plus d'attachement à la copropriété que les ménages récemment installés. En effet, les ménages de plus de 10 ans ont eu plus de temps pour développer des relations avec les autres membres et plus d'années d'expérience dans l'exercice de gestion de la copropriété. Cela leur donne un avantage lorsqu'il s'agit de se mobiliser dans leur copropriété. Effectivement, un ménage plus âgé peut être en mesure d'utiliser son engagement pour rallier d'autres membres de son immeuble à sa cause ou pour assurer une “entente” dans la copropriété. La nature des interactions au sein de chaque immeuble jouent évidemment un rôle important quand il s'agit de prendre des décisions collectives.

« J'ai un voisin qui s'est installé en 2016 avec deux enfants et qui faisait un potin du diable donc je lui ai collé un procès. C'est pas de la rigolade. Voilà. Bon maintenant il est calme comme il a payé mais dans notre immeuble c'est un peu particulier. Comme je suis le délégué de l'immeuble [...] je vois bien qu'il y a deux clans, il y a des gens qui me soutiennent... si personne me soutenait je ne serais pas réélu. » (Pierre, 68 ans, habitant à Rue de Rotterdam)

Nous pouvons faire un rapprochement avec la notion de « nouveau arrivant » de Norbert Elias. Cette notion est centrée sur l'idée que les individu.e.s qui entrent dans un groupe social sont confrontés à des normes et des valeurs parfois différentes de celles qu'ils ont connues auparavant. Dans notre étude, on voit clairement qu'il y a un temps d'adaptation pour les nouveaux habitants. Ils passent par deux phases avant de se sentir légitime à s'investir dans les espaces communs. La première phase étant la phase de prise de connaissance de l'espace et la deuxième la phase d'appropriation et de pratiques du lieu.

Les nouveaux arrivants peuvent également être considérés comme une menace pour le groupe social, car ils peuvent remettre en question les normes et les valeurs existantes et perturber l'ordre établi. C'est le cas pour les personnes âgées isolées établies depuis plus d'une vingtaine d'années ou encore les couples de retraités qui voient leur espace être réapproprié par une nouvelle génération d'habitant.e.s avec des pratiques différentes.

Nous pouvons affirmer que l'ancienneté et le statut d'habitation sont des variables non négligeables de l'investissement des habitant.e.s du cœur d'îlot. En effet, les plus anciens expriment une connaissance et un attachement plus marqué en décrivant leurs habitudes liées à cet espace. Et les personnes locataires se mettent en retrait par manque de légitimité ou par manque de vision long terme.

Cependant une autre variable récurrente dans les entretiens est à prendre en compte dans notre analyse, celle du statut familial. Nous pouvons faire un rapprochement supplémentaire entre les ménages constitués de familles avec des enfants et les projets de transformation des espaces communs. Les nouveaux arrivants peuvent être considérés comme une source d'innovation et de changement pour le groupe social, car ils apportent avec eux des idées et des pratiques nouvelles qui peuvent modifier la dynamique du groupe. Ce sont les parents qui se retrouvent à l'initiative de projets pour améliorer la qualité de vie des enfants. On retrouve des collectifs informels qui s'organisent au niveau des quatorze copropriétés pour avoir une influence sur le système décisionnel.

I-2- Les enjeux environnementaux comme facteur de mobilisation pour “l’habiter collectif” du CDI

Pour l’architecte Bernard Reichen, il s’agit de « *considérer la nature urbaine comme un partenaire du développement et non comme une simple variable d’ajustement de l’extension urbaine* ». La nature en ville est au cœur des enjeux contemporains. En assurant des services écologiques majeurs (réduction des pollutions, des îlots de chaleur, infiltration des eaux de pluie, le jardinage/maraichage...) dans un milieu urbain toujours plus dense et minéral, la nature sous toutes ses formes est indispensable pour faire face aux défis environnementaux que sont le réchauffement climatique et l’érosion de la biodiversité mais aussi pour contribuer à un cadre de vie plus agréable et répondre aux enjeux de santé humaine.

La nature en ville favorise aussi les liens sociaux. Le développement et le renforcement du lien social en ville passent par différentes actions ; le fait de créer des moments de partage entre les habitant.e.s mais aussi de leur donner l’opportunité de s’investir dans des projets communs. La présidente du jardin partagé « Chou de Bruxelles » fervente d’agriculture urbaine, nous a évoqué que ces lieux permettent de faire des rencontres : « *Tout le monde peut entrer même si on est pas inscrit si il y a un jardinier les portes sont ouvertes, les gens peuvent rentrer se poser, s’asseoir sur un banc faire des rencontres, c’est aussi ça le concept de ces lieux là en pleine ville, ça reste un lieux public ouvert.* ».

Face à l’urgence climatique, aux bouleversements de notre société, la préoccupation environnementale s’est fait ressentir du fait de ces initiatives. La question environnementale affecte donc les habitants pour transformer l’espace. Cela pourrait être un vecteur, non pas que sur les enjeux environnementaux mais aussi sur l’habiter collectif.

Les enjeux environnementaux font allusion aux espaces verts et partagés par les habitants qui ont exprimé le désir de transformer l’espace et nous amène à penser que les questions environnementales sont un moteur important pour la création d’une vie collective dans le CDI.

En effet, via les entretiens, les enjeux environnementaux peuvent être un facteur de mobilisation pour l’habiter collectif. Le CDI a déjà connu des projets, notamment la création d’un jardin partagé ou de bacs de compostage.

Il y a quelques initiatives au sein du CDI, qui ont impliqué les habitants dans leur transformation, sont issues des enjeux environnementaux :

- La plantation des arbres dans le parc
- L'appel au projet du jardin partagé venant d'un collectif d'habitants
- L'appel au projet de compostage géré par un collectif d'habitants
- Le stationnement des vélos

Il existe également un désir de la part de certains habitants de créer des objets permettant de développer des usages collectifs dans les CDI. C'est notamment le cas d'une habitante, mère d'un enfant, qui propose une aire de jeux ou l'aménagement de bancs et tables : « *Y'a pas mal de choses qu'on pourrait faire [...] un collectif de parents voudrait mettre des balançoires et des jeux pour enfant. Il serait bien de mettre à l'intérieur du parc un barbecue mais ça gêne assez, mais mettre des tables ou ce genre de chose [...] moi j'aime bien les choses collectives.* » (Sophie, 47 ans, 36 rue Rotterdam)

La question de la mobilité est aussi importante. Certes il y a des places de parking ainsi que des garages mais il n'y a pas assez d'arceaux pour vélos. C'est le cas de Sophie : « *Chez nous, on voudrait bien un espace vélo encore plus important parce que vous avez vu il y a des trucs à vélo à l'intérieur mais ça suffit pas, des choses un peu fermées.* » . C'est aussi le cas de Thibault, étudiant, qui voudrait un garage à vélo sécurisé : « *ça serait bien qu'il y a au moins un garage pour les vélos, ça ça serait bien, un garage dehors, des sortes de cages en métal dehors sécurisé* ». Des projets comme ceux-là permettraient ainsi de contribuer à l'habiter collectif.

Le Corbusier a évoqué : « *La vie ne s'épanouit que dans la mesure où s'accordent les deux principes contradictoires qui régissent la personnalité humaine : l'individuel et le collectif [...]* Un plan est sage lorsqu'il permet une collaboration fructueuse tout en ménageant au maximum la liberté individuelle. Rayonnement de la personne dans le cadre du civisme. ». La notion d'utilité sociale est aussi importante. De manière générale, l'utilité sociale se rapporte à un effet positif sur la société, par conséquent un effet positif au sein du CDI. Cette notion est liée aux valeurs, aux contextes relatifs et aux personnes concernées. En d'autres termes, c'est les activités qui servent à la société mais avant tout à l'intérêt individuel ou mutuel (groupe d'individus). Carole a évoqué « *Mais vous voyez par exemple ici là, ce serait nécessaire de*

mettre plus de vélo. Alors il faudrait sacrifier un endroit. Mais ce serait sacrifier la pelouse là pour mettre des vélos. Moi je trouve pas ça terrible.» (Carole, habitante au 85 Bd d'Anvers).

La notion de solidarité écologique (Barthod C.) est une étroite interdépendance des êtres vivants, entre eux et avec les milieux naturels ou aménagés de deux espaces géographiques contigus ou non. Pour John Thompson, la solidarité écologique permet de considérer la variabilité spatiale et temporelle de la biodiversité et des processus écologiques, la mobilité des organismes, ainsi que la co-évolution des sociétés humaines et de la nature au travers des usages de l'espace et des ressources naturelles (Mathevet et al., 2010). C'est donc de comprendre notre rapport à la nature et ainsi résoudre les conflits entre les interactions Homme-Nature.

Comme l'a dit Lydie Laigle : *“S'impliquer dans la transition en tant que citoyen revient, d'une certaine manière, à combler ce doute, par sa participation aux changements des pratiques (de vie, d'habiter, de se déplacer, de se nourrir...) qui apparaissent comme une façon de se rattacher subjectivement aux mutations écologiques de la planète.”*

La notion de l'habiter collectif est par conséquent très importante dans notre étude. Cette notion renvoie notamment au « faire et être ensemble ». Pour Nicole Roux et Camille Noûs : *“L'habitat collectif s'impose en zone urbaine pour économiser de l'espace et répondre à la demande de concentration de population par la densification.”*. Ce « faire ensemble » est de construire et agir ensemble. C'est aussi une manière de renforcer le lien, de créer une authenticité, une vérité, une qualité de relation. C'est notamment le cas dans le jardin partagé du chou de Bruxelles. La présidente du jardin a affirmé : *« c'est ensemble que l'on peut aller plus loin [...] si vous saviez, ce n'est pas qu'un jardin, c'est un lieu de convivialité, de sociabilité. Les gens viennent ici pour non pas que pour jardiner mais aussi discuter et apprendre »*.

Ces initiatives citoyennes visant à améliorer les espaces communs, donneraient aussi envie de s'investir dans la vie du CDI, de s'interroger sur les pratiques de chacun et voire de sensibiliser certains.

« Il nous faut alors poser un faire ensemble pour créer du débat, de la confrontation, en d'autres termes pour construire un monde commun. » (Schaller J.J). Bien sûr toutes les initiatives citoyennes ne font pas l'unanimité. Des habitant.e.s peuvent désapprouver certaines pratiques, entraînant des tensions éventuelles. C'est le cas de Nathalie qui nous a affirmé qu'il existe des conflits, notamment pour les garages qui ne sont pas censés être là : *“Tout le monde*

avait un espace vert avant, ils ont construit à un moment donné, c'était le syndic qui a décidé de construire des garages parce que c'était plus lucratif, et ça permettait de vendre les espaces avec le garage et ça rapportait beaucoup plus d'argent [...] Un habitant qui avait deux appartements, c'est lui qui a été décisive pour transformer cet espace en garage” (Nathalie, habitante au 77 Bd d'Anvers)

Nous avons vu que les enjeux environnementaux peuvent être un facteur de mobilisation pour l'habiter collectif au sein du CDI. Les enjeux de la nature en ville intègre des espaces de verdure dans un milieu urbain, lutte contre les îlots de chaleur, crée du lien social. La préoccupation environnementale est commune. Il y a une prise de conscience écologique qui pousse à des nouvelles formes de faire et d'être ensemble, par conséquent à l'habiter collectif.

I-3- Un souhait de préserver le caractère privatif du CDI

“Calme”, “tranquille”, “vert”, c'est comment la plupart des personnes interrogées ont décrit leur espace de vie. Bien qu'ils.elles soulignent que le côté de la rue est beaucoup plus bruyant, en raison du passage des voitures et des personnes, le parc situé dans le CDI leur semble être un espace beaucoup plus calme et tranquille. Cela nous amène à nous demander si cette représentation de l'espace entre les copropriétés qui composent le CDI est due à son caractère privé et fermé, et si ces descriptions seraient les mêmes si l'espace était ouvert au public.

Ainsi, à travers les différentes transformations qu'a subi l'espace du CDI qui fait partie de notre étude, il est possible d'observer comment le caractère privatif de ces espaces a été renforcé. Bien que la copropriété se distingue principalement par son caractère fermé et réservé aux détenteurs du titre (Bidart 1997), la question des limites clairement circonscrites varie d'un endroit à l'autre. Notre CDI était initialement un espace permettant le passage et la pratique de personnes n'habitant pas forcément l'une des 14 copropriétés. La clôture du parc par des barrières et des portes de sortie à chacune des intersections des rues qui composent le CDI, a ainsi renforcé une appropriation du parc par ses habitants, comme nous l'a expliqué une habitante : *“ Ca a été un moyen pour la copropriété de réapproprier le lieu”* (Nathalie, habitante au 77 Bd d'Anvers)

Toutefois, les raisons de cette fermeture varient d'un habitant.e à l'autre, en fonction également du moment de leur installation dans le CDI. Si certain.e.s font référence aux nuisances causées

par les activités de prostitution, d'autres évoquent le passage et la présence de personnes extérieures: *“Au début ils ont décidé de fermer, c'était aussi pour limiter les gens qui venaient avec leur chien [...] mais je crois qu'il ya toujours des portes qui sont ouvertes”* (Nathalie, habitante au 77 Bd d'Anvers)

Quelle que soit la raison de la fermeture du CDI, la logique de restriction de l'espace pour les personnes extérieures à la copropriété apparaît dans tous les arguments. Ainsi, on peut conclure que cette fermeture est une manière pour les habitant.e.s d'assumer un entre-deux et de garder l'espace à l'usage des seuls habitants de la copropriété: *“Ils veulent rester entre eux”*, nous raconte Pierre, un habitant (32 rue Rotterdam) contre la fermeture complète, représentant d'une de copropriétés.

D'un autre côté, le caractère privatif du CDI peut s'expliquer également par la manière dont les questions de sécurité font partie de la conception de l'habitat. Le paradigme situationnel, selon Gosselin (2015), s'inscrit de plus en plus dans le tissu urbain, considérant l'architecture et l'urbanisme comme des facteurs influençant la criminalité, de sorte que selon ce paradigme, l'action sur l'espace urbain est un outil contre l'insécurité. Ainsi, dans notre terrain d'étude, la mise en place d'une clôture de l'espace entre les copropriétés répond à ce paradigme, facilitant ainsi le contrôle de l'espace par ses habitant.e.s, et donc la réduction des activités indésirables au sein de l'union des copropriétés: *“La clôture qui est là, et la délimitation du jardin ce sont des événements qui datent de moins de 20 ans, parce que c'était pour éviter que les personnes extérieures à la copropriété ne viennent pas stationner ici”* (Carole, habitante au 85 Bd d'Anvers)

Cette volonté de garder l'espace pour soi s'explique également par le refus de certain.e.s habitant.e.s de la mixité sociale : *“[...] ils sont pressés pour que les arbres poussent, pour qu'on les voit plus les HLM”* (Pierre, représentant du 32 rue Rotterdam) . Ce même habitant décrit la fermeture comme une forme d'égoïsme, et une façon d'exclure les gens. C'est ainsi qu'il nous le dit : *“Il y a un portail qui est toujours ouvert, et il y a un ancien qui le ferme, à chaque fois que je passe, et je suis pas le seul, on l'ouvre exprès. Il a bloqué la porte [...] si on les écoutait certains, on électrifierait la clôture”* (Pierre, représentant du 32 rue Rotterdam)

Cependant, toutes les copropriétés n'ont pas accès au CDI, ainsi les habitant.e.s vivant 67 à 77 du boulevard d'Anvers ne font pas partie des 14 copropriétés du parc. De même, des résident.e.s

n'ont pas accès au parc, leurs propriétés étant délimitées par une grillage et des garages construits dans les années 60 par les résident.e.s eux-mêmes de manière quelque peu anarchique: *“Chez nous il y a une grillage, je trouve ça débile [...] théoriquement nos enfants jouent dans leur cour, mais techniquement ils n'ont pas le droit [...] c'est dommage”* (Nathalie, habitante au 77 Bd d'Anvers).

Bien que cette habitante ait exprimé son désir d'utiliser les espaces au sein du CDI, les garages sont toujours gérés par les propriétaires, qui les louent à des tiers et en tirent un bénéfice, ainsi elle nous raconte: *“Tout le monde avait un espace vert avant, ils ont construit à un moment donné, c'était le syndic qui a décidé de construire des garages parce que c'était plus lucratif, et ça permettait de vendre les espaces avec le garage et ça rapportait beaucoup plus d'argent [...] Un habitant qui avait deux appartements, c'est lui qui a été décisive pour transformer cet espace en garage”* (Nathalie, habitante au 77 Bd d'Anvers).

D'autre part, certain.e.s habitant.e.s du CDI ont l'intention de détruire ces garages, car la propriété sur laquelle ils se trouvent semble appartenir aux 14 copropriétés du CDI et pas aux habitant.e.s du 67 au 77. De ce fait il existe un conflit avec les teneurs de ces appartements pour qu'ils.elles participent aux droit de la copropriété, vu qu'ils.elles utilisent leur sol: *“Parce que en fait ils occupent quand même 1/5 de notre parc intérieur, ces garages ils sont là, ils utilisent les infrastructures, parce qu'ils passent par la route, et ils paient pas d'impôt, et ça c'est pas normal, vous avez une propriété en ville, et vous savez combien ça vaut le mètre carré [...] ils ne paient pas non plus l'accès donc ils passent dans la propriété collective sans avoir payé un centime. J'ai calculé depuis 1950 ça leur a économisé 7.000 Euros”* - nous raconte un Pierre (habitant et représentant du 32 rue Rotterdam).

Enfin, le CDI constitue non seulement un espace où les habitant.e.s peuvent créer des liens sociaux, mais aussi un espace sécurisé et sûr où ils peuvent se retrouver entre eux. Comme déjà décrit par Bidart (1997), les habitants des copropriétés fonctionnent selon la logique de la distinction (des autres) et la valorisation d'un entre-soi: *“la copropriété est bien la communauté d'une propriété sociale”*.

I-4- Il manque des outils, une méthode, un déclencheur pour agir collectivement et transformer l'espace :

Le jeu des acteurs est tout aussi important pour déterminer la dynamique de la transformation collective de l'espace. En plus du syndic qui gère chacune des copropriétés qui font partie du cœur d'îlot, l'espace commun du cœur d'îlot lui-même est géré par un autre syndic qui selon une des propriétaires (Sophie), s'appelle "*le syndic du parc d'Anvers*" (Sophie, 47 ans résidant au 36 rue Rotterdam) , de sorte que les copropriétés dans les réunions du cœur d'îlot sont représentées par un.e habitant.e de chacune d'entre elles qui sert de porte-parole à tous les habitant.e.s de sa copropriété. Ainsi, si un.e habitant.e veut réaliser un projet dans l'espace commun du cœur d'îlot , il.elle devra d'abord passer par sa copropriété, de sorte qu'après avoir été approuvée par celle-ci, la demande sera communiquée aux autres copropriétés par l'intermédiaire du/de la représentant.e. De cette manière, il.elle est possible d'observer une forme de représentation pour la gestion et la prise de décision au sein des communs, sous une forme de processus démocratique dans lequel les décisions se passent par le biais d'un vote commun de l'ensemble des copropriétés.

En effet, chaque copropriété vote par le biais des ménages présents et un.e représentant.e est désigné pour être le relais de ce vote auprès de l'assemblée générale. Selon Pierre (68 ans, résidant au 34 rue Rotterdam) , qui est un représentant d'une copropriété, un représentant est « *celui qui transmet, qui réceptionne si il y a un problème et qui est en contact avec le syndic* ». Chaque représentant d'une copropriété est élu par les ménages présents dans la copropriété qui eux vont donc déléguer les prises de décisions à une seule personne. Mais cela peut amener des conflits sur la prise de décision lors des réunions qui, selon un représentant d'une copropriété, engendre la création de deux clans au sein de son immeuble suite à un conflit de voisinage. Également, des assemblées générales sont présentes pour permettre de présenter des projets pour l'ensemble du cœur d'îlot. Or, pour valider un projet, il faut le vote de l'ensemble des représentant.e.s de chaque copropriété qui sont au nombre de 14 et que ce vote doit être unanime créant ainsi une problématique pour la création d'un projet. Ainsi, le mode de gestion des copropriétés ne permet pas de favoriser le développement d'un projet commun du fait qu'il n'est pas adapté à l'espace même avec notamment la prise de décision et que cette gestion est au plus ancrée sur les problèmes de chacune des copropriétés que sur l'ensemble du cœur d'îlot.

L'un des rapports de force que Bidart (1997) met en évidence est celui qui existe entre les copropriétaires d'une copropriété et les locataires. Les premiers, toujours désireux de se distinguer des cités, se réfèrent à leur statut de propriétaire afin de marquer une distinction sociale du type d'habitat dans lequel ils vivent. Notre terrain d'étude se situe également en face d'un habitat social collectif (la cité Rotterdams), auquel plusieurs répondants ont fait référence en parlant des participations de leurs habitant.e.s au jardin partagé. Quant au cœur d'îlot, plusieurs habitant.e.s interrogés ont souligné la manière dont les locataires du cœur d'îlot participent également à la pratique commune des espaces, même si ce n'est pas directement dans le processus de prise de décision. Comme l'explique Bidart, la logique de domination entre propriétaires et locataires chez ce type d'habitat est souvent perdue en raison de l'implication de ces derniers dans les activités du quartier. En effet, il existe au sein du cœur d'îlot un conflit entre les propriétaires et les locataires sur les prises de décisions qui concernent soit une copropriété ou soit l'ensemble du cœur d'îlot. Les propriétaires sont souvent les représentant.e.s des copropriétés lors des assemblées générales et créent un problème sur la gestion des prises de décisions ainsi que sur les pratiques de l'espace qui sont souvent pratiqués tant par les locataires que les propriétaires. Ne pas inclure les locataires ne permet pas de mettre en place un projet commun.

Outre le statut du logement, un autre contexte dans lequel les relations de pouvoir jouent un rôle important est celui de la réalisation de projets communs visant à transformer l'espace (la création d'une aire de jeux, par exemple). Selon l'un des habitant.e.s propriétaires du cœur d'îlot, il y a un groupe de parents qui veulent réaliser certains projets, mais il y a un blocage de la part des personnes âgées, à cause des inconvénients que cette transformation de l'espace peut causer. Selon Sophie (47 ans, résidant au 36 rue Rotterdam), ces blocages sont dus au "*bruit*" car "*il y a des gens qui ne veulent pas dû aux changements d'habitudes [...] et craignent leurs tranquillités*" mais aussi, "*ce sont des personnes âgées qui, ne supportent pas d'avoir du bruit d'enfants qui jouent*". Ces personnes justifient leurs blocages sur les projets sur la transformation du parc en disant que c'est un "*parc d'agrément*", c'est-à-dire, un parc dont l'utilité est plus centré sur la végétation du cœur d'îlot et sur la manière d'introduire la nature en ville dans un espace fermé permettant aux individus de se ressourcer. Ainsi, on peut observer que, bien qu'il existe une volonté de la part de certains habitant.e.s de réaliser certains projets, ceux-ci ne se concrétisent pas. On peut noter également un conflit d'usage concernant le parc présent dans le cœur d'îlot qui pose un débat au sein des copropriétés sur la possibilité d'installer une aire de jeux qui selon, un représentant, ne serait pas utile car il existe au alentour

des aires de jeux pour les enfants. Ainsi, on peut noter que chaque copropriété aura des besoins différents selon les ménages présents et que ces besoins peuvent entrer en conflit avec les besoins des autres. Des blocages sont aussi présents au sein des copropriétés comme le dit le représentant d'une copropriété qui parle d'un conflit de voisinage qui a permis de créer deux clans dont leurs votes s'opposent au sein de sa copropriété. Cela pose un problème sur la manière d'émettre des idées ou même de proposer un projet commun. Aussi, le problème de vote commun lors des assemblées évoqué juste avant, crée aussi un blocage dans la création d'un projet sur le cœur d'îlot.

Bien que des outils, et une représentativité des habitants du cœur d'îlot se mettent en place, plusieurs résidents ont exprimé le manque d'un déclencheur pour transformer l'espace. Alors que certains soulignent le manque de participation aux réunions (propriétaire après 5 ans, père de famille) de la copropriété, d'autres habitant.e.s qui sont le plus souvent des locataires soulignent le manque d'information pour ces réunions. Finalement, une habitante qui est une retraitée souligne bien le manque d'un déclencheur pour transformer l'espace.

CONCLUSIONS

En reprenant la problématique de notre étude, dans le CDI, on peut déjà observer une forme de pratique collective de l'espace, un "habiter collectif" entre les habitants des 14 copropriétés. Bien que les copropriétés ne soient pas très récurrentes dans la littérature sur les communs urbains, le fait qu'il s'agisse d'espaces où l'on peut observer une pratique commune des espaces, au-delà du droit de propriété, les situe comme un espace dans lequel on peut observer une économie d'autogestion ou de partage.

Dans notre étude de cas, contrairement à la façon dont ils peuvent être perçus par les autorités publiques, comme des espaces vides où rien ne se passe, les habitant.e.s leur donnent un autre type de signification. L'organisation d'un festival annuel, la plantation d'arbres, un bac à sable pour les enfants, ou la plantation de quelques arbres, sont quelques-uns des projets qui ont été réalisés dans l'espace partagé par les 14 copropriétaires dans le but de rendre l'espace de vie plus vivable et de créer des liens sociaux entre voisins.

Cette représentation de l'espace comme un lieu de vie, calme, tranquille, vert, convivial, est aussi le résultat de plusieurs projets initiés par la copropriété, comme c'est le cas de la clôture, ou de la plantation des arbres ; ainsi que le résultat des initiatives proposées par les habitants à la ville : c'est le cas du jardin partagé, ou des bacs à compost situés juste à l'extérieur de la copropriété.

Si des transformations telles que la création d'un parc au milieu de la copropriété, la création d'un parking à vélos, ou le désir de certains habitants (familles) de créer encore plus d'espaces verts, sont le résultat d'une préoccupation pour les enjeux environnementaux de la ville, la création de zones de cohabitation entre voisins est également l'une des principales motivations de cet habiter collectif: certains habitants (familles) ont exprimé leur désir de créer des espaces avec des tables et des bancs, et une aire de jeux pour les enfants.

Si l'on reprend la définition des communs comme la somme de ressources, d'une communauté et d'un ensemble de règles, notre domaine d'étude pourrait bien être considéré comme un commun, l'espace commun aux 14 copropriétés étant la ressource, les habitants la communauté, et la gestion des copropriétés, l'ensemble des règles. Ainsi, les conflits autour de la gestion

commune de cette ressource existeront toujours. Dans notre champ d'étude, plusieurs rapports de force peuvent être observés, qui dépendent du statut d'occupation du logement d'une part, et d'autre part, des personnes âgées dans le logement et donc dans le CDI.

Les aspirations des habitant.e.s à transformer l'espace varient en fonction des critères mentionnés ci-dessus : les propriétaires envisagent plus souvent de rester dans le CDI pendant une longue période, et ont par conséquent plus de motivations à transformer l'espace dans lequel ils vivent, contrairement aux locataires, qui ne se voient pas vivre dans le CDI pendant une longue période.

L'ancienneté est également importante lorsqu'il s'agit de proposer des projets visant à transformer l'espace. En ce qui concerne l'ancienneté, on peut distinguer deux générations, les établis, qui vivent dans le CDI depuis plus de dix ans, et les nouveaux arrivants, qui vivent dans le CDI depuis moins de dix ans. Si les premiers préfèrent l'espace tel qu'il est, les seconds, pour la plupart des familles, ont davantage envie d'investir et de modifier l'espace dans lequel ils vivent, en l'adaptant à leurs besoins et profils (aire de jeux, bancs, parking à vélos, etc.).

La même dynamique que celle décrite ci-dessus peut être observée dans le processus de prise de décision : des locataires qui ne se sentent pas légitimes dans le processus décisionnel, et un jeu d'acteurs entre les établis et les nouveaux.elles arrivant.e.s, dans lequel les premiers bloquent les décisions des seconds. La forme de gestion de la propriété étant représentative, avec un système de vote à l'unanimité, il est très difficile de mener à bien les projets du CDI qui émanent des habitants. Comme évoqué précédemment, les projets qui créent une dynamique de convivialité, de lien social, et une économie de partage, sont des projets avec une intervention extérieure au CDI : le jardin partagé, et les bacs à compost.

De cette façon, nous pouvons conclure que le CDI, non seulement est un support pour l'habiter collectif de ses habitant.e.s, mais peut également constituer une base sur laquelle construire de nouvelles formes collectives d'habiter, et de cette façon nourrir la littérature des communs urbains. De plus, avec tous les enjeux environnementaux auxquels les villes sont confrontées aujourd'hui, les communs privés pourraient aussi répondre aux différents problèmes environnementaux des villes.

RECOMMANDATIONS

Les défis à relever : La gestion des espaces communs

Il est important de prendre en compte les besoins des différents groupes d'habitants et de veiller à ce que les espaces communs soient accessibles à tous et adaptés aux besoins des habitant.e.s. Cela commence par la représentation et l'intégration de toutes les catégories sociales dans les réunions. Que se soit pour les initiatives proposées ou lors des réunions de prise de décision. Il s'agit de revoir et mettre en place des mécanismes de gestion des espaces communs pour assurer leur bon fonctionnement et leur entretien sur du long terme. En effet, la gestion des communs s'avère être l'un des plus grands freins au passage à l'action des copropriétés. Une solution possible serait de sortir du cadre syndical et de lancer des initiatives et/ou des appels à projets pour permettre à des acteurs tiers d'intervenir dans le cœur d'îlot. Les thématiques récurrentes sont des demandes concernant la végétalisation des façades, des financements d'aménagement récréatifs (des bancs, des tables) mais aussi des systèmes d'économie d'énergie (panneaux solaires, isolation).

« Mais à Strasbourg, vous avez la moitié des bâtiments qui sont classés. Donc ça veut dire que si la moitié de la ville c'est des passoires thermiques et si on peut rien y faire, ce n'est pas la peine de parler d'économie d'énergie et de climat quoi. Donc un jour il faudra prendre une décision. » Pierre, 68 ans, habitant à rue de Rotterdam

Et deuxièmement, les habitant.e.s du cœur d'îlot de l'Union D'Anvers sont majoritairement ouverts à l'aménagement de leur espace. Malgré les nombreuses restrictions émises par les syndicats de copropriété, un collectif d'habitant.e.s a pu se mobiliser pour faire une demande de jardin partagé auprès de la ville. Aujourd'hui, le jardin est un lieu de cohésion sociale qui répond également à des enjeux environnementaux. Cependant, les nouveaux habitant.e.s et nouveaux membres de ce jardin ont du mal à s'approprier l'espace à cause d'un manque de suivi. Les pionniers donnent de leur temps et de leur expertise mais cela n'est pas suffisant. La directrice du collectif exprime un souhait d'accompagnement. *« [...] dans les réunions (de la ville) qu'on a eues là, il était question des jardins aussi. D'un coup, on découvre qu'ils ont un salarié, un jardinier, salarié, OK, quoi. Donc quelqu'un qui est là en permanence et qui va faire l'animation donc ça change un peu la donne quoi. »*

CONCLUSION GÉNÉRALE

Les communs urbains sont présentés comme l'une des réponses aux crises économiques, sociales et écologiques qui se sont produites ces dernières années. Face à la néolibéralisation des villes et à la privatisation de divers secteurs de l'activité humaine, nous sommes confrontés à un contexte dans lequel il est temps de renouveler les principes de la participation citoyenne.

De la même manière, la redéfinition des communs urbains, par la sociologie des communs, au lieu de créer un consensus d'idées, se concentre davantage sur la question du "faire" ou du "faire ensemble" (Brossaud, et al. 2019). Ainsi, différentes pratiques de réappropriation et d'autogestion commune des ressources urbaines apparaissent comme un moyen de réinventer cette notion, et donc de créer de nouvelles formes de gouvernance urbaine.

Nos deux études de cas montrent clairement comment des espaces "non perçus ou non identifiés" peuvent être le support de la création de nouvelles formes de gouvernance et de participation citoyenne. Le site de Saint-Louis montre comment un espace public peut être le cadre de rapports de forces entre différents acteurs pour l'appropriation d'un espace commun, conduisant chacun des acteurs à s'engager dans une pratique de gouvernance et de gestion d'un bien commun. Le CDI situé dans le quartier Vauban s'inscrit quant à lui dans une logique relationnelle de l'habiter, venant proposer un espace où peuvent être perçues des formes d'économie du partage et de la solidarité, et situant ainsi les habitats privés dans la conversation de nouvelles manières d'habiter la ville, et donc de nouvelles manières de créer une gouvernance urbaine. En bref, nos deux études de cas montrent comment l'énergie sociale impulsée par les acteurs de la ville est également nécessaire au fonctionnement des communs.

Dossier réalisé par : Mathilde MORTAL ; Camille MASSOTTE; Nina SCHMITT ; Théo FEDERMANN ; Maxime VERGE ; Ludo DACHET ; Maria Del Pilar NSE-MANGUE ; Marie-Clarisse NTEZIHIGO ; Kouzare GALBANE ainsi que Myriam MAHMOUDI.

BIBLIOGRAPHIE PARTIE 1 :

AUBERT Sigrid, BOTTA Aurélie (coord.). Les communs. Un autre récit pour la coopération territoriale, Versailles, éditions Quæ, 2022, 272 p. ; doi:10.35690/978-2-7592-3464-6

ANTONA, Martine, BOUSQUET, François, GERARD, Martine. Chapitre 2 : Produire, consommer et partager autrement. Dans : AUBERT Sigrid, BOTTA Aurélié (coord.). Les communs. Un autre récit pour la coopération territoriale, Versailles, éditions Quæ, 2022, 272 p. ; doi:10.35690/978-2-7592-3464-6

Aubert, Sigrid, DARE, William's, ANTONA, Martine, LEPAGE Christophe. Chapitre 6 : analyser et s'engager. Chapitre 7 : se confronter à la cogestion adaptative. Dans : AUBERT Sigrid, BOTTA Aurélié (coord.). Les communs. Un autre récit pour la coopération territoriale, Versailles, éditions Quæ, 2022, 272 p. ; doi:10.35690/978-2-7592-3464-6

AUBERT, Sigrid, DELAY, Etienne, MÜLLER, Jean-Pierre. Chapitre 5 : repenser la gouvernance des systèmes complexes. Dans : AUBERT Sigrid, BOTTA Aurélié (coord.). Les communs. Un autre récit pour la coopération territoriale, Versailles, éditions Quæ, 2022, 272 p. ; doi:10.35690/978-2-7592-3464-6

AUBERT, Sigrid, KARPE, Philippe. Chapitre 3 : Sécuriser le droit à l'usage. Dans : AUBERT Sigrid, BOTTA Aurélié (coord.). Les communs. Un autre récit pour la coopération territoriale, Versailles, éditions Quæ, 2022, 272 p. ; doi:10.35690/978-2-7592-3464-6

AUBERT, Sigrid, GAIDET, Nicolas. Chapitre 4 : "faire commun" avec un non humain. Dans : AUBERT Sigrid, BOTTA Aurélié (coord.). Les communs. Un autre récit pour la coopération territoriale, Versailles, éditions Quæ, 2022, 272 p. ; doi:10.35690/978-2-7592-3464-6

BECK, Ulrich. *La société du risque : sur la voie de la modernité*, Champs-Flammarion, 2001, p. 521.

BLANC, Maurice (dir.), *Pour une sociologie de la transaction sociale*, Paris, L'Harmattan, 1992., pp25-37

BOURDIN, Alain, « Lectures », *Revue d'Économie Régionale & Urbaine*, 2020/3 (Mars), p. 557-565. DOI : 10.3917/reru.203.0557. URL : <https://www.cairn.info/revue-d-economie-regionale-et-urbaine-2020-3-page-557.htm>

CHALAS, Yves. « La ville de demain sera une ville-nature », *L'Observatoire*, vol. 37, no. 2, 2010, pp. 3-10.

COLLIOT-THÉLÈNE, Catherine. *La notion de « communauté » chez Max Weber : enjeux contemporains*, Presses universitaires de Caen, 2019, pp. 35-56.

COSTES, Laurence. « Le Droit à la ville de Henri Lefebvre : quel héritage politique et scientifique ? ». *Espaces et sociétés*, 2010, n° 140–141, 1, p. 177-191.

DONZELOT, Jacques. « La ville et le territoire. Ce qui a changé durant les cinquante dernières années », *Tous urbains*, vol. 26, no. 2, 2019, pp. 32-37.

GUERY, Alain. *Daniel Nordman, Frontières de France. De l'espace au territoire, XVIe- XIXe siècles [compte-rendu]*, *Annales*, 1999, 54-2, pp. 413-415.

JUAN, Maïté. *Les communs urbains à Barcelone : vers une réinvention de la gouvernance territoriale ?*, *Espaces et sociétés*, 2018/4, n° 175, pp. 35-49.

KEBIR, Leïla, NAHRATH, Stéphane, WALLET, Frédéric. « Éditorial », *Espaces et sociétés*, vol. 175, no. 4, 2018, pp. 7-17.

LEBRUN, Nicolas. Notion en débat : centralité. *Géoconfluences*, 2022. (hal-03812101). Lien web:<http://geoconfluences.ens-lyon.fr/informations-scientifiques/a-la-une/notion-a-la-une/centralite>

LEBRUN, Nicolas. *Réinterroger la centralité marchande. Pôles, territoires, discontinuités et réseaux au service de la centralité*, mémoire d'HDR, vol. 1, Université Paris 8. 2023, p. 129

NAHRATH, Stéphane. « Bien commun », in : BOURG, Dominique, PAPAUX, Alain (eds.). *Dictionnaire de la pensée écologique*, Paris, Presses universitaires de France, 2015, p. 74- 78.

REMY Jean, SERVAIS Émile, VOYÉ Liliane, *Produire ou reproduire ?*, Bruxelles, De Boeck, 1978.

BIBLIOGRAPHIE PARTIE 2 :

BIDART, C. (1997). 7. L’habitat collectif : vigueur des normes locales. Dans : , C. Bidart, *L'amitié, un lien social* (pp. 156-172). Paris: La Découverte.

BROSSAUD Claire, FIORI Sandra & SIMAY Philippe, « Les communs urbains : nouveau droit de cité ? », *Métropolitiques*, 13 juin 2019. URL : <https://metropolitiques.eu/Les-communs-urbains-nouveau-droit-de-cite.html>

CHABROL Marie, COLLET Anaïs, Matthieu Giroud, Lydie Launay, Max Rousseau, Hovig Ter Minassian, *Gentrifications*, Paris, Amsterdam Editions, 2016, 357 p.

CHARLOT Antoine, « La nature au cœur de la ville », *Vraiment durable*, 2014/1-2 (n° 5/ 6), p. 191-200. DOI : 10.3917/vdur.005.0191. URL : <https://www.cairn.info/revue-vraiment-durable-2014-1-page-191.htm>

CLEMENCO Anne-Sophie, 2015, Image à la une : La ville ordinaire : le laboratoire de la ville ordinaire de la rive gauche du Rhône, Lyon, espaces et échelles d’une métropole Européenne. Ilot urbain / coeur d’îlot — Géoconfluences (ens-lyon.fr)

DAVID Pierre-Marie et Le DEVEDEC Nicolas, « Des communs au commun : un nouvel horizon sociologique ? », *SociologieS* [En ligne], Dossiers, mis en ligne le 19 octobre 2016, consulté le 24 janvier 2023. URL : <http://journals.openedition.org/sociologies/5652> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/sociologies.5652>

DEPEAU Sandrine. GUILLOU Élisabeth. Melin, Hélène. (2021) Modes d’habiter et sensibilités environnementales : quels enjeux pour la qualité de vie ?. Développement durable et territoires. DOI: 10.4000/developpementdurable.19454

HEROUARD, F. (2007). 8. Habiter et espace vécu : une approche transversale pour une géographie de l’habiter. Dans : Thierry Paquot éd., *Habiter, le propre de l’humain: Villes, territoire et philosophie* (pp. 159-170). Paris: La Découverte. <https://doi.org/10.3917/dec.paquo.2007.01.0159>

FORT-JACQUES, Théo. (2007). 14. Habiter, c'est mettre l'espace en commun. Dans : Thierry Paquot éd., *Habiter, le propre de l'humain: Villes, territoire et philosophie* (pp. 251-266). Paris: La Découverte. <https://doi.org/10.3917/dec.paquo.2007.01.0251>

GOSSELIN Camille, « La rénovation urbaine et le modèle de “l'espace défendable” : la montée en puissance des enjeux sécuritaires dans l'aménagement », *Métropolitiques*, 4 novembre 2015. URL : <http://www.metropolitiques.eu/La-renovation-urbaine-et-le-modele.html>.

LAIGLE Lydie, *Le citoyen dans la transition écologique*. Anahita Grisoni; Rosa Sierra. *Transition écologique et durabilité : politique et acteurs / Nachhaltigkeit und Transition : Politik und Akteure*, Campus Verlag, pp.293-309, 2018, 978-3-593-50775-0. (hal-02355008)

LEROUX Nadège, « Qu'est-ce qu'habiter ? Les enjeux de l'habiter pour la réinsertion », *VST - Vie sociale et traitements*, 2008/1 (n° 97), p. 14-25. DOI : 10.3917/vst.097.0014. URL : <https://www.cairn.info/revue-vie-sociale-et-traitements-2008-1-page-14.htm>

MATHEVET Raphaël, THOMPSON John, DELANOë Olivia *et al.*, « La solidarité écologique : un nouveau concept pour une gestion intégrée des parcs nationaux et des territoires », *Natures Sciences Sociétés*, 2010/4 (Vol. 18), p. 424-433. URL : <https://www.cairn.info/revue-natures-sciences-societes-2010-4-page-424.htm>

REICHEN Bernard, « Trois clefs pour réinventer la ville européenne », *in Villes européennes, villes d'avenir ?*, Futuribles, juillet-août 2009, n° 354.

ROUX Nicole et Camille Noûs, « Le choix des espaces communs dans l'habité, support écologique et solidaire », *Développement durable et territoires* [En ligne], Vol. 12, n°2 | Novembre 2021

SCHALLER Jean-Jacques, « Faire pour, faire avec ou faire ensemble : l'intelligence collective constitutive d'un monde commun », *Le sujet dans la cité*, 2013/1 (Actuels n° 2), p. 172-198. DOI : 10.3917/lhdlc.hs02.0172. URL : <https://www.cairn.info/revue-le-sujet-dans-la-cite-2013-1-page-172.htm>

URRY John, « L'habiter », dans : Sociologie des mobilités. Une nouvelle frontière pour la sociologie, Traduit de l'anglais par BURCH Noël. Paris, Armand Colin, « Collection U », 2005, p. 135-162. URL : <https://www.cairn.info/sociologie-des-mobilites--9782200262792-page-135.htm> Annexe :

ANNEXE :

Habitant :

Thème	Questions principales	Précisions/relances
Profil	<p>Est-ce que vous voulez bien vous présenter s'il vous plaît?</p> <p>Quel est votre statut d'occupation du logement?</p>	<p>Âge ? Racontez-moi ce que vous faites dans la vie?</p> <p>Depuis quand habitez- vous ici?</p> <p>Propriétaires ou locataires</p>
<p>Pratiques de représentation de l'espace :</p> <p>et de</p>	<p>Comment décrivez-vous l'espace dans lequel vous vivez ?</p> <p>À partir de cette photo (cœur d'îlot), comment utilisez-vous ces espaces?</p> <p>Est-ce qu'il est fréquenté par d'autres habitants?</p>	<p>Décrire en mots clés?</p> <p>À quelle fréquence? Vous y faites quoi?</p> <p>Si oui, comment, quels usages observez-vous?</p> <p>Il y a des événements collectifs, ou festivités qui sont organisés sur cet espace? Si oui, lesquelles?</p> <p>Qui les porte et les organise? Vous y avez participé? Êtes-vous investi dans l'organisation?</p>

Transformation de l'espace:	<p>À partir de la photo: comment voyez vous l'évolution de cet espace dans le futur?</p> <p>Comment a évolué l'espace depuis que vous êtes ici?</p>	<p>Si vous aviez la possibilité de transformer ces espaces vous le feriez?</p> <p>Si oui, quels espaces aimeriez vous transformer? Pourquoi?</p> <p>Quel type d'espace aimeriez vous créer?</p> <p>Racontez-moi</p>
Acteurs/participation:	<p>Comment se déroulent les processus de prise de décision ici (CDI) ?</p> <p>Participez vous aux réunions des copropriétaires?</p>	<p>Quel est votre degré de participation aux réunions (prise de décisions) de la résidence ?</p> <p>Avez-vous déjà exprimé la volonté de faire quelque chose sur un des espaces de la résidence?</p> <p>Vous avez besoin d'aide pour développer des projets?</p>

Association Choux de Bruxelles

Thème	Question	Précision/relance
Profil	Est-ce que vous voulez bien vous présenter s'il vous plaît?	<p>Quelle fonction exercez-vous au sein de la structure?</p> <p>Depuis quand?</p>
Association	Pouvez nous parler de votre association?	<p>Quand et comment elle est née?</p> <p>Quels sont vos objectifs?</p> <p>Collaborez-vous avec d' autres acteurs?</p>

